



**UNIVERSITÉ  
DE MONCTON**

## **ÉVALUATION DES PROGRAMMES**

**Maîtrise ès arts (études littéraires)  
Doctorat en études littéraires**

**Rapport soumis au  
Comité conjoint de la planification académique  
Le 15 juin 2021**

**par  
le Bureau du VRER**

## Table des matières

	Page
Mandat de l'équipe d'évaluation .....	1
Rapport d'autoévaluation de la maîtrise ès arts (études littéraires) et du doctorat en études littéraires .....	4
Rapport de l'équipe d'évaluation de la maîtrise ès arts (études littéraires) et du doctorat en études littéraires (Marie-Pier Luneau et Joëlle Papillon).....	44
Réactions du Département d'études françaises .....	61
Réactions du doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales.....	66
Réactions du vice-recteur à la recherche et doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche.....	70
Avis du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche au Comité conjoint de la planification académique .....	72

*\* La numérotation de la table des matières a été faite à partir du document préparé par le bureau du VRER (en bas, au centre de chaque page).*



## **PROGRAMMES : Maîtrise et doctorat en études littéraires**

L'évaluation des programmes de l'Université de Moncton a pour but de fournir aux instances de l'Université des informations nécessaires à la prise de décision quant au maintien d'un programme - avec ou sans enrichissement, à sa modification, à sa réorientation, à sa suspension ou à son abolition.

Les principaux objectifs de l'évaluation sont :

- Assurer que les programmes atteignent leurs objectifs et accomplissent leur mission;
- Assurer la valeur intrinsèque et l'efficacité des programmes de l'Université;
- Permettre à l'Université d'assurer le maintien de la qualité et de la pertinence de ses programmes.

L'évaluatrice ou l'évaluateur devra tenir compte de tous les services qui touchent de près les programmes et leurs étudiantes et leurs étudiants et des différentes fonctions associées à la prestation de ces programmes (y compris l'enseignement, la RDC et les services à la collectivité).

Les critères d'évaluation en encadré<sup>1</sup> sont retenus comme essentiels à toute évaluation de programme. Ceux-ci sont axés sur les étudiantes et les étudiants et reflètent la mission et les valeurs de l'Université. Ces critères, qui tiennent compte de ceux proposés par la Commission d'enseignement supérieur des Provinces maritimes, ne se veulent pas exhaustifs et l'équipe d'évaluation pourra faire des recommandations touchant tous les éléments qu'elle juge pertinents.

### **Critères d'évaluation**

- a. La mesure selon laquelle le programme satisfait aux principes de qualité établis par l'Université;***
- b. La clarté et la pertinence des résultats escomptés en matière d'apprentissage pour les étudiantes et les étudiants;***
- c. L'adéquation des méthodes d'enseignement et des objectifs d'apprentissage;***
- d. La mesure selon laquelle les résultats escomptés en matière d'apprentissage pour les étudiantes et les étudiants sont atteints;***
- e. La pertinence et l'efficacité du soutien accordé aux étudiantes et aux étudiants;***
- f. L'incidence de la R-D-C menée par les professeures et les professeurs liés au programme évalué;***
- g. La contribution du programme aux autres aspects de la mission de l'Université.***

<sup>1</sup> Se référer également au document intitulé « Principes de qualité des programmes d'études à l'Université de Moncton ».

**De façon plus spécifique, l'équipe d'évaluation devra se prononcer sur les interrogations suivantes :**

### **PRINCIPES DE QUALITÉ**

1. Un contenu adéquat:
  - a. La structure du programme est-elle adéquate?
  - b. Est-ce que le programme offert prépare adéquatement l'étudiante et l'étudiant pour la poursuite d'études approfondies, notamment dans la discipline?
  - c. Dans quelle mesure ce programme répond-t-il aux besoins sociétaux?
  
2. L'amélioration continue:
  - a. Est-ce que le programme est à jour ?
  - b. Est-ce que la réponse de l'unité concernée aux recommandations de l'évaluation précédente a été adéquate?
  - c. Est-ce que les mises à jour du programme tiennent compte des avancées récentes dans la discipline?
  
3. Le leadership:
  - a. Est-ce que la vision qu'a l'unité du programme et de ses objectifs est clairement énoncée et communiquée?
  - b. Est-ce que le corps professoral est engagé dans la réalisation de la vision et l'atteinte des objectifs du programme?
  
4. L'expertise et la diversité du corps professoral:
  - a. Est-ce que les ressources professorales sont adéquates du point de vue du nombre et de la diversité des expertises nécessaires pour offrir un programme de qualité?
  - b. Est-ce que les membres du corps professoral sont suffisamment actifs en recherche-développement-crédation?
  - c. Est-ce que la contribution des membres du corps professoral en matière de service à la collectivité dans la discipline est en adéquation avec la vision et les objectifs du programme?
  - d. **Les champs d'expertise du corps professoral sont-elles en phase avec les préoccupations actuelles des étudiantes et des étudiants? Faudrait-il en tenir compte lors d'embauches futures?**
  - e. **Les ressources professorales sont-elles suffisantes pour assurer l'enseignement des études acadiennes et le développement de la recherche dans cette discipline importante qui fait partie des axes prioritaires de l'Université de Moncton?**
  
5. Conditions d'apprentissage :
  - a. Est-ce que les approches pédagogiques utilisées sont appropriées à la discipline?
  - b. Est-ce que le nombre d'étudiantes et étudiants dans les cours et dans le programme favorise un milieu d'apprentissage enrichissant, interactif et stimulant?
  - c. **Doit-on opter pour des séminaires à contenu spécifique (plutôt que des contenus variables ou génériques) dans le cadre d'une révision de notre liste de séminaires?**
  - d. **Est-ce que les contenus répondent bien à la demande d'un public de plus en plus international?**
  - e. **Comment doit-on envisager l'enseignement à distance dans nos séminaires, notamment dans le contexte où l'Université de Moncton possède des campus à Edmundston et à Shippagan? Comment concilier cette pratique avec le règlement sur l'obligation de résidence des étudiantes et des étudiants?**
  - f. **Faudrait-il être plus coercitif afin que les étudiantes et les étudiants respectent les échéances de leur programme?**

6. Un environnement d'apprentissage adéquat :
  - a. Les ressources matérielles sont-elles suffisantes (quantitativement et qualitativement) pour assurer l'offre d'un programme de qualité?
  - b. Les ressources humaines sont-elles suffisantes (quantitativement et qualitativement) pour assurer l'offre d'un programme de qualité?
  - c. **Les ressources financières sont-elles adéquates dans un contexte où plusieurs universités offrent aux étudiantes et aux étudiants un financement à l'entrée (bourses de maîtrise et de doctorat)?**

### **CLARTÉ ET PERTINENCE DES RÉSULTATS ESCOMPTÉS POUR LES ÉTUDIANTES ET LES ÉTUDIANTS**

7. Est-ce que les résultats escomptés en matière d'apprentissage pour les étudiantes et les étudiants sont pertinents, clairement établis et clairement communiqués

### **MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT**

8. Est-ce que les méthodes d'enseignement sont en adéquation avec les résultats escomptés en matière d'apprentissage?
  - a. **Le séminaire de méthodologie (LING6800) est en voie d'être double siglé (LING/LITT6800) et adapté pour les étudiantes et étudiants en littérature. Comment maximiser son impact afin de bien lancer les étudiantes et les étudiants dans leur maîtrise ou leur doctorat?**

### **L'ATTEINTE DES RÉSULTATS ESCOMPTÉS**

9. Est-ce que les résultats escomptés en matière d'apprentissage pour les étudiantes et les étudiants sont atteints?

### **SOUTIEN AUX ÉTUDIANTES ET AUX ÉTUDIANTS**

10. Est-ce que les étudiantes et les étudiants sont suffisamment guidés durant leurs études au sein de l'unité académique?
11. Est-ce que les services associés aux structures d'appui aux étudiantes et aux étudiants sont adéquats?

### **INCIDENCE DE LA R-D-C**

12. Les activités de R-D-C contribuent-elles au programme?
13. Est-ce que les activités de R-D-C contribuent à la visibilité du programme?

### **CONTRIBUTION DU PROGRAMME AU DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ**

14. Est-ce que le programme contribue au développement et à l'épanouissement de la société?

### **INTERROGATIONS PROPRES AU PROGRAMME**

15. **Comment améliorer le recrutement étudiant, surtout dans notre programme de maîtrise?**
16. **Comment privilégier, dans la formation étudiante, des activités de recherche (communication, compte rendu, article)? Doit-on rendre la réalisation d'activités de recherche obligatoire? Si oui, sous quelles formes?**
17. **Devrait-on revoir la forme de l'examen prédoctoral?**
18. **Faudrait-il revoir les conditions d'admission de nos programmes?**
19. **La création est un volet important et populaire dans bien des programmes d'études littéraires. Comment améliorer et bonifier notre offre dans ce domaine?**

## RAPPORT D'AUTOÉVALUATION

MAÎTRISE ÈS ARTS (ÉTUDES LITTÉRAIRES)  
DOCTORAT EN ÉTUDES LITTÉRAIRES  
2014 à 2019  
Juin 2020



### 1. PRÉAMBULE

Le rapport d'autoévaluation de la maîtrise ès arts (études littéraires) et du doctorat en études littéraires a été rédigé conformément à la *Politique d'évaluation des programmes* de l'Université de Moncton. L'objectif du rapport est de faire le point sur les 2 programmes des cycles supérieurs, offerts uniquement au campus de Moncton.

#### 1.1. Contribution du programme au développement de la société

Notre programme de maîtrise existe depuis la création du département en 1967 et celui du doctorat depuis 1991 (soit le premier programme de ce type créé à l'Université de Moncton). Les programmes de maîtrise et de doctorat en études littéraires contribuent au développement et à l'épanouissement de la société de plusieurs manières.

D'abord, ils permettent aux étudiantes et aux étudiants d'approfondir les connaissances acquises au premier cycle. Ils contribuent ainsi au développement et à l'épanouissement de la société en assurant la formation de personnes hautement qualifiées. Plusieurs de nos diplômées et diplômés sont maintenant professeures et professeurs dans des universités canadiennes, critiques littéraires, bibliothécaires ou encore travailleuses ou travailleurs dans le milieu culturel acadien. Depuis la création de notre département, la grande majorité des chercheuses et chercheurs œuvrant dans le domaine de la littérature acadienne y ont étudié.

Nos formations contribuent aussi directement au développement de la société acadienne. Rappelons que la maîtrise et le doctorat en études littéraires font partie des axes prioritaires de recherche de l'Université en études acadiennes et en études des minorités. La mission dont se chargent nos programmes est de former des expertes et des experts sur des questions littéraires qui sont d'intérêt crucial pour la société acadienne et, plus largement, canadienne. Les recherches de nos étudiantes et étudiants contribuent directement à la reconnaissance et au rayonnement des littératures acadienne et canadienne. Au fil des ans, certaines personnes ayant complété des études littéraires supérieures avec un volet en création littéraire ont publié leur œuvre chez un éditeur reconnu. Au niveau institutionnel, nos formations supérieures contribuent au positionnement de l'Université de Moncton comme université de recherche.

Finalement, il n'est pas inutile de le rappeler, nos formations permettent aux étudiantes et aux étudiants de développer une « pensée critique », indispensable (particulièrement aujourd'hui) au développement de la société. Comme le précise David Robinson dans une tribune libre publiée dans le dernier Bulletin de l'ACPPU (« L'éducation postsecondaire post-pandémie », vol. 67, no 5, mai-juin 2020, p. 28) :

L'accent mis avant tout sur les résultats de l'éducation postsecondaire enregistrés sur le marché du travail a contribué à réfréner des formes de pensée critique plus robustes dans nos établissements ces dernières années. Comme Joan Wallach Scott l'a fait observer, nous avons assisté à une transformation lente, mais constante, de l'université

ou du collège, "qui sont passés d'un espace de confrontation, de débat et d'échange des idées à un lieu où des gestionnaires vigilants du risque permettent aux consommateurs d'influer sur ce qui peut être dit ou non". Malheureusement, la sous-estimation de la pensée critique [...] a alimenté bon nombre des problèmes auxquels nous nous heurtons aujourd'hui en même temps que nous affrontons la pandémie de COVID-19. »

Nous sommes intimement convaincus que les formations proposées dans nos programmes de maîtrise et de doctorat en études littéraires préparent les étudiantes et les étudiants à affronter les problèmes les plus cruciaux de la société actuelle.

## **2. STRUCTURE DES PROGRAMMES**

### **2.1. Maîtrise ès arts (études littéraires)**

#### **2.1.1. Conditions d'admission**

Jusqu'à fin juin 2019, la candidate ou le candidat devait idéalement détenir le baccalauréat ès arts avec spécialisation en études littéraires avec une moyenne de 3,00 pour être admis à la maîtrise ès arts (études littéraires). La tendance, toutefois, a été de considérer suffisante une formation de 10 cours en études littéraires (ou 30 crédits; voir *infra*), puisque plusieurs étudiantes et étudiants détiennent un profil d'étude fait sur mesure et qu'il est de plus en plus rare qu'ils ou elles suivent un parcours dit classique. En outre, nous recevons régulièrement des demandes provenant de l'international et ces étudiantes et étudiants ne possèdent pas toujours la spécialisation en études littéraires. Enfin, il arrive que nous demandions une propédeutique lorsque la formation de base nous semble incomplète.

Par ailleurs, signalons que depuis 2018-2019, tous les programmes de baccalauréat avec spécialisation à l'échelle de la Faculté des arts et des sciences sociales ont été abolis, y compris le nôtre. Seuls les parcours avec majeure et mineure sont désormais offerts (depuis juillet 2019), exception faite des étudiantes et des étudiants déjà inscrits aux programmes de baccalauréat avec spécialisation. Les nouveaux programmes sont offerts avec « distinction », donc avec l'option de faire davantage de crédits en études littéraires et de préparer un mémoire de fin de baccalauréat.

La candidate ou le candidat doit donc, minimalement, avoir dans sa formation préalable l'équivalent de 30 crédits (10 cours) en études littéraires ou dans des cours de disciplines connexes jugés pertinents (en littératures étrangères, linguistique, cinéma, histoire de l'art). Parmi ces 30 crédits, la candidate ou le candidat doit avoir réussi au moins 6 cours (18 crédits) de littérature. La candidate ou le candidat qui veut faire une thèse en création littéraire doit de plus fournir un échantillon d'écriture (entre 12 et 20 pages) qui sera examiné par le Comité des études supérieures en même temps que sa demande.

#### **2.1.2. Le programme**

La maîtrise ès arts (études littéraires) comporte une scolarité de 4 séminaires (12 crédits) et une thèse (30 crédits) avec soutenance publique tenue au plus tard trois ans après la fin de la scolarité (règlement 31.8.1). La thèse en création littéraire comporte deux parties : une partie création inédite et une partie critique qui devra faire ressortir la spécificité du texte de création.

Les étudiantes et les étudiants doivent suivre au moins trois séminaires dans la discipline. Le quatrième séminaire peut être suivi en linguistique ou dans une discipline connexe. On peut suivre

au maximum deux séminaires dans des universités qui ont des programmes comparables. Dans le cas d'une discipline connexe, il faut l'accord du Comité des études supérieures du département. Nous incitons tous les étudiantes et les étudiants de ce programme à suivre le séminaire de méthodologie en sciences du langage, LING6800. Dans un avenir proche, nous comptons rendre ce séminaire obligatoire. Celui-ci sera alors donné conjointement par une professeure ou un professeur en linguistique et une professeure ou un professeur en littérature qui partageront les crédits. Des aménagements existent toutefois déjà dans ce séminaire pour les particularités méthodologiques de notre discipline, enseignés par nos professeures et professeurs.

L'étudiante ou l'étudiant « inscrit à un programme exigeant une thèse identifie une directrice ou un directeur de thèse parmi les membres de l'Assemblée de la Faculté des études supérieures et de la recherche. Le choix de la directrice ou du directeur de thèse est soumis à l'approbation de la Faculté des études supérieures et de la recherche par le Comité des études supérieures au plus tard à la fin de la première session d'inscription au programme » (31.3.1). « La directrice ou le directeur de thèse établit un programme de recherche avec l'étudiante ou l'étudiant, en collaboration avec le comité consultatif, s'il y a lieu, et lui fournit aide et conseil dans son programme de cours et son travail de recherche » (31.3.3).

Le projet de thèse est préparé avec la directrice ou le directeur de thèse et remis au Comité des études supérieures du Département d'études françaises au cours du semestre suivant la scolarité. Le projet, d'une longueur de 8 à 10 pages, doit comporter la présentation et la justification du sujet et du corpus, la problématique de recherche, le cadre théorique, la méthodologie, le plan de la thèse et la bibliographie. Une longueur de 90 à 120 pages est exigée pour la thèse elle-même. L'étudiante ou l'étudiant doit, à chaque année de rédaction, rédiger un rapport d'avancement (formulaire ES2C-2) rendant compte du travail accompli et du travail prévu pour l'année qui vient.

## **2.2. Doctorat en études littéraires**

### **2.2.1. Conditions d'admission**

Pour être admis au doctorat en études littéraires, la candidate ou le candidat doit détenir une maîtrise en études littéraires avec une moyenne minimale de 3,00, ou l'équivalent de 3,00.

Le dossier des personnes détenant un diplôme jugé équivalent est étudié par le Comité des études supérieures du Département, lequel fixe éventuellement les compléments de formation nécessaires avant l'inscription au troisième cycle. Une propédeutique peut être exigée pour ceux et celles qui détiennent une maîtrise dans une autre discipline. Outre la connaissance du français, les candidates et candidats au doctorat doivent posséder une compétence de lecture en anglais ou dans toute autre langue nécessaire à leur recherche.

Le programme de doctorat vise à permettre à l'étudiante et à l'étudiant d'acquérir les éléments essentiels à la production d'une thèse qui contribuera à l'avancement des connaissances dans un champ d'études déterminé.

### **2.2.2. Le programme**

Le doctorat comporte une scolarité de 4 séminaires (12 crédits), un examen prédoctoral (6 crédits) et une thèse (90 crédits) avec soutenance publique tenue au plus tard sept ans après la fin de la scolarité (règlement 32.10). Les étudiantes et les étudiants doivent être inscrits à temps complet durant au moins quatre sessions et suivre au moins trois séminaires dans la discipline. Le quatrième

séminaire peut être suivi en linguistique ou dans une discipline connexe. Pour suivre un séminaire dans une discipline connexe, il faut l'accord du Comité des études supérieures. On peut suivre au maximum deux séminaires dans des universités qui ont des programmes comparables. Sauf indication contraire, les séminaires offerts par le Département d'études françaises s'adressent à la fois aux étudiantes et aux étudiants des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles. Compte tenu de nos ressources professorales, le volet création littéraire n'est pas offert au niveau doctoral.

Normalement, la candidate ou le candidat doit faire approuver le choix de son directeur ou de sa directrice et, le cas échéant, de son codirecteur ou de sa codirectrice de thèse avant la fin de la deuxième session (32.4.1, formulaire ES3C-1) et le choix de son sujet de thèse au plus tard à la fin du deuxième semestre suivant l'inscription initiale (32.2, formulaire ES3C-2, accompagné d'une présentation sommaire d'une demie à une page). Le Comité des études supérieures du Département d'études françaises exige également un projet de thèse d'une longueur de 12 à 15 pages (bien que la plupart des étudiantes et des étudiants remettent usuellement des projets dépassant 20 pages). Ce projet doit comporter la présentation et la justification du sujet et du corpus, la problématique recherche, le cadre théorique, la méthodologie, le plan de la thèse, une bibliographie et un échéancier.

Une fois sa scolarité terminée et avant d'entreprendre la rédaction de sa thèse, l'étudiante ou l'étudiant doit se présenter à un examen prédoctoral au plus tôt un an après son inscription initiale et au plus tard six mois après la fin des séminaires (32.6.1). Celui-ci consiste en une présentation orale devant un jury et porte sur un travail en deux volets préalablement remis aux évaluateurs :

- a) Le premier volet, d'environ 25 pages, décrit le projet de thèse. La candidate ou le candidat doit y démontrer son aptitude à situer son travail dans le champ de recherche concerné. Il doit également pouvoir en défendre la rigueur méthodologique et théorique et faire valoir l'originalité de la contribution au champ de connaissances;
- b) Le second volet, d'environ 25 pages, consiste en un échantillon d'analyse portant sur un exemple significatif tiré du corpus, permettant ainsi de tester l'approche de la candidate ou du candidat et de démontrer qu'il est en mesure de maîtriser les diverses étapes de la recherche.

La thèse de doctorat est le résultat d'une recherche approfondie et originale qui apporte une contribution à l'avancement des connaissances dans un domaine précis. Le volume attendu d'une thèse de doctorat est d'environ 300 pages.

À la fin de chaque année scolaire, et ce jusqu'à la soutenance, le candidat ou la candidate remet à son directeur ou à sa directrice de thèse et au Comité des études supérieures un rapport sur l'avancement de ses recherches (formulaire ES3C-3).

### **3. VISION ET OBJECTIFS DES PROGRAMMES DE MAÎTRISE ET DE DOCTORAT EN ÉTUDES LITTÉRAIRES**

Actuellement, les programmes de maîtrise et de doctorat en études littéraires permettent à l'étudiante ou à l'étudiant d'approfondir ses connaissances en études littéraires dans les domaines des littératures acadienne, québécoise et française et de poursuivre des recherches dans ce domaine. La formule des séminaires et des travaux de recherche favorise la confrontation des idées, la maîtrise des instruments de recherche et l'apprentissage d'approches théoriques diverses. Le premier diplôme prépare au second, bien que la maîtrise soit autonome et garde en soi toute sa finalité. Ce sont deux diplômes clairement orientés en recherche fondamentale, mais qui permettent

toutefois le développement de nombreuses habiletés professionnelles et sociales recherchées dans le marché du travail actuel (dans des secteurs non académiques, voir section 5).

**Le programme de maîtrise en études littéraires** vise à produire des diplômées et diplômés qui ont appris à développer des connaissances fines dans la discipline et qui ont eu la possibilité d’approfondir une dimension spécifique dans le vaste champ des études littéraires. Ces diplômés ou diplômées ont surtout eu l’opportunité de produire un premier travail de recherche d’envergure, personnel et original. Le programme de maîtrise offre en outre l’occasion de combiner une pratique d’écriture (création littéraire) à une réflexion sur la littérature.

**Le programme de doctorat en études littéraires** vise à produire des diplômées et diplômés qui maîtrisent parfaitement une dimension ou, le plus souvent, plusieurs dimensions du vaste champ des études littéraires et qui contribuent à celui-ci de façon originale et significative.

En substance, dans la vision actuelle, les deux programmes sont conçus comme des formations en recherche fondamentale qui visent à outiller les étudiantes et les étudiants à ce niveau. Au terme de l’un ou l’autre programme, les étudiantes et les étudiants possèdent des savoirs, des savoir-faire en analyse littéraire et diverses habiletés qui sont le résultat escompté de nos formations. Toutefois, ces programmes permettent aussi le développement de plusieurs compétences transversales et valorisables sur un marché du travail étendu.

#### **4. MODIFICATIONS AU PROGRAMME DEPUIS LA DERNIÈRE ÉVALUATION (voir Rapport d’évaluation en Annexe A)**

##### **4.1. Les recommandations du rapport Daveluy-Hotte<sup>1</sup>**

<b>RECOMMANDATIONS ADOPTÉES</b>	<b>ACTIONS COMPLÉTÉES</b>
<p><b><u>RECOMMANDATION 1</u></b></p> <p>Le Département aurait intérêt à regrouper ses programmes de maîtrise en un seul programme (M.A en études françaises) avec deux profils (profil sciences du langage et profil études littéraires). Les étudiants pourraient également choisir entre deux options, soit la maîtrise en études françaises avec thèse ou soit celle avec mémoire. Ainsi, les diplômés de la maîtrise avec mémoire pourraient, eux aussi, choisir soit le profil sciences du langage, soit le profil études littéraires. [...] La maîtrise en français serait donc abolie</p>	<p>Dans le but de respecter la volonté du secteur Linguistique, cette recommandation n’a pas été adoptée, afin de ne pas masquer les sciences du langage dans le libellé « M.A. en études françaises ».</p> <p>La maîtrise en français a été abolie. Ce programme n’avait jamais pu compter sur beaucoup d’inscriptions. Un programme allégé, avec six séminaires au lieu de huit, nous semblait trop lourd pour s’avérer attractif auprès de la clientèle visée, soit les enseignants des écoles secondaires.</p>

<sup>1</sup> Ce rapport concernait aussi les programmes de sciences du langage. À cette époque, tous les programmes du département étaient évalués simultanément, contrairement à la présente évaluation, qui se veut disciplinaire. Nous aimerions préciser que nous ne commentons dans cette section que les recommandations relatives aux programmes en études littéraires dans le dernier rapport d’évaluation.

<p><b><u>RECOMMANDATION 2</u></b></p> <p>La scolarité de la maîtrise avec mémoire devrait être réduite à six séminaires.</p>	<p>Comme mentionné au point précédent, ce programme de maîtrise a été aboli.</p>
<p><b><u>RECOMMANDATION 3</u></b></p> <p>La création d'un séminaire de méthodologie pour la mise à niveau des étudiant(e)s n'ayant pas la formation attendue à cet égard lors de l'admission au programme de maîtrise ou leur inscription à un cours de méthodologie des programmes de premier cycle (LITT 4451 ou LING 4990).</p>	<p>Le secteur littérature a d'abord choisi de ne pas imposer de séminaire de méthodologie à ses étudiantes et étudiants, sinon sur une base volontaire. Les étudiants de maîtrise et de doctorat, notamment ceux en provenance de l'étranger, ont la possibilité de s'inscrire au séminaire de méthodologie en sciences du langage, LING6800. Ce séminaire est toutefois devenu si populaire auprès des étudiantes et étudiants que les professeurs et professeures ont résolu de le rendre obligatoire dans un avenir rapproché et de le double-sigler. D'autant plus que dorénavant, le cours de méthodologie au premier cycle (LITT4451) a été aboli avec la spécialisation. Le séminaire sera alors donné conjointement par une professeure ou un professeur en linguistique et une professeure ou un professeur en littérature qui partageront les crédits. Le nombre de séminaires de littérature a déjà été réduit à trois (il s'en donnait précédemment quatre) puisque la majorité des étudiantes et étudiants s'y inscrivent.</p>
<p><b><u>RECOMMANDATION 4</u></b></p> <p>Les intitulés des cours de la maîtrise en études littéraires <i>Littérature québécoise I, II, III ; Littérature française I, II, III</i> et <i>Littérature acadienne I, II</i> pourraient être revus afin d'être plus attrayants pour les étudiant(e)s venant de l'extérieur. Une autre solution serait d'afficher les titres et les descriptions des cours proposés par les professeurs sur le site web du Département plusieurs mois à l'avance afin de donner aux étudiants qui envisagent de s'inscrire à Moncton une idée plus précise du contenu des cours.</p>	<p>Nous avons choisi de conserver les intitulés en question et d'envoyer par courriel, quelques mois à l'avance, aux étudiantes et étudiants les titres et les descriptions des séminaires proposés. Nous serions toutefois ouverts à revoir cette pratique (voir annexe B, point 5).</p>

<p><b><u>RECOMMANDATION 7</u></b></p> <p>Revoir l'examen prédoctoral en fonction des objectifs qu'on souhaite qu'il remplisse.</p>	<p>La marche à suivre pour l'examen prédoctoral a été définie afin de clarifier les procédures à suivre. Des changements importants ont de plus été apportés au Fascicule des règlements (2017-2018) par l'Université elle-même. Ces changements visent justement à clarifier bon nombre d'imprécisions relativement aux délais impartis pour chacune des étapes dans le cheminement des étudiantes et des étudiants.</p>
<p><b><u>RECOMMANDATION 8</u></b></p> <p>Reconnaître le doctorat en création pour l'enseignement des charges de cours en littérature.</p>	<p>Il n'est plus possible de faire un doctorat en création à notre département.</p>
<p><b><u>RECOMMANDATION 9</u></b></p> <p>Permettre aux étudiant(e)s de doctorat de pouvoir faire un travail de recherche dirigé si aucun séminaire n'est offert dans leur domaine pendant leur scolarité.</p> <p>Repenser certains séminaires en fonction de problématiques littéraires plutôt qu'en fonction des corpus comme ils le sont en ce moment (littérature française ou québécoise ou acadienne), ce qui permettrait aux étudiant(e)s d'aborder la problématique à partir du corpus sur lequel ils travaillent.</p>	<p>Nous avons choisi de continuer à privilégier la participation à nos séminaires, même si aucun d'entre eux n'est offert dans le domaine de recherche des étudiantes et des étudiants. Nous considérons que cette participation est essentielle pour la formation de nos étudiantes et de nos étudiants. Les séminaires de lectures dirigées ne sont autorisés que dans des circonstances exceptionnelles.</p> <p>Dans les faits, nos séminaires sont déjà consacrés à des problématiques ou à des auteurs donnés (voir plans de cours). La division en corpus ne fait que refléter les domaines de spécialisation de nos professeures et de nos professeurs.</p>
<p><b><u>RECOMMANDATION 10</u></b></p> <p>Mettre en place un programme de bourses d'admission garanties, qui aurait non seulement l'avantage d'attirer un plus grand nombre d'étudiant(e)s dans les programmes en rendant l'Université de Moncton plus compétitive sur le marché universitaire, mais aussi celui de voir augmenter son taux de diplomation et diminuer la durée des études.</p>	<p>En dépit de nos tentatives répétées auprès de l'administration, un tel système n'a pu être mis en place. Un pas a cependant été fait dans cette direction puisque nos étudiantes et étudiants de 3<sup>e</sup> cycle peuvent compter sur les bourses doctorales de l'Université de Moncton dont la valeur équivaut aux droits de scolarité au taux canadien des trois premières années du programme. S'ajoutent à cela les bourses de doctorat du programme LOE de Patrimoine Canada, qui sont distribuées aux étudiantes et aux étudiants inscrits dans les programmes de doctorat de l'Université de Moncton. Pour ce qui est de la maîtrise, nous ne pouvons</p>

<p>Mieux publiciser les assistanats de recherche ou d'enseignement disponibles au Département.</p>	<p>toujours pas compter sur aucune bourse, si ce n'est la bourse d'assistantat à la maîtrise (500\$ par session).</p> <p>Les bourses d'assistantats sont annoncées sur la page web du département et au moment des rencontres d'information destinées aux étudiantes et aux étudiants de nos programmes. Il n'y a guère d'assistantats d'enseignement en études littéraires.</p>
<p><b><u>RECOMMANDATION 11</u></b></p> <p>Le Département aurait avantage à mettre en place un comité interdisciplinaire des études supérieures (le directeur des études supérieures + 1 professeur(e) de littérature + 1 professeur(e) de linguistique) qui relirait les demandes de bourses dans leur entièreté et fournirait aux étudiant(e)s et aux professeur(e)s des commentaires sur la demande. Les professeur(e)s membres de ce comité pourraient être recruté(e)s parmi ceux et celles ayant déjà siégé à des comités des organismes subventionnaires ou ayant eu du succès dans l'obtention de subventions de recherche auprès des mêmes organismes.</p>	<p>Dans le nouveau séminaire de méthodologie, LING6800, une séance est consacrée aux demandes de bourses. Un représentant de la FESR vient présenter les différentes bourses. Isabelle LeBlanc, la professeure, fait une lecture critique (avec rétroaction) de toutes les demandes (linguistique et littérature). Il incombe de plus à la directrice de recherche ou au directeur de recherche de superviser les demandes de bourses de ses étudiantes et de ses étudiants. Comme ce séminaire sera, sous peu, donné conjointement par une professeure ou un professeur en linguistique et une professeure ou un professeur en littérature, nous pourrions considérer que nous avons suivi cette recommandation.</p>
<p><b><u>RECOMMANDATION 12</u></b></p> <p>La visibilité des programmes offerts pourrait être grandement améliorée ce qui contribuerait sans doute à attirer des étudiant(e)s. Pour l'instant, le site internet n'est guère attrayant (peu d'images, couleurs ternes...). Il faudrait aussi songer à une campagne de publicité dans les universités des provinces maritimes voisines où il y a des programmes de premier cycle en français.</p>	<p>Le site web du département a été grandement amélioré grâce aux efforts fournis par notre comité du site web. Hélas, une refonte générale du site de l'Université de Moncton cause divers problèmes (très peu de photos et d'images, par exemple; navigation difficile vu l'absence d'hyperliens).</p> <p>La visibilité de nos programmes est assurée par le service de recrutement de l'Université de Moncton, qui a été sensibilisé à l'existence de nos programmes et qui effectue des représentations dans les universités en question, et même dans les provinces du centre et de l'ouest du Canada.</p>

<p><b><u>RECOMMANDATION 13</u></b></p> <p>Il serait aussi essentiel de revoir les objectifs qui sont présentés dans le <i>Répertoire</i> des études supérieures afin de mieux mettre l'accent sur les différents débouchés autres que les études de troisième cycle dans le cas de la maîtrise et la carrière universitaire dans le cas du doctorat.</p>	<p>Tous les documents de présentation de nos programmes sont désuets (voir par exemple) : (<a href="https://www.umoncton.ca/fesr/sites/fesr.prod.umoncton.ca/files/wf/umoncton_litterature.pdf">https://www.umoncton.ca/fesr/sites/fesr.prod.umoncton.ca/files/wf/umoncton_litterature.pdf</a>). Il sera urgent, après la présente évaluation, de les revoir. Il nous fera plaisir de travailler avec la FESR et l'Université.</p>
<p><b><u>RECOMMANDATION 14</u></b></p> <p>Les ancien(ne)s étudiant(e)s pourraient être présent(e)s sur la page internet du Département. Leur succès, les recherches qu'ils et elles mènent pourraient en inspirer plusieurs.</p>	<p>Notre nouveau site web regroupe des témoignages de nos anciens étudiants, qui mettent l'accent sur les multiples débouchés de nos programmes d'études supérieures. Voir l'onglet « des carrières stimulantes ». <a href="https://www.umoncton.ca/umcm-fass-etudesfrancaises/node/67">https://www.umoncton.ca/umcm-fass-etudesfrancaises/node/67</a>. Des témoignages vidéos ont également été réalisés. <a href="https://www.umoncton.ca/fesr/temoignages_videos">https://www.umoncton.ca/fesr/temoignages_videos</a></p>
<p><b><u>RECOMMANDATION 15</u></b></p> <p>Fournir aux étudiant(e)s un cheminement clair des études par session (ceci est une plainte qui est revenue à plusieurs reprises : le manque de clarté des procédures et règlements).</p>	<p>Nous avons préparé et mis en ligne (<a href="https://www.umoncton.ca/umcm-fass-etudesfrancaises/node/61">https://www.umoncton.ca/umcm-fass-etudesfrancaises/node/61</a>; <a href="https://www.umoncton.ca/umcm-fass-etudesfrancaises/node/62">https://www.umoncton.ca/umcm-fass-etudesfrancaises/node/62</a>) des documents consacrés au cheminement normal à la maîtrise et au doctorat.</p>
<p><b><u>RECOMMANDATION 16</u></b></p> <p>Fournir des incitatifs pour encourager les étudiant(e)s à terminer plus rapidement telle qu'une bourse étalée en fonction des étapes : un versement à l'entrée, un versement une fois la scolarité terminée, un versement après l'examen prédoctoral pour ceux et celles inscrit(e)s au troisième cycle et un versement une fois la thèse soutenue.</p>	<p>La nature pour le moins aléatoire du programme LOE de Patrimoine Canada ne nous a pas permis d'envisager de tels incitatifs. Les montants fournis ne sont pas assez élevés pour les répartir de la façon suggérée par les évaluatrices.</p>

<p><b><u>RECOMMANDATION 17</u></b></p> <p>Offrir un prix de la meilleure thèse (un certificat suffit).</p>	<p>Comme peu de thèses sont soutenues chaque année, la création d'un tel prix ne nous a pas semblé justifiée. Le Prix Vo-Van de la meilleure thèse produite chaque année à l'Université de Moncton nous semble un meilleur moyen pour souligner l'excellence d'une thèse.</p>
<p><b><u>RECOMMANDATION 18</u></b></p> <p>Encourager les étudiants inactifs à demander un congé du programme. Dans ce but, informer les étudiant(e)s des règlements qui existent sur la façon de demander un congé, voire en instaurer d'autres si nécessaire, dans l'éventualité de vouloir déterminer la durée maximale à un an (elle est actuellement d'un an et demi), identifier les raisons qui permettent l'obtention d'un congé (médicales, familiales ou financières).</p>	<p>Nous n'hésitons plus à proposer de telles options à nos étudiants inactifs.</p>
<p><b><u>RECOMMANDATION 19</u></b></p> <p>Encourager les étudiant(e)s à interrompre leurs études quand il le faut pour les reprendre plus tard et s'assurer d'offrir des conditions permettant le retour des étudiant(e)s (dont la reconnaissance des cours déjà suivis).</p>	<p>C'est fait.</p>
<p><b><u>RECOMMANDATION 20</u></b></p> <p>Garder un contact fréquent avec les étudiants inactifs soit par l'envoi de courriel semestriel leur rappelant qu'ils sont inscrits à un programme et leur présentant les activités à venir au Département, soit par un courriel incitant les étudiants en congé à se réinscrire.</p>	<p>Nous le faisons.</p>

<p><b><u>RECOMMANDATION 21</u></b></p> <p>Fournir l'ensemble des informations pertinentes dans un guide de l'étudiant(e) disponible en ligne. Les étudiant(e)s souhaitent d'ailleurs que le Département utilise mieux le site internet pour communiquer l'information.</p>	<p>Ce guide est disponible en ligne.</p>
<p><b><u>RECOMMANDATION 22</u></b></p> <p>Favoriser l'interdisciplinarité du Département en créant des liens avec d'autres programmes déjà existants à l'Université. Des postes conjoints pourraient être envisagés (par exemple, à la Faculté de musique, en anthropologie, etc.).</p>	<p>Notre département est déjà bidisciplinaire. Nous avons de plus une maîtrise commune avec le Département d'anglais (maîtrise en littérature canadienne comparée).</p>
<p><b><u>RECOMMANDATION 23</u></b></p> <p>Créer un poste afin d'assurer le maintien de l'expertise du Département en littérature acadienne.</p>	<p>Hélas, notre collègue Denis Bourque, spécialiste de la littérature acadienne, n'a pas été remplacé malgré nos demandes et malgré la recommandation 23. Pour le moment, l'expertise en littérature acadienne est assurée principalement par deux professeurs, Benoit Doyon-Gosselin et Maurice Raymond. Lors du départ à la retraite, en décembre prochain, de Maurice Raymond, le département devra exiger la création d'un poste en littérature acadienne. Maurice Raymond étant également responsable, avec David Décarie, du volet création, il faudrait peut-être aussi demander qu'une composante création fasse partie de ce poste.</p>
<p><b><u>RECOMMANDATION 26</u></b></p> <p>Revoir la description des activités du Département pour que la niche qui lui est propre soit clairement identifiée et afficher clairement ses couleurs sur le site internet de l'unité.</p>	<p>La refonte de notre site web a permis de répondre à cette recommandation.</p>

<p><b><u>RECOMMANDATION 27</u></b></p> <p>Mandater un membre du corps professoral à participer aux efforts de renouvellement des programmes de deuxième et troisième cycles (offrir un dégrèvement s'il le faut) afin que le Département puisse contribuer à sa pleine mesure aux changements désirés par la communauté universitaire.</p>	<p>Il ne nous apparaissait pas réaliste, dans le contexte budgétaire de l'Université, de demander un tel dégrèvement. Comme le montre le présent rapport, ainsi que celui des sciences du langage, des efforts ont toutefois été faits pour renouveler les programmes.</p>
<p><b><u>RECOMMANDATION 28</u></b></p> <p>Favoriser la fondation d'une association étudiante de deuxième et troisième cycles pan universitaire qui permettrait de canaliser les enjeux de la vie étudiante à ces niveaux d'étude au-delà des particularités.</p>	<p>Plusieurs de nos professeurs ont collaboré à la création de l'AÉCS, l'Association des étudiantes et des étudiants des cycles supérieurs du DÉF. Ceux-ci sont très actifs, organisent plusieurs activités, notamment une journée d'études interdépartementales.</p>

## 5. RÉSULTATS ESCOMPTÉS POUR LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS

Au terme de l'un ou l'autre programme, les étudiantes et les étudiants possèdent une formation approfondie dans la discipline, mais surtout, avec la réalisation de leur thèse, ils font la preuve qu'ils sont désormais en mesure d'appliquer les connaissances acquises à la résolution de questions nouvelles et de transposer savoirs et théories sur de nouveaux objets. Il apparaît donc clairement qu'au terme de leur formation, nos diplômées et diplômés ont développé des compétences intellectuelles élargies et sont déjà de jeunes chercheuses et chercheurs fonctionnels.

Comme énoncé à la section 3, les deux diplômes sont orientés en recherche. Ainsi, la maîtrise prépare sa clientèle à la recherche au niveau du 3<sup>e</sup> cycle alors que le doctorat prépare l'étudiante ou l'étudiant à une carrière universitaire ou autre carrière axée sur la recherche. Ces deux formations permettent aussi aux étudiantes et aux étudiants de développer des savoirs et des savoir-faire, qui en plus d'être utiles académiquement, sont transférables dans des pratiques professionnelles diversifiées. Ces habiletés sont notamment : l'esprit de synthèse et d'analyse critique, des compétences informatiques étendues, des habiletés communicationnelles renforcées autant à l'écrit qu'à l'oral, des compétences organisationnelles développées, une grande autonomie de travail, la précision et l'honnêteté intellectuelle et autres compétences transversales. Les rôles professionnels dans lesquels ces compétences peuvent être réinvesties sont notamment la gestion de programmes dans la fonction publique et autres organismes communautaires, les postes de soutien à la recherche (dans des instituts, des laboratoires, dans la fonction publique, dans les médias), l'encadrement de personnel, etc. Rappelons ici que notre province a grand besoin de personnel hautement qualifié.

Les étudiantes et les étudiants ont aussi développé pendant leur formation des habiletés sociales considérables. Ainsi, entreprendre des études supérieures procure une ouverture concrète à l'autre, à l'internationalisation (ouverture indispensable dans le monde actuel). Ils ont été appelés à rencontrer des chercheuses et des chercheurs venant du monde entier reçus au fil des ans par notre Département et plus largement, par notre Faculté et notre Université. Finalement, nos séminaires accueillent, presque chaque année, une clientèle étudiante internationale et cet apport (qui participe aussi à l'internationalisation de notre Université) permet à nos étudiantes et nos étudiants d'ici d'avoir des occasions d'échange privilégiées avec des étudiants d'ailleurs.

## 6. RESSOURCES HUMAINES

### 6.1. Le corps professoral (voir le « Dossier de renseignements professionnels » des professeures en annexe B)

Le secteur littérature compte 6 professeures et professeurs. Maurice Raymond prend sa retraite en décembre 2020. Soulignons que lors du dernier exercice, nous étions 8 professeurs. Soulignons aussi les nombreux départs de collègues œuvrant en littérature acadienne : Raoul Boudreau; Denis Bourque; Pierre Gérin; Ronald Labelle (ethnologie acadienne). Cette composante – pourtant l'un des axes prioritaires de l'Université – s'est donc vue **largement affaiblie** dans la dernière décennie.

**David Décarie** : littérature française du XX<sup>e</sup> siècle; littérature québécoise du XX<sup>e</sup> siècle; théorie des genres; théorie du roman; théorie des cycles littéraires; théorie des figures; Louis-Ferdinand Céline; Germaine Guèvremont; création littéraire

**Hélène Destremes** : littérature québécoise; approche interculturelle en analyse littéraire

**Benoit Doyon-Gosselin** : littérature acadienne ; littératures francophones du Canada ; espace et littérature ; sociologie de la littérature ; France Daigle ; J.R. Léveillé

**Janine Gallant** : rapports texte/image; littérature française du XIXe siècle; étude des références aux arts visuels dans la littérature du XIXe siècle français et dans la littérature acadienne; roman historique

**Jean Morency** : littérature québécoise; relations littéraires entre le Québec et les États-Unis; représentations de la francophonie nord-américaine

**Maurice Raymond** : poésie; analyse textuelle; création littéraire; littérature acadienne du XXe siècle

## 6.2. Les autres ressources humaines

Le département d'études françaises bénéficie des services d'une secrétaire administrative, Joline Larade, du soutien de professeures ou des professeurs à la retraite, ainsi que des collaboratrices et collaborateurs réguliers :

**Professeures associées et professeurs associés** : depuis 2014, le secteur linguistique a eu 10 professeures associées : Denis Bourque, Jimmy Thibeault, Jean-Pierre Pichette, Raoul Boudreau, Pierre Gérin, Ronald Labelle, Marcel Bénéteau, Kathleen Gyssels, Bernard Émont, James de Finney.

**Invitées et invités dans les séminaires** : les étudiantes et les étudiants bénéficient parfois de la présence d'invités dans le cadre des séminaires, par exemple Julien Desrochers (Université de Moncton), Sylvain Rhéault (University of Regina), Marie-Frédérique Desbiens (Université Laval), Micheline Cambron (Université de Montréal).

### **Centre d'études acadiennes Anselme-Chiasson (CEAAC)**

Le CEAAC détient d'importantes collections d'archives acadiennes (manuscrits, imprimés, archives sonores, microfilms, etc.). Il a aussi une bibliothèque de volumes et de revues pour consultation sur place. Le personnel, principalement composé d'archivistes et d'historiens, fournit de précieux renseignements aux chercheurs. Pour la réalisation de projets de recherche individuels et collectifs en littérature acadienne, les professeurs et les assistants sont amenés à utiliser ces ressources qui sont d'une très grande utilité.

### **Institut d'études acadiennes (IÉA):**

Dirigé par Gregory Kennedy, l'IÉA a pour mandat de développer et promouvoir les études acadiennes à l'Université, ainsi qu'aux niveaux national et international, et créer des liens de collaborations, d'échanges et de partenariats à ces niveaux; de contribuer à la définition des créneaux de recherche et de développement en études acadiennes à l'Université de Moncton et promouvoir la mise en œuvre de programmes de recherche qui en découlent; d'appuyer les unités

académiques engagées dans la formation dans le domaine des études acadiennes; d'appuyer la création et le développement de programmes en études acadiennes à l'Université de Moncton, y inclus aux cycles supérieurs; de travailler au développement de fonds de bourses pour les étudiantes et les étudiants de 2e et de 3e cycles en études acadiennes. Soulignons que trois bourses postdoctorales ont été accordées en littérature (soit à Corina Crainic, à Isabelle Kirouac-Massicotte et à Nicolas Nicaise).

### **Écrivaines et écrivains en résidence :**

Grâce au soutien de Arts-NB et de l'Université de Moncton, le département peut compter sur la présence, à chaque deux ans, d'une écrivaine ou d'un écrivain en résidence. Dans les dernières années, nous avons reçu Georgette LeBlanc, Rose Després et Daniel Dugas.

## **7. POPULATION ÉTUDIANTE**

### **7.1. Inscriptions aux programmes**

Voir tableaux 1 et 2 en annexe.

### **7.2. Rétention étudiante**

Voir tableaux 1 et 2 en annexe.

### **7.3. Réussite étudiante**

Voir tableaux 1 et 2 en annexe.

### **7.4. Commentaires généraux sur la population étudiante**

Les tableaux fournis par l'Université couvrent une période assez courte et il apparaît difficile d'en tirer des tendances précises. Ce que l'on peut constater, néanmoins, est le fait que les inscriptions au doctorat sont en baisse depuis 2015, peut-être parce que nous sommes plus sélectifs avec les inscriptions à l'international? Un regard sur les statistiques récoltées lors de notre dernière autoévaluation permet de jeter un regard sur une période plus longue. Pour la période couverte par l'évaluation précédente (2000-2011), 20 maîtrises avaient été accordées en études littéraires (contre 13 pour la période 1990-1999). Nous en comptons 7 pour la période de la présente évaluation. Pour la période couverte par l'évaluation précédente, 5 doctorats ont été accordés en études littéraires (contre 2 pour la période 1990-1999) Nous en comptons 8 pour la période de la présente évaluation. Il semble donc se dégager, par rapport aux années 2000-2011, une légère baisse pour la maîtrise et une hausse significative pour le doctorat.

## **8. ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE (VOIR PLANS DE COURS EN ANNEXE C)**

### **8.1. Approches pédagogiques privilégiées**

L'enseignement offert dans le cadre des séminaires fait appel aux outils pédagogiques universitaires les plus courants, soit des rencontres hebdomadaires dans lesquelles les étudiantes et les étudiants

remettent divers types de travaux oraux et écrits (compte rendu de lecture, synthèse, travail semestriel, etc.). Plus précisément, ces rencontres se déroulent selon la formule de cours magistraux, de discussions autour de lectures communes, de présentations étudiantes, d'intervention de personnes ressources, ou de conférences par des professeures ou des professeurs invités. Les étudiantes et les étudiants sont en outre notés sur leurs présentations orales et sur un travail semestriel susceptible de déboucher sur une communication, une publication ou un projet de thèse.

Le séminaire de méthodologie (LING6800) est offert sur l'année académique (septembre à avril) à raison de 2 rencontres par mois. Cette formule a pour but de donner le temps aux étudiantes et aux étudiants de formuler, par étape, le projet de thèse. Plusieurs aspects méthodologiques sont également vus, dont la constitution du projet (définition du sujet, problématique, cadre théorique, cadre méthodologique, etc.), la recherche documentaire et les considérations éthiques. Le séminaire de méthodologie prévoit en outre que l'étudiante et l'étudiant apporte une contribution d'importance à son C.V. : demande de subvention, communication dans le cadre d'un colloque, publication d'un article, etc. Le séminaire de méthodologie est en voie d'être double siglé (LING/LITT6800) et adapté pour les étudiantes et étudiants en littérature (notamment par un enseignement bidisciplinaire donné par une professeure ou un professeur en linguistique et une professeure ou un professeur en littérature qui partageront les crédits). Comment maximiser son impact afin de bien lancer les étudiantes et les étudiants dans leur maîtrise ou leur doctorat?

## **8.2. Conditions d'apprentissage**

Du point de vue étudiant, le ratio professeures/étudiants est excellent. Pour l'année 2019-2020, on comptait 10 étudiantes et étudiants de 2<sup>e</sup> cycle et 9 étudiantes et étudiants de 3<sup>e</sup> cycle dont l'encadrement repose sur 6 professeures.

Nous considérons que les conditions d'apprentissage pour les étudiantes et les étudiants sont optimales et que nous pourrions assez facilement en accueillir un plus grand nombre.

## **8.3. Financement étudiant**

Un défi de taille pour le recrutement étudiant est l'absence de financement, surtout au 2<sup>e</sup> cycle. Nos étudiantes et étudiants de 3<sup>e</sup> cycle peuvent compter sur les bourses doctorales de l'Université de Moncton dont la valeur équivaut aux droits de scolarité au taux canadien des trois premières années du programme. Le Département reçoit de plus chaque année trois bourses de recrutement LOE, qui sont normalement attribuées en priorité aux Canadiennes et aux Canadiens, au cours des trois premières années de leur programme. Dans les faits, toutefois, tous nos étudiants, canadiens ou non, ont accès à cette bourse. Au niveau de la maîtrise, 6 bourses d'assistantat de 500 \$ chacune permettent aux étudiantes et aux étudiants de s'intégrer de façon ponctuelle dans les projets de recherche des professeures ou d'effectuer des tâches reliées à différentes facettes de la recherche. Les professeures qui ont, par ailleurs, d'autres sources de financement, intègrent des étudiantes et des étudiants de tous les cycles d'étude à leurs projets. Nous sommes cependant très loin de la recommandation 10 du rapport Daveluy-Hotte (mise en place d'un programme de bourses d'admission garanti).

#### **8.4. Mécanismes d'appui offerts aux étudiantes et aux étudiants (enseignement individualisé, appui à la réussite, centre d'aide, ateliers...)**

Comme l'ensemble de la population étudiante, les étudiantes et les étudiants de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> cycles ont de nombreux services à leur disposition. Ils ont accès aux services de nature pédagogique, notamment par l'entremise du Service d'appui à la réussite et de soutien à l'apprentissage (SARSA) et du Service d'accès et de soutien à l'apprentissage (SASA). La Bibliothèque Champlain a également affecté une bibliothécaire intégrée, Nathalie Richard, à la littérature. Cette dernière, qui est sur place, à la Faculté, deux matinées par semaine, peut répondre spécifiquement aux demandes des étudiantes et des étudiants ainsi qu'à celles des professeures et des professeurs. Enfin, les étudiantes et les étudiants bénéficient de tous les autres services offerts par l'Université, services qui favorisent leur mieux-être et, par conséquent, contribuent à leur dispenser une formation plus complète. On compte notamment la Librairie Acadienne, le Service à la vie étudiante et socioculturelle, le Service de mobilité internationale, le Service de santé et de psychologie, le Service des bourses et de l'aide financière, le Service d'intervention en violence à caractère sexuel, le Service d'orientation et de recherche de travail, et les Services aux étudiantes et étudiants internationaux et à la mobilité étudiante.

### **9. DESCRIPTION DES RESSOURCES MATÉRIELLES DISPONIBLES AU PROGRAMME**

#### **9.1. Ressources matérielles**

Les étudiantes et les étudiants de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles ont accès au salon étudiant (local 014A) dédié aux étudiantes et aux étudiants du Département d'études françaises et du Département d'information-communication, tous cycles confondus. Ce salon intègre également les 3 locaux des conseils étudiants, dont 2 au premier cycle et l'autre aux cycles supérieurs.

Les étudiantes et les étudiants ont aussi accès à 4 bureaux de travail situés au local 031A du pavillon des Arts. Ils peuvent aussi utiliser la salle d'ordinateurs de la faculté (local 006A). Enfin, le Laboratoire d'Analyse de Données Textuelles héberge entre 3 et 6 étudiants de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles qui travaillent avec les logiciels du labo ou qui sont des assistants de recherches de projets du LADT.

#### **9.2. Autres ressources (bibliothèque, laboratoire...)**

##### **9.2.1. La Bibliothèque Champlain**

Le corps professoral ainsi que les étudiantes et les étudiants ont accès à la Bibliothèque Champlain, bibliothèque universitaire qui compte de nombreux ouvrages et de nombreuses ressources tant humaines que matérielles.

##### **9.2.2. Le laboratoire d'analyse des données textuelles (LADT)**

Le Laboratoire d'analyse de données textuelles (LADT) est un laboratoire de recherche interdisciplinaire dont l'objectif premier est d'analyser divers types de textes aux moyens de nouveaux outils informatiques et statistiques. Il s'inscrit dans le réseau européen des JADT, réseau

interdisciplinaire en analyse informatisée et statistique de données textuelles qui se réunit tous les deux ans pour une mise à jour de l'avancement théorique et informatique dans le domaine. Les travaux du LADT peuvent avoir pour objet aussi bien des enquêtes que des bases de données, des partitions musicales ou des textes de tous genres : littéraires, politiques, philosophiques... Le Laboratoire offre un service de consultation et des sessions de formation en plus de mettre à la disposition des chercheurs ses corpus numérisés. Les ressources peuvent aussi servir au cours de méthodologie et l'un des séminaires offerts aux cycles supérieurs s'inscrit directement dans cet axe. Enfin, un étudiant des cycles supérieurs est le technicien de recherche du Laboratoire.

## **10. DÉVELOPPEMENTS ENVISAGÉS**

Les développements envisagés sont présentés ici en deux sections, touchant chacun des programmes. Certaines préoccupations demeurent toutefois centrales aux deux programmes. Un avis des évaluateurs serait, encore ici, apprécié : comment favoriser le recrutement et la rétention? Comment favoriser une progression plus rapide et efficace dans nos deux programmes des cycles supérieurs? L'encadrement que nous offrons est-il suffisant, peut-il être amélioré? Comment maintenir une offre de séminaires aux cycles supérieurs pour que les étudiantes et les étudiants terminent complètement leur scolarité au cours de la première année?

### **10.1. Maîtrise ès arts (études littéraires)**

Malgré une hausse récente de nos inscriptions, ce diplôme connaît actuellement un taux d'inscription en deçà de nos capacités d'accueil. Pour rendre ce diplôme plus attractif, quelques avenues ont été mises de l'avant (et sur lesquelles nous aimerions que les évaluateurs se prononcent) :

#### **Faire davantage de place à la création littéraire**

La création est un volet important et populaire dans bien des programmes d'études littéraires. Il faudrait peut-être prévoir un séminaire particulier pour ce volet.

#### **Revoir les critères d'admission à la maîtrise**

Revoir les critères d'admission afin de s'ouvrir davantage aux disciplines connexes. L'Université de Montréal, par exemple, est beaucoup plus souple : « être titulaire d'un B.A. spécialisé (littératures de langue française) ou d'un B.A. avec majeure en littératures de langue française, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente ». Cette ouverture pourrait bénéficier notamment aux maîtrises en création littéraire qui peuvent intéresser des étudiantes et étudiants venant d'une variété de programmes.

### **10.2. Doctorat en études littéraires**

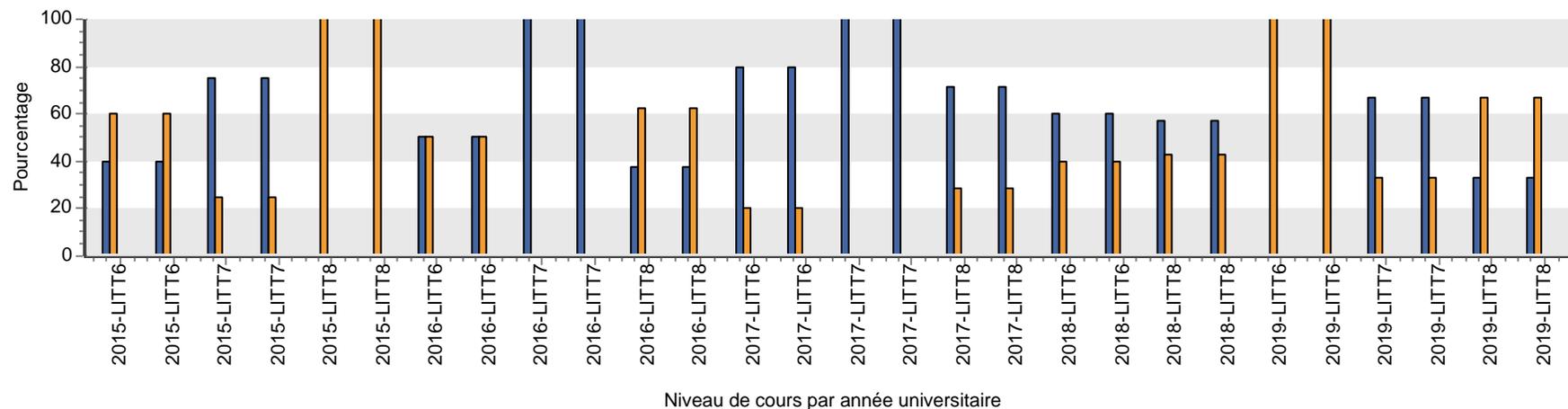
Revoir la forme de l'examen prédoctoral.

# Tableaux

- Distribution des cours
- Inscriptions
- Rétention
- Réussite étudiante

# Distribution des cours selon le nombre d'étudiantes et d'étudiants

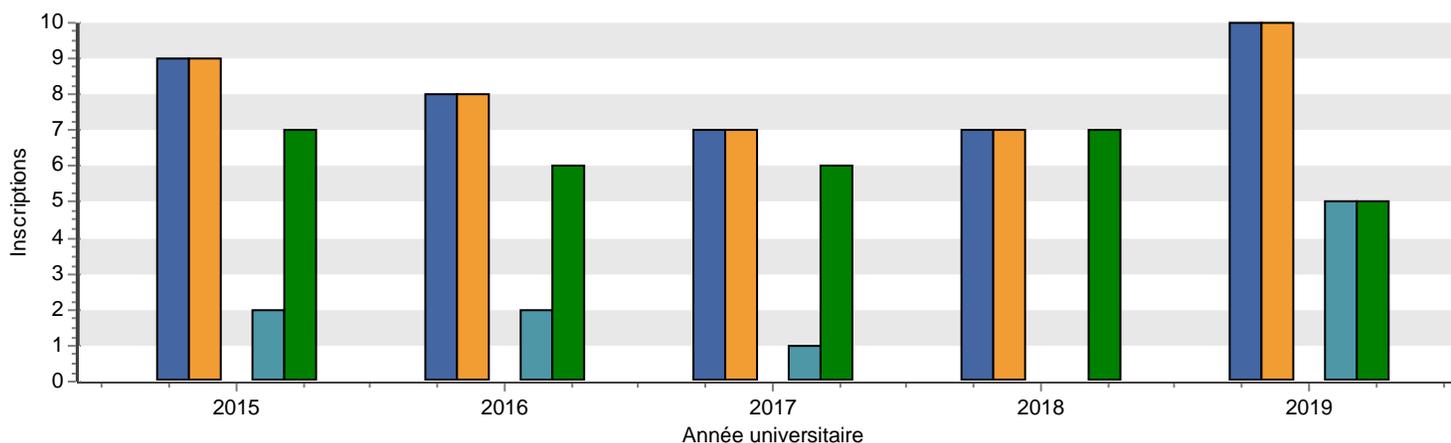
## Littérature



	2015									2016									2017									2018									2019																			
																			<b>Niveaux de cours</b>																																					
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	1	2	3	4	5	6	7	8	9	1	2	3	4	5	6	7	8	9	1	2	3	4	5	6	7	8	9	1	2	3	4	5	6	7	8	9											
<b>1 à 5</b>					40	75	0								50	100	37.5											80	100	71.4											60	57.1											0	66.6	33.3	
<b>6 à 10</b>					60	25	100								50	0	62.5											20	0	28.5											40	42.8											100	33.3	66.6	
<b>11 à 30</b>					0	0	0								0	0	0											0	0	0											0	0	0										0	0	0	
<b>31 à 50</b>					0	0	0								0	0	0											0	0	0											0	0	0										0	0	0	
<b>50 et +</b>					0	0	0								0	0	0											0	0	0											0	0	0										0	0	0	

NOTE: Les données sont en date du: **2020-02-07**  
 Les données sont arrondies à une décimale.

## Inscriptions M.A. (études littéraires)



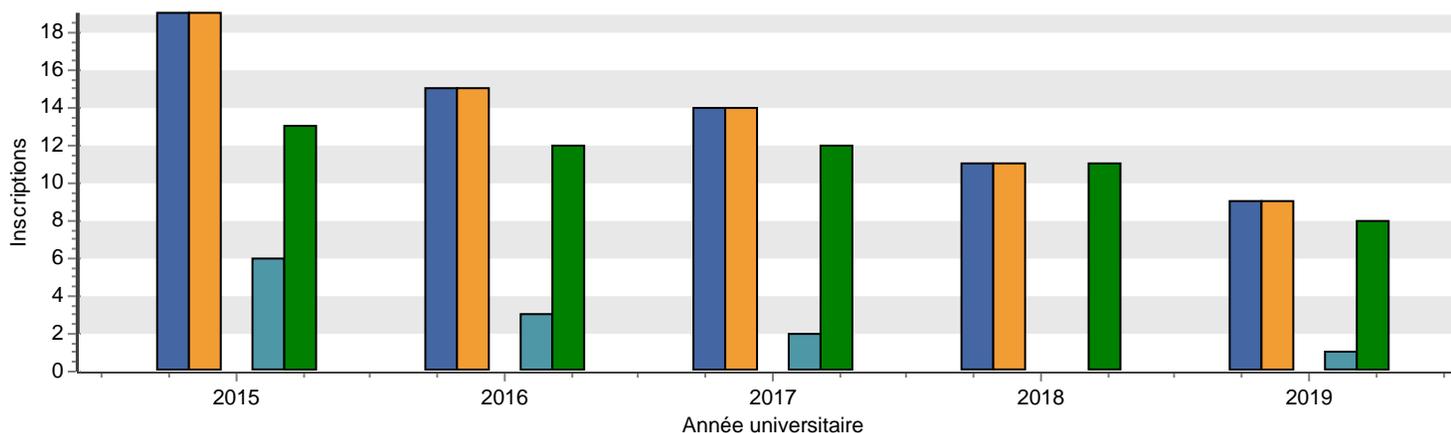
Inscriptions	2015	2016	2017	2018	2019
<span style="color: blue;">■</span> Totales	9	8	7	7	10
<span style="color: orange;">■</span> Temps complet	9	8	7	7	10
<span style="color: red;">■</span> Temps partiel	0	0	0	0	0
<span style="color: lightblue;">■</span> Nouvelles	2	2	1	0	5
<span style="color: green;">■</span> Continues	7	6	6	7	5

Les données sont en date du: 2020-02-07

- Inscriptions totales:** Nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits (temps complet et temps partiel) à l'automne de l'année universitaire.  
**Inscriptions TC:** Nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits à temps complet à l'automne de l'année universitaire.  
**Inscriptions TP:** Nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits à temps partiel à l'automne de l'année universitaire.  
**Nouvelles inscriptions:** Nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits pour la première fois au programme (temps complet et temps partiel).  
**Inscriptions continues:** Nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits au programme, qui ont déjà suivi des cours au programme à une session précédente (TC et TP).

## Inscriptions

### Ph. D. (études littéraires)



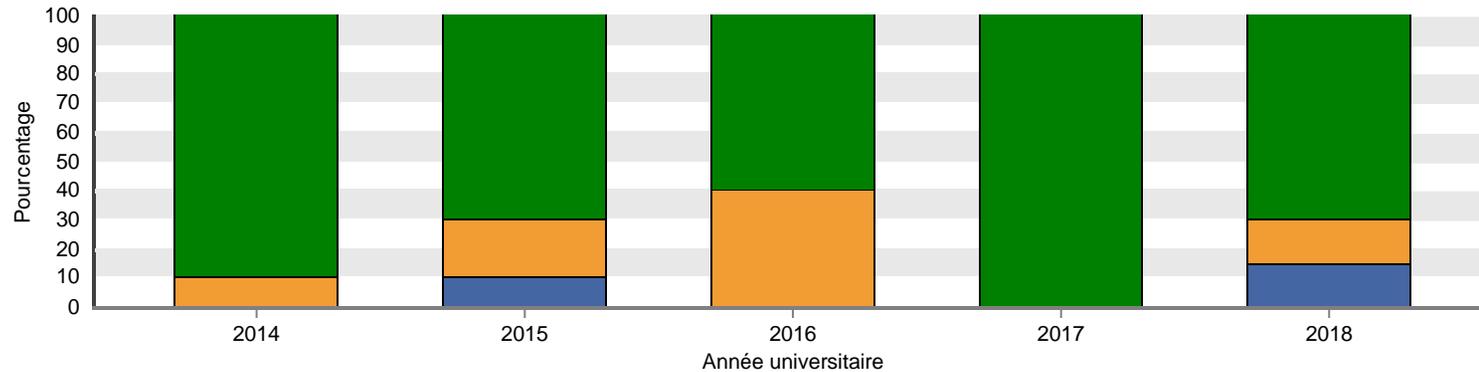
Inscriptions	2015	2016	2017	2018	2019
<span style="color: blue;">■</span> Totales	19	15	14	11	9
<span style="color: orange;">■</span> Temps complet	19	15	14	11	9
<span style="color: red;">■</span> Temps partiel	0	0	0	0	0
<span style="color: blue;">■</span> Nouvelles	6	3	2	0	1
<span style="color: green;">■</span> Continues	13	12	12	11	8

Les données sont en date du: 2020-02-07

**Inscriptions totales:** Nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits (temps complet et temps partiel) à l'automne de l'année universitaire.  
**Inscriptions TC:** Nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits à temps complet à l'automne de l'année universitaire.  
**Inscriptions TP:** Nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits à temps partiel à l'automne de l'année universitaire.  
**Nouvelles inscriptions:** Nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits pour la première fois au programme (temps complet et temps partiel).  
**Inscriptions continues:** Nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits au programme, qui ont déjà suivi des cours au programme à une session précédente (TC et TP).

## Rétention

### M.A. (études littéraires)



Inscriptions	2014	2015	2016	2017	2018
■ Abandon	0	11.11	0	0	14.29
■ Diplômation	12.5	22.22	37.5	0	14.29
■ Transfert interne	0	0	0	0	0
■ Transfert	0	0	0	0	0
■ Rétention	87.5	66.67	62.5	100	71.43

Les données sont en date du: 2020-02-07

**Abandon:** Nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits à l'automne de l'année universitaire (TC et TP) qui ne suivent pas de cours à l'automne de la session automne suivante.

**Diplômation:** Nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits à l'automne de l'année universitaire (TC et TP) qui ont obtenu un diplôme.

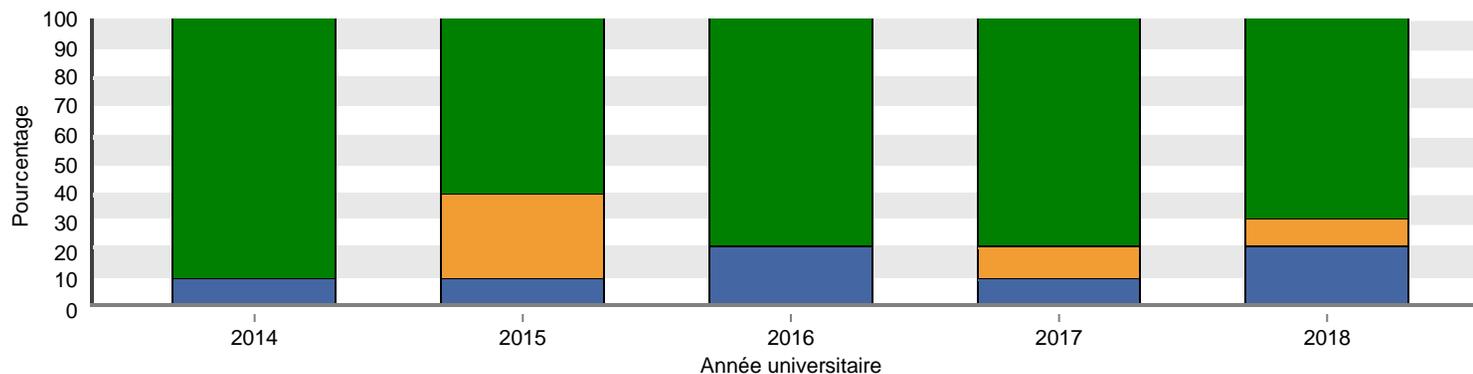
**Transfert:** Nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits à l'automne de l'année universitaire (TC et TP) qui sont inscrits à un autre programme à la session automne suivante.

**Rétention:** Nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits à l'automne de l'année universitaire (TC et TP) encore inscrit au même programme à la session d'automne suivante.

Taux d'abandon : $(\text{Abandon} / \text{Total d'inscription}) * 100$ Taux de diplômation : $(\text{Diplômation} / \text{Total d'inscription}) * 100$ Taux de transfert : $(\text{Transfert} / \text{Total d'inscription}) * 100$ Taux de rétention : $(\text{Rétention} / \text{Total d'inscription}) * 100$
---

## Rétention

### Ph. D. (études littéraires)



Inscriptions	2014	2015	2016	2017	2018
■ Abandon	7.14	10.53	20	7.14	18.18
■ Diplomation	0	26.32	0	14.29	9.09
■ Transfert interne	0	0	0	0	0
■ Transfert	0	0	0	0	0
■ Rétention	92.86	63.16	80	78.57	72.73

Les données sont en date du: 2020-02-07

**Abandon:** Nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits à l'automne de l'année universitaire (TC et TP) qui ne suivent pas de cours à l'automne de la session automne suivante.

**Diplomation:** Nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits à l'automne de l'année universitaire (TC et TP) qui ont obtenu un diplôme.

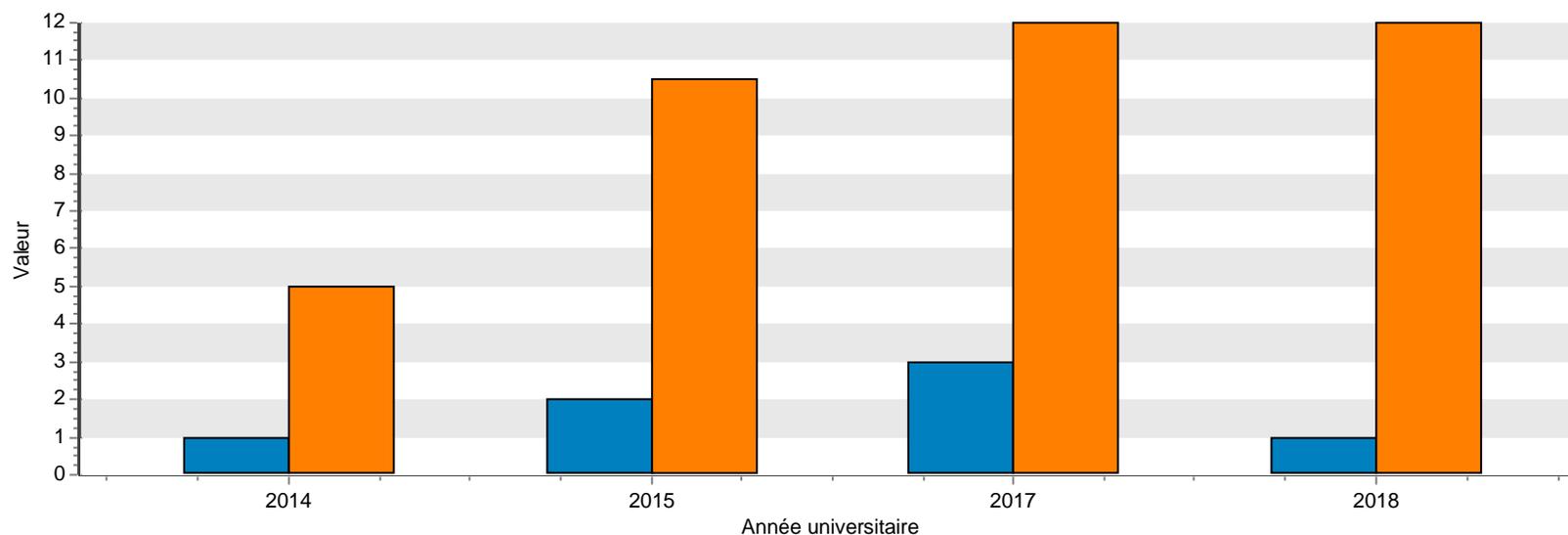
**Transfert:** Nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits à l'automne de l'année universitaire (TC et TP) qui sont inscrits à un autre programme à la session automne suivante.

**Rétention:** Nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits à l'automne de l'année universitaire (TC et TP) encore inscrit au même programme à la session d'automne suivante.

<p>Taux d'abandon : <math>(\text{Abandon} / \text{Total d'inscription}) * 100</math></p> <p>Taux de diplomation : <math>(\text{Diplomation} / \text{Total d'inscription}) * 100</math></p> <p>Taux de transfert : <math>(\text{Transfert} / \text{Total d'inscription}) * 100</math></p> <p>Taux de rétention : <math>(\text{Rétention} / \text{Total d'inscription}) * 100</math></p>
--

# Réussite Étudiante

M.A. (études littéraires)



	2014	2015	2016	2017	2018
■ Diplômé(e)s	1	2	0	3	1
■ Durée moyenne des études	5	10.5	0	12	12

Note: Les données sont en date du: 2020-02-07

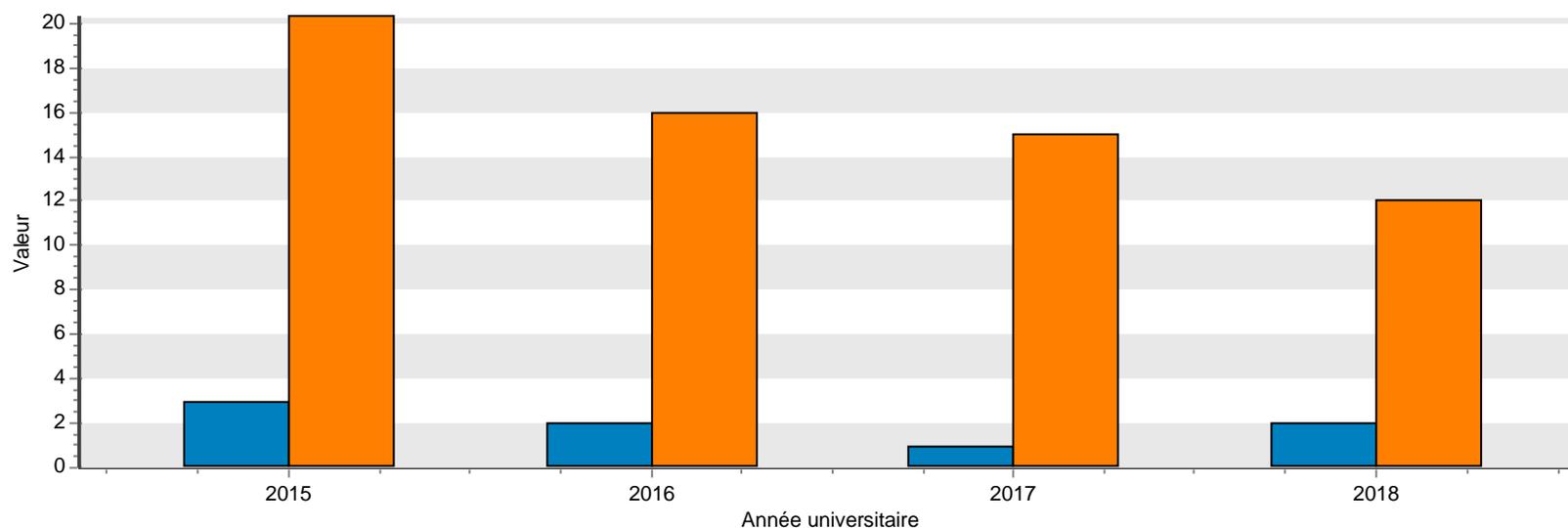
Diplômé(e)s: Nombre d'étudiantes et d'étudiants qui ont obtenu un diplôme pendant l'année universitaire.

Durée moyenne des études: Nombre de sessions régulières inscrites au programme depuis la première inscription au programme Pour les transferts de programme:

- Pour les cours qui ont été suivis en dehors du programme d'étude, faire la division par 15 crédits (charge normale).
- Tout ce qui reste au-delà du dernier multiple de 15, trancher à partir du 8e crédit, c'est-à-dire qu'il y a une session de plus à partir de 8 crédits, soit la moitié d'une charge normale ( $15/2 = 7.5$ ) arrondie à 8.

# Réussite Étudiante

Ph. D. (études littéraires)



■ Diplômé(e)s

■ Durée moyenne des études

	2014	2015	2016	2017	2018
Diplômé(e)s	0	3	2	1	2
Durée moyenne des études	0	20.33	16	15	12

Note: Les données sont en date du: 2020-02-07

Diplômé(e)s: Nombre d'étudiantes et d'étudiants qui ont obtenu un diplôme pendant l'année universitaire.

Durée moyenne des études: Nombre de sessions régulières inscrites au programme depuis la première inscription au programme Pour les transferts de programme:

- Pour les cours qui ont été suivis en dehors du programme d'étude, faire la division par 15 crédits (charge normale).
- Tout ce qui reste au-delà du dernier multiple de 15, trancher à partir du 8e crédit, c'est-à-dire qu'il y a une session de plus à partir de 8 crédits, soit la moitié d'une charge normale ( $15/2 = 7.5$ ) arrondie à 8.

# Dernière évaluation externe

Rapport final d'évaluation des programmes  
de cycles supérieurs en études françaises  
de l'Université de Moncton

soumis par

Michelle Daveluy (U Laval) et Lucie Hotte (U d'Ottawa)

Le 31 août 2012

# Rapport d'évaluation des programmes de cycles supérieurs en études françaises de l'Université de Moncton

soumis par Michelle Daveluy (U Laval) et Lucie Hotte (U d'Ottawa)

## Introduction

Le Département d'études françaises de l'Université de Moncton offre six programmes aux cycles supérieurs. Ces programmes sont répartis en deux profils représentatifs de l'interdisciplinarité de l'unité, soient les sciences du langage et les études littéraires. Quatre de ces programmes sont offerts au deuxième cycle et deux au troisième cycle. Il s'agit de:

- la maîtrise en français;
- la maîtrise ès arts (études littéraires);
- la maîtrise ès arts (sciences du langage);
- la maîtrise ès arts (littérature canadienne comparée);
- le doctorat en études littéraires;
- le doctorat en sciences du langage

Ainsi, le département d'études françaises est responsable de quatre des onze programmes de maîtrise en Arts et Sciences Sociales et de deux des cinq programmes de doctorat à l'Université de Moncton.

La maîtrise ès arts (littérature canadienne comparée) est offerte en collaboration avec le Département d'anglais.

Il y a donc une expertise considérable au Département d'études françaises en ce qui concerne les cycles supérieurs.

## Présentation de la démarche

### 1. Notre mandat

Selon le mandat qui nous est alloué par le vice-recteur adjoint à l'enseignement, nous devons fournir un avis sur les programmes de cycles supérieurs en études françaises (littérature et linguistique) et plus précisément sur cinq des six programmes offerts par le département, soient:

- la maîtrise en français;
- la maîtrise ès arts (sciences du langage);
- la maîtrise ès arts (études littéraires);
- le doctorat en sciences du langage;
- le doctorat en études littéraires.

Notre avis doit porter sur

- la valeur intrinsèque et l'efficacité des programmes;
- la qualité des ressources, plus particulièrement la qualité des ressources professorales.

Afin de mener à bien notre mandat, nous avons reçu, préalablement à notre visite du campus, un rapport d'auto-évaluation des programmes de maîtrise et doctorat (2000-2011) préparé par le Département d'études françaises. Celui-ci porte sur cinq des six programmes de deuxième et troisième cycles offerts par l'unité, excluant la maîtrise ès arts (littérature canadienne comparée).

Dans ce rapport, notre avis est demandé sur diverses questions touchant à la structure et au contenu des programmes, à l'organisation des diverses étapes menant à l'obtention des diplômes offerts par le Département en études françaises ainsi qu'au recrutement et à la diplomation des étudiant(e)s.

D'entrée de jeu, nous remarquons des libellés différents (linguistique et sciences du langage) pour faire référence aux programmes s'inscrivant dans le champ de l'étude de la langue. Il faut aussi noter que les diverses instances à l'Université de Moncton entretiennent des attentes différentes par rapport à l'évaluation que nous avons accepté de faire. Nous estimons que cela est en partie dû à la période de transition actuellement en cours dans l'ensemble de l'institution (notamment la fin de mandat au rectorat, la venue d'un nouveau décanat et l'évaluation en cours de tous les programmes offerts par l'Université dans le cadre du *Comité ad hoc du Sénat académique sur l'évaluation et la formulation de recommandations sur la viabilité de certains programmes* qui suscite une certaine inquiétude au sein du Département).

## 2. La procédure suivie

Pour émettre l'avis requis, nous avons analysé les documents fournis par le Département et visité l'Université de Moncton les 12 et 13 avril 2012. Durant notre séjour, nous étions accompagnées par le directeur du Département d'histoire et de géographie, Jeremy Hayhoe. Nous avons rencontré divers représentant(e)s de l'administration, le corps professoral et des étudiant(e)s du Département d'études françaises ainsi que des membres du personnel de la bibliothèque Champlain. Nous avons aussi visité les installations, notamment le Centre de recherche en linguistique appliquée, le Laboratoire d'analyse de données textuelles, le Centre d'études acadiennes et les bureaux alloués aux étudiant(e)s de deuxième et troisième cycles.

Selon nous, le Département d'études françaises offre des programmes de deuxième et troisième cycles tout à fait à la hauteur des attentes et des normes en vigueur dans la plupart des universités canadiennes. Ces programmes correspondent à un des trois axes de développement de la recherche identifiés par l'Université de

Moncton soit les études acadiennes et minoritaires, qui devraient, de fait, en constituer deux. En ce qui concerne le positionnement visé par l'Université de Moncton en termes d'obtention de fonds de recherche externes et de rayonnement local, national et international, la contribution du corps professoral et des étudiant(e)s du Département d'études françaises est remarquable. Il faut aussi noter la présence continue de post-doctorant(e)s tout au long de la période couverte par cette évaluation.

Dans un contexte où la productivité d'une unité est exemplaire, comme c'est le cas au Département d'études françaises de l'Université de Moncton, il faut assurer la stabilité requise pour maintenir le rythme malgré les transitions incontournables comme les retraites ou celles liées à des changements qui ne relèvent pas nécessairement du Département comme tel (le financement des laboratoires et des chaires de recherche par exemple).

## **Notre évaluation et nos recommandations**

Plusieurs de nos recommandations portent principalement sur l'efficacité des programmes. Nous les présentons en détail sous les quatre rubriques suivantes:

- la situation des programmes
- les enjeux propres aux étudiants
- la spécificité, le rayonnement et la visibilité du département
- la place du département au sein de l'université

### 1. La situation des programmes

#### 1.1 Les programmes de maîtrise :

Le Département d'études françaises offre quatre programmes de deuxième cycle dont trois sont à l'étude ici soit

- la maîtrise en français;
- la maîtrise ès arts (études littéraires);
- la maîtrise ès arts (sciences du langage).

#### *La scolarité*

Les **maîtrises en études littéraires et en sciences du langage** comporte une scolarité de quatre séminaires et la rédaction d'une thèse d'une centaine de pages, ce qui correspond à la norme dans les autres universités. Les étudiants doivent suivre au moins trois séminaires dans la discipline, le quatrième pouvant être suivi dans l'autre discipline du département ou dans une discipline connexe.

La **maîtrise en français**, pour sa part, comporte une scolarité de huit séminaires et la rédaction d'un mémoire d'une cinquantaine de page. Cette scolarité est plus lourde que la normale. En général, les universités souhaitent que les étudiants

terminent leur maîtrise en deux ans. Aussi, les séminaires sont-ils limités à six, dans le cas des maîtrises avec mémoire, afin qu'ils puissent être suivis au cours des trois premières sessions d'inscription et que le mémoire puisse être rédigé durant la quatrième.

### *Les cours*

Les cours offerts au Département sont de haute qualité comme en atteste les plans de cours qui nous ont été soumis. Cependant, les **intitulés** génériques utilisés dans l'annuaire pour le programme en études littéraires ne sont guère attrayants pour les étudiant(e)s et ne permettent sans doute pas de recruter des étudiant(e)s à l'extérieur du Département puisque les intitulés annuels sont diffusés plutôt à l'interne.

Nous notons l'absence d'un séminaire en méthodologie.

### *Nos recommandations*

- 1) le Département aurait intérêt à regrouper ses programmes de maîtrise en un seul programme (M.A en études françaises) avec deux profils (profil sciences du langage et profil études littéraires)<sup>1</sup>. Les étudiants pourraient également choisir entre deux options, soit la maîtrise en études françaises avec thèse ou soit celle avec mémoire. Ainsi, les diplômés de la maîtrise avec mémoire pourraient, eux aussi, choisir soit le profil sciences du langage, soit le profil études littéraires. Ceci répondrait aux doléances de certain(e)s étudiant(e)s qui trouvent que leur diplôme ne reflète pas la spécialisation qu'ils ont choisie à la maîtrise. Comme les étudiant(e)s suivent déjà les mêmes séminaires (qu'ils et elles partagent également avec les étudiant(e)s de troisième cycle), cette mesure n'aurait aucune incidence sur l'offre de cours. La maîtrise en français serait donc abolie ;
- 2) la scolarité de la maîtrise avec mémoire devrait être réduite à six séminaires ;
- 3) la création d'un séminaire de méthodologie pour la mise à niveau des étudiant(e)s n'ayant pas la formation attendue à cet égard lors de l'admission au programme de maîtrise ou leur inscription à un cours de méthodologie des programmes de premier cycle (LITT 4451 ou LING 4990);
- 4) les intitulés des cours de la maîtrise en études littéraires *Littérature québécoise I, II, III ; Littérature française I, II, III* et *Littérature acadienne I, II* pourraient être revus afin d'être plus attrayants pour les étudiant(e)s venant de l'extérieur. Une autre solution serait d'afficher les titres et les descriptions des cours proposés par les professeurs sur le site web du Département plusieurs mois à l'avance afin de donner aux étudiants qui envisagent s'inscrire à Moncton une idée plus précise du contenu des cours.

---

<sup>1</sup> Il est à noter qu'il est recommandé de n'avoir qu'un seul programme de maîtrise afin que le nombre d'étudiants inscrits au programme soit suffisamment élevé pour donner une crédibilité au programme sur la scène nationale et internationale.

## 1.2 Les programmes de doctorat

Deux programmes sont offerts au doctorat soit

- le doctorat en études littéraires;
- le doctorat en sciences du langage.

Dans le cas des études de troisième cycle, il est essentiel de maintenir deux programmes distincts étant donné que bon nombre d'étudiant(e)s désirent faire une carrière universitaire et auront besoin d'un diplôme dans leur discipline propre pour obtenir un poste dans une université.

### *La scolarité*

La scolarité de quatre cours, un examen prédoctoral et une thèse d'environ 300 pages correspondent à la norme. La forme de l'examen prédoctoral inquiète étudiant(e)s et professeur(e)s. Présentement, l'examen prédoctoral consiste en une présentation orale devant un jury et porte sur un travail en deux volets remis préalablement aux évaluateurs. Le premier volet décrit le projet de thèse, le second propose un échantillon d'analyse. Ce second volet oblige donc l'étudiant(e) d'être très avancé(e) dans la préparation de sa thèse avant de passer l'examen prédoctoral alors que le premier recoupe en partie le dépôt du projet de thèse.

### *Nos recommandations*

- 5) conserver les deux programmes qui sont de haute qualité.
- 6) clarifier le libellé des programmes en changeant sciences du langage pour linguistique.
- 7) revoir l'examen prédoctoral en fonction des objectifs qu'on souhaite qu'il remplisse. Il nous semble que celui-ci devrait avoir comme but de s'assurer que l'étudiant(e) commence rapidement à travailler à la thèse et de juger s'il/elle est sur la bonne voie pour la compléter dans les délais impartis. Il serait donc avantageux de repenser l'examen prédoctoral en fonction des lectures préliminaires et de la structuration de la thèse. Un premier volet pourrait consister en la présentation des principaux ouvrages théoriques (5-6) qui serviront de cadre théorique et méthodologique pour la thèse, un second pourrait porter sur le plan détaillé de la thèse. Un cheminement clair des études doctorales devrait aussi être imposé aux étudiant(e)s. Pour l'instant, l'annuaire dit que l'examen doit être passé une fois la scolarité terminée et avant d'entreprendre la rédaction de la thèse. Cette directive est trop vague et permet aux étudiant(e)s de retarder indûment l'épreuve. Il serait préférable de dire que l'examen prédoctoral aura lieu à la fin de la session suivant la fin de la scolarité voire de stipuler clairement au cours de la quatrième session d'inscription. La scolarité dure deux sessions (deux cours par session), la troisième serait consacrée à la préparation de l'examen

qui lui aurait lieu au cours de la session suivante évitant ainsi d'avoir des examens durant la session estivale.

- 8) la reconnaissance du doctorat en création pour l'enseignement des charges de cours en littérature. Puisque le doctorat en création littéraire est un doctorat en littérature même si la thèse est en création littéraire et comprend, de ce fait, la même scolarité pour tous les étudiant(e)s, le diplôme est d'ordinaire reconnu comme égal à celui des étudiant(e)s ayant opté pour une thèse traditionnelle. Or, il nous a été confié que le Département ne permettait pas aux étudiant(e)s rédigeant une thèse en création de donner des cours de littérature. Cette non-reconnaissance d'un diplôme accordé par le Département est inquiétante et devrait être remédiée.
- 9) l'offre de cours est nécessairement limitée étant donné le nombre d'étudiant(e)s inscrit(e)s dans les programmes et compte tenu de leur mobilité (dont les co-tutelles). Cette situation prévaut dans nombre d'universités. Cela a cependant pour effet qu'il arrive que les étudiant(e)s ne puissent suivre aucun séminaire dans leur domaine de spécialisation. Il faut permettre au moins aux étudiant(e)s de doctorat de pouvoir faire un travail de recherche dirigé si aucun séminaire n'est offert dans leur domaine pendant leur scolarité. Le défi est évidemment de ne pas trop réduire le nombre d'étudiant(e)s qui suivront des séminaires, ce qui mènerait à une offre de cours encore plus réduite. Il serait aussi possible de repenser certains séminaires en fonction de problématiques littéraires plutôt qu'en fonction des corpus comme ils le sont en ce moment (littérature française ou québécoise ou acadienne), ce qui permettrait aux étudiant(e)s d'aborder la problématique à partir du corpus sur lequel ils travaillent. Il serait aussi pertinent de créer un cours pour le terrain pour les étudiant(e)s de doctorat qui feront ce type de recherche dans le cadre de leur programme

## 2. Les enjeux propres aux étudiant(e)s

Une vingtaine d'étudiant(e)s sont inscrit(e)s à la maîtrise :

2010-2011 : 19 ;  
2009-2010 : 20 ;  
2008-2009 : 18 ;  
2007-2008 : 22 ;  
2006-2007 : 25 ;  
2005-2006 : 23 ;  
2004-2005 : 21 ;  
2003-2004 : 22 ;  
2002-2003 : 23 ;  
2001-2002 : 23 ;  
2000-2001 : 23.

La plupart proviennent des programmes de baccalauréat du Département.

Étonnamment, les programmes de doctorat attirent autant, sinon plus, d'étudiant(e)s que les programmes de maîtrise :

2010-2011 : 25 ;  
2009-2010 : 20 ;  
2008-2009 : 22 ;  
2007-2008 : 22 ;  
2006-2007 : 22 ;  
2005-2006 : 15 ;  
2004-2005 : 12 ;  
2003-2004 : 11 ;  
2002-2003 : 12 ;  
2001-2002 : 10 ;  
2000-2001 : 11.

Cette situation, peu habituelle, témoigne de l'excellence des professeurs qui attirent un grand nombre d'étudiant(e)s au troisième cycle. Sur dix ans, le nombre d'inscriptions a doublé au troisième cycle au Département d'études françaises. Il faut cependant voir pourquoi les étudiants des autres universités sont moins nombreux à venir à Moncton pour faire des études de maîtrise que de doctorat.

Les enjeux propres aux étudiant(e)s portent essentiellement sur trois points : l'aide financière, le recrutement et la diplomation.

### 2.1 L'appui financier

Un bon nombre d'étudiant(e)s bénéficient de bourses du CRSH, de Patrimoine Canada et de la bourse de la Fondation Baxter et Alma Ricard. Les bourses internes (Bourse Jeanne et Jean-Louis Levesque et la bourse d'admission) sont peu nombreuses et non-garanties. Le peu d'appui financier offert aux étudiant(e)s est inquiétant. Il a sans aucun doute des répercussions néfastes sur la durée des études qui s'étendent indûment puisque les étudiant(e)s doivent consacrer davantage de temps à leur emploi rémunéré que dans d'autres universités pour subvenir à leur besoin. Les étudiant(e)s souhaitent aussi obtenir un plus grand encadrement dans la préparation des demandes de bourse.

#### *Nos recommandations*

- 10) Un programme de bourses d'admission garantie aurait non seulement l'avantage d'attirer un plus grand nombre d'étudiant(e)s dans les programmes en rendant l'Université de Moncton plus compétitive sur le marché universitaire, mais aussi celui de voir augmenter son taux de diplomation et diminuer la durée des études. Il faudrait aussi mieux publiciser les assistanats de recherche ou d'enseignement disponibles au Département
- 11) Le Département aurait avantage à mettre en place un comité interdisciplinaire des études supérieures (le directeur des études supérieures + 1 professeur(e) de littérature + 1 professeur(e) de linguistique) qui relirait les demandes de bourses dans leur entièreté et fournirait aux étudiant(e)s et aux professeur(e)s des commentaires sur la demande. Les professeur(e)s membres de ce comité pourraient être

recruté(e)s parmi ceux et celles ayant déjà siégé à des comités des organismes subventionnaires ou ayant eu du succès dans l'obtention de subventions de recherche auprès des mêmes organismes.

## 2.2 Le recrutement

Les programmes de doctorat attirent un nombre considérable d'étudiant(e)s alors que les inscriptions aux programmes de maîtrise se maintiennent. Les professeurs aimeraient accueillir un plus grand nombre d'étudiant(e)s. Le Département a effectivement la capacité d'accueillir quelques étudiant(e)s de plus. Cependant, il faut être prudent et fixer des objectifs qui sont réalistes et tiennent compte des bassins où le recrutement peut se faire. Pour l'instant, l'appui financier minime qui est offert à l'interne fait en sorte que le Département n'est pas compétitif face aux offres des universités qui attirent les mêmes étudiant(e)s qu'elle (ex. les universités québécoises et ontariennes, notamment Ottawa et Toronto). En outre, l'Ontario et le Québec offrent des bourses d'études provinciales (limitées par contre, au Québec, aux étudiant(e)s qui habitent déjà dans la province avant leur inscription dans un programme d'étude supérieure, mais ouvertes à tous les étudiant(e)s inscrit(e)s dans un programme dans une université ontarienne dans l'autre province) s'assurant ainsi que les étudiant(e)s de leur province préfèrent y rester plutôt que de se déplacer vers Moncton, voire attirant les étudiant(e)s des autres provinces dans le cas de l'Ontario. La situation a des répercussions moins grande au troisième cycle puisque les étudiant(e)s choisissent davantage le lieu où ils et elles étudieront en fonction de la renommée des professeur(e)s y enseignant. Le Département d'études françaises a donc le grand avantage de compter d'éminent(e)s chercheur(e)s avec qui nombre d'étudiant(e)s souhaitent travailler.

### *Nos recommandations*

- 12) La visibilité des programmes offerts pourrait être grandement améliorée ce qui contribuerait sans doute à attirer des étudiant(e)s. Pour l'instant, le site internet est guère attrayant (peu d'images, couleurs ternes...). Il faudrait aussi songer à une campagne de publicité dans les universités des provinces maritimes voisines où il y a des programmes de premier cycle en français.
- 13) Il serait aussi essentiel de revoir les objectifs qui sont présentés dans le *Répertoire* des études supérieures afin de mieux mettre l'accent sur les différents débouchés autre que les études de troisième cycle dans le cas de la maîtrise et la carrière universitaire dans le cas du doctorat.
- 14) Les ancien(ne)s étudiant(e)s pourraient être présent(e)s sur la page internet du Département. Leur succès, les recherches qu'ils et elles mènent pourraient en inspirer plusieurs.

## 2.3 La diplomation

L'élément le plus inquiétant, par rapport aux étudiant(e)s, demeure la durée des études. Si certain(e)s étudiant(e)s terminent leur programme dans les délais

prescrits par l'Université de Moncton pour le doctorat (sept ans) ou dans les deux ans normalement alloués pour des études de maîtrise, plusieurs dépassent et de loin cette norme. Les raisons sont multiples : le manque de financement, les problèmes de santé ou encore commencer une famille. Quoiqu'il en soit, certaines mesures pourraient être mises en place afin d'encourager les étudiant(e)s à compléter leurs études dans des délais raisonnables ou encore de les interrompre et de les reprendre plus tard.

#### *Nos recommandations*

- 15) fournir aux étudiant(e)s un cheminement clair des études par session (ceci est une plainte qui est revenue à plusieurs reprises : le manque de clarté des procédures et règlements) :
  - maîtrise avec thèse : 1<sup>ère</sup> année (sessions 1 et 2) : scolarité, 2<sup>e</sup> année (sessions 3 et 4) : rédaction de thèse ;
  - maîtrise avec mémoire : 1<sup>ère</sup> année et mi-2<sup>e</sup> année (sessions 1, 2 et 3) : scolarité, 2<sup>e</sup> année (session 4) : rédaction du mémoire ;
  - doctorat : 1<sup>ère</sup> année : (sessions 1 et 2) : scolarité, et préparation de l'examen prédoctoral (session 3), 2<sup>e</sup> année : épreuve de l'examen prédoctoral (session 4) et rédaction de la thèse, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année : rédaction de la thèse avec possibilité d'ajouter des années supplémentaires.
- 16) fournir des incitatifs pour encourager les étudiant(e)s à terminer plus rapidement telle qu'une bourse étalée en fonction des étapes : un versement à l'entrée, un versement une fois la scolarité terminée, un versement après l'examen prédoctoral pour ceux et celles inscrit(e)s au troisième cycle et un versement une fois la thèse soutenue.
- 17) offrir un prix de la meilleure thèse (un certificat suffit).
- 18) encourager les étudiants inactifs à demander un congé du programme. Dans ce but, informer les étudiant(e)s des règlements qui existent sur la façon de demander un congé, voire en instaurer d'autres si nécessaire, dans l'éventualité de vouloir déterminer la durée maximale à un an (elle est actuellement d'un an et demi), identifier les raisons qui permettent l'obtention d'un congé (médicales, familiales ou financières).
- 19) encourager les étudiant(e)s à interrompre leurs études quand il le faut pour les reprendre plus tard et s'assurer d'offrir des conditions permettant le retour des étudiant(e)s (dont la reconnaissance des cours déjà suivis).
- 20) garder un contact fréquent avec les étudiants inactifs soit par l'envoi de courriel semestriel leur rappelant qu'ils sont inscrits à un programme et leur présentant les activités à venir au Département, soit par un courriel incitant les étudiants en congé à se réinscrire.
- 21) l'ensemble des informations pertinentes devrait être fourni dans un guide de l'étudiant(e) disponible en ligne. Les étudiant(e)s souhaitent d'ailleurs que le Département utilise mieux le site internet pour communiquer l'information.

### 3. La spécificité, le rayonnement et la visibilité du Département

Le Département a acquis, au fil des ans, une solide réputation dans divers domaines.

En études littéraires, pour :

- la littérature acadienne ;
- l'analyse littéraire interculturelle ;
- les littératures minoritaires ;
- la littérature autochtone de langue française ;
- la littérature du XIXe siècle (français, québécois et acadien).
- 

En sciences du langage, pour :

- l'étude des parlers acadiens et le chiac plus précisément
- la sociolinguistique des langues minoritaires
- l'ethnosociolinguistique
- la linguistique appliquée
- la linguistique comparative

Le dynamisme du Département est aussi assuré par les Chaires de recherche qui y ont trouvé appartenance (la Chaire de recherche McCain en ethnologie acadienne et la Chaire de recherche du Canada en analyse littéraire interculturelle) et les laboratoires de recherche qui s'y sont développés, soit le Centre de Recherche en Linguistique Appliquée et le Laboratoire d'Analyse des Données Textuelles.

### 3.1 La spécificité du Département :

Cette réputation enviable tient, bien entendu, à celle des professeur(e)s qui œuvrent au Département. Il est donc essentiel de s'assurer d'embaucher des professeur(e)s qui pourront assurer la relève. En effet, si nombre d'étudiant(e)s viennent poursuivre leurs études à l'Université de Moncton afin de rédiger une thèse en études acadiennes, il faut que le Département, afin de maintenir sa capacité d'attraction, puisse compter sur plus d'un(e) professeur(e) spécialiste dans le domaine d'intérêt. Dans ce sens, le départ à la retraite et le non-remplacement de Raoul Boudreau est particulièrement inquiétant. De même, le départ de Ronald Labelle, le titulaire de la Chaire de recherche McCain en ethnologie acadienne, met en péril ce domaine d'études et de recherche au Département.

#### *Nos recommandations*

- 22) favoriser l'interdisciplinarité du Département en créant des liens avec d'autres programmes déjà existant à l'Université. Des postes conjoints pourraient être envisagés (par exemple, à la Faculté de musique, en anthropologie, etc.).
- 23) créer un poste afin d'assurer le maintien de l'expertise du Département en littérature acadienne.
- 24) créer un poste menant à la permanence pour le titulaire de la Chaire de recherche McCain en ethnologie acadienne..

### 3.2 Le rayonnement :

Les professeurs du Département sont très actifs en recherche et largement subventionnés. Ils contribuent, sans aucun doute, au classement de l'Université de Moncton parmi les universités des provinces de l'Atlantique. C'est grâce à leurs importantes publications, à leur présence dans des colloques internationaux et à leur collaboration à des équipes de recherches internationales qu'ils ont réussi à attirer des étudiant(e)s au programme de doctorat. Il faudrait mieux utiliser leur réputation pour recruter à la maîtrise. Les étudiant(e)s bénéficient grandement de pouvoir être intégré(e)s dans des projets de recherche subventionnés.

À cet égard, on ne peut que déplorer la perte de la Chaire de recherche du Canada en analyse littéraire interculturelle de Jean Morency que l'université n'a pas choisi de reconduire pour une chaire de niveau 1 lors de l'échéance de la chaire de niveau 2. Cette chaire a attiré et financé par de nombreux assistanats de recherche plusieurs étudiant(e)s au cours des dix dernières années. Cette chaire n'est sans doute pas étrangère au fait que les inscriptions ont augmenté au cours des derniers dix ans. Il est dommage que l'Université de Moncton n'ait pas été en mesure de transformer cette chaire en une chaire de niveau 1 puisque les retombées financières de la chaire tant par la contribution du CRSH que par la hausse d'inscriptions le justifiaient. L'impact sur le rayonnement et la visibilité du Département d'études françaises sera à surveiller.

#### *Nos recommandations*

- 23) assurer le maintien des activités du CRLA dont le financement est assuré par un fonds de dotation géré par l'Université. Les organismes subventionnaires tiennent compte de l'existence de tels centres qui soutiennent les professeur(e)s et les étudiant(e)s lorsque vient le temps d'allouer les bourses et subventions.

### 3.3 La visibilité :

Étant donné l'importance de la recherche faite au Département, celui-ci pourrait bénéficier d'une plus grande visibilité notamment sur internet. Un site internet consacré au Département, à la recherche qui s'y fait (une page pour chacun des projets en cours), aux étudiant(e)s de deuxième et troisième cycles ainsi que divers centres et laboratoires de recherche qui y sont associés serait bénéfique pour l'ensemble du Département et de l'Université. Une plus grande visibilité des projets de recherche subventionnés et du rôle qu'y jouent les étudiant(e)s seraient un important outil de recrutement.

#### *Nos recommandations*

- 24) revoir la description des activités du Département pour que la niche qui lui est propre soit clairement identifiée et afficher clairement ses couleurs sur le site internet de l'unité.

#### 4. La place du département au sein de l'université

Il y a au Département d'études françaises une culture de recherche particulièrement dynamique. On le voit par exemple en termes de subventions obtenues autant par le corps professoral que par les étudiant(e)s, dans les infrastructures de recherche mises en place et dans le recrutement de post-doctorant(e)s sur une base régulière. On retrouve aussi au Département, une expertise de longue date dans la gestion des programmes de cycles supérieurs. Dans la période de renouvellement des programmes actuellement en cours à l'Université de Moncton, ce département peut exercer un leadership éclairé par l'expérience acquise dans le domaine. Les étudiant(e)s du Département sont aussi à même de contribuer dans le renouveau des études de deuxième et troisième cycles. En effet, plusieurs des ancien(ne)s du Département que nous avons rencontré(e)s travaillent aujourd'hui dans diverses unités de l'institution. Il faut pouvoir compter sur ce bassin expérimenté pour poursuivre le développement des études supérieures à l'Université.

##### *Nos recommandations*

- 25) mandater un membre du corps professoral à participer aux efforts de renouvellement des programmes de deuxième et troisième cycles (offrir un dégrèvement s'il le faut) afin que le Département puisse contribuer à sa pleine mesure aux changements désirés par la communauté universitaire.
- 26) favoriser la fondation d'une association étudiante de deuxième et troisième cycles pan universitaire qui permettrait de canaliser les enjeux de la vie étudiante à ces niveaux d'étude au-delà des particularités. Il ne s'agit pas de distraire les étudiant(e)s de deuxième et troisième cycles du Département qui doivent avant toute chose se concentrer sur leurs études, mais de les appuyer administrativement pour qu'une telle structure émerge à l'Université de Moncton afin d'assurer qu'ils et elles contribuent aussi à l'effort en cours.

#### **Conclusion**

Nous remercions tous ceux et celles qui nous ont appuyées dans cette démarche d'évaluation en répondant à nos questions de toutes sortes. Nous avons été très bien accueillies et pensons que l'évaluation a été l'occasion d'échanges fructueux. Nous espérons que nos recommandations permettront de bien arrimer les priorités actuelles de la communauté universitaire de Moncton et les conditions nécessaires pour les atteindre.

## RAPPORT D'ÉVALUATION

Maîtrise et doctorat en études littéraires  
Marie-Pier Luneau (U. de Sherbrooke) et  
Joëlle Papillon (U. McMaster)  
Date : 16 décembre 2020



### 1. Introduction

- Mise en contexte de l'évaluation
- Facteurs ayant influencé la réalisation du mandat, le cas échéant
- Autres points

La dernière évaluation des programmes d'études supérieures du département d'études littéraires date de 2012. Cette évaluation concernait davantage de programmes – quatre maîtrises et deux doctorats – puisqu'elle se penchait également sur les diplômes remis dans le domaine des sciences du langage. Le mandat qui nous échoit est plus restreint : évaluer les programmes de maîtrise et de doctorat en études littéraires pour la période s'étendant de l'automne 2014 à l'été 2020.

En raison de la pandémie Covid-19, notre visite de l'Université de Moncton a dû se faire de façon virtuelle, à travers une série de rencontres sur la plateforme Microsoft Teams. Nous avons vu les locaux occupés par le département à travers une présentation PowerPoint et découvert la bibliothèque Champlain grâce à une visite virtuelle commentée par la bibliothécaire.

Durant les deux jours de notre visite, les 7 et 8 décembre 2020, nous avons rencontré le directeur et la directrice adjointe du département d'études françaises, puis chacun des professeur.e.s du département individuellement et en groupe. Nous avons également rencontré plusieurs membres de l'administration : le doyen et le vice-doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales; le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ainsi que le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines; le doyen et le vice-doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche; la vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales. Nous avons eu une rencontre de groupe avec huit étudiants et étudiantes présentement inscrit.e.s dans l'un ou l'autre programme ou récemment diplômé.e.s de la maîtrise ou du doctorat en études littéraires. Nous avons aussi discuté avec deux bibliothécaires, la représentante du département auprès de la bibliothèque ainsi qu'avec le chef des services publics.

Comme cette longue liste en fait foi, nous avons eu beaucoup de rencontres avec des représentants et des représentantes de divers paliers de l'administration; nous sommes reconnaissantes d'avoir pu aborder plusieurs enjeux importants avec eux, mais nous aurions aimé que plus de temps soit consacré aux discussions avec les étudiant.e.s et les professeur.e.s du département, qui demeurent les personnes qui connaissent le mieux les enjeux spécifiques aux études littéraires à l'Université

de Moncton. Par exemple, puisqu'on nous demande de faire des recommandations pour aider les étudiant.e.s de maîtrise à terminer en de meilleurs délais, il aurait été utile de pouvoir rencontrer quelques étudiant.e.s qui éprouvent de la difficulté à compléter leur projet. Par ailleurs, il aurait été pertinent d'inclure dans l'autoévaluation les résultats d'un sondage à portée plus large sur l'expérience des étudiantes et étudiants, afin que les évaluatrices ou les évaluateurs puissent en prendre connaissance avant leur visite sur le campus. Enfin, il est dommage que les diverses activités organisées par les étudiant.e.s au département n'aient pas été mises en valeur dans le rapport d'autoévaluation; nous avons été contentes d'apprendre qu'ils organisaient un colloque et diverses activités en marge de leurs projets de recherche (comme « La trentaine de la thèse »).

Nous sommes toutes deux ravies d'avoir été choisies pour évaluer les programmes de maîtrise et de doctorat en études littéraires à l'Université de Moncton. Nous avons apprécié découvrir ces programmes et les façons de faire de nos collègues, et nous espérons que nos remarques et nos recommandations seront utiles au département d'études françaises dans son processus de révision continue.

Nous avons trouvé que le département était « un *grand* petit département », avec un corps professoral dévoué aux étudiant.e.s, qui se démarque par l'excellence de la recherche pratiquée par chaque membre de l'équipe.

## Réponse au mandat d'évaluation

### 2.1. Le contenu du ou des programmes et leur évolution (ref : Questions 1 a, b, c, d et 2 a, b, c)

#### 2.1.1. Observations générales

Les programmes de maîtrise et de doctorat en études littéraires sont structurés de façon à offrir une excellente formation aux étudiantes et aux étudiants, adaptée à leurs besoins et à ceux du milieu. Les exigences des programmes d'études supérieures correspondent aux normes attendues :

- Maîtrise : quatre séminaires; un projet de thèse; une thèse de 90-120 p. avec soutenance
- Doctorat : quatre séminaires; un examen prédoctoral; une thèse de 300 p. avec soutenance.

Le département fait montre d'une volonté d'amélioration continue en développant des initiatives visant le renforcement de l'accompagnement des étudiants et étudiantes dans leur parcours aux études supérieures, notamment en encourageant la participation au séminaire de méthodologie offert par le secteur des sciences du langage (LING6800). Les sujets abordés dans ce séminaire et les travaux demandés (question de recherche, bibliographie thématique, état de l'art, projet de thèse, etc.) préparent directement les étudiant.e.s aux exigences de leur programme.

Le département a implémenté certaines des recommandations faites dans le rapport Daveluy-Hotte (2012), mais pas toutes. Si certaines recommandations tombaient hors du champ d'action du département (par exemple améliorer le site web ou instaurer des bourses d'admission), d'autres ont été écartées, comme l'adoption d'intitulés et de descriptions de cours qui annonceraient mieux le contenu des séminaires. Nous avons pu constater que cette dernière mesure fait toujours débat.

### 2.1.2. Forces

Historiquement, l'une des plus grandes forces du département a été l'expertise en littérature acadienne; en raison de l'attrition des postes et d'un nouveau départ à la retraite dans ce champ (Maurice Raymond, en décembre 2020), cette expertise est aujourd'hui menacée. Malgré le rayonnement exceptionnel des recherches de Benoit Doyon-Gosselin, un ou une professeur.e ne peut constituer à elle ou lui seul un pôle d'enseignement et de recherche en littérature acadienne. Il nous paraît impératif de redoubler d'efforts afin de conserver cette force du département.

Dans les séminaires offerts, les professeur.e.s mobilisent une grande variété d'approches théoriques et méthodologiques, ce qui expose les étudiant.e.s à une panoplie d'outils utiles pour leurs propres recherches. On compte notamment : la rhétorique et l'analyse des figures de style; l'intermédialité; la mythocritique; la géocritique; les études autochtones; les études de la réception; les études thématiques; la sociologie de la littérature; les études sur un genre littéraire en particulier (le cycle romanesque, le roman historique); les études féministes; le travail d'archives; ainsi que l'analyse textuelle informatisée. Les étudiant.e.s inscrit.e.s au programme ou récemment diplômé.e.s que nous avons rencontrés ont été nombreux à souligner la richesse et l'utilité des séminaires, appréciant particulièrement le fait de pouvoir appliquer dans leurs propres recherches les méthodes et approches théoriques découvertes durant leur scolarité. Les étudiant.e.s ont unanimement salué la souplesse dont font preuve les professeur.e.s dans les séminaires en encourageant les étudiant.e.s à adapter les approches proposées pour analyser des corpus plus directement liés à leurs propres projets de recherche.

### 2.1.3. Éléments à renforcer

Pour les raisons mentionnées au point précédent et en raison de l'engagement de l'Université de Moncton envers les études acadiennes, il est essentiel de financer un poste permanent en littérature acadienne (voir la recommandation 5 du présent rapport). Lors de notre visite, nous avons pu constater que cette priorité faisait consensus parmi les collègues, les étudiant.e.s et les membres de l'administration que nous avons rencontrés.

Le petit nombre de séminaires offerts chaque année a pour conséquence inévitable d'exposer les étudiant.e.s à un nombre restreint d'œuvres littéraires. En étudiant les plans de cours joints au rapport d'autoévaluation, nous avons constaté que les corpus enseignés manquaient de diversité : aucune œuvre d'auteur.e racisé.e n'a été mise au programme durant la période couverte par le rapport (automne 2014 – hiver 2020). Si un séminaire portant sur la littérature autochtone a été offert à l'automne 2020 – soit juste après la période couverte – la littérature d'auteur.e.s non-blancs ne devrait pas être abordée dans un seul cours. Il serait souhaitable d'offrir des cours consacrés à d'autres espaces francophones (Caraïbes, Afrique, Maghreb), mais l'absence de spécialiste dans ce domaine constitue pour l'instant un obstacle important à la diversification des corpus (voir la recommandation 6 du présent rapport). Cependant, il est également possible et désirable d'intégrer l'œuvre d'auteur.e.s racisé.e.s appartenant aux espaces géographiques présentement couverts au département : France, Québec, Acadie, Canada français. À notre avis, un corpus plus diversifié permettrait également de mieux répondre à l'exigence d'offrir un programme « à jour » qui « répond aux besoins sociétaux » (Annexe B, questions auxquelles on nous demande de répondre). Le désir d'une diversité accrue des corpus a été soulevé par plusieurs étudiant.e.s lors de notre rencontre. De plus, le site web du département annonce sur la page d'accueil une « affirmation de

la culture acadienne, tout en étant très ouvert sur les diverses cultures qui façonnent la francophonie »; les plans de cours des séminaires offerts aux études supérieures en 2014-2020 ne reflètent malheureusement pas ce mandat.

La question des intitulés de cours (notamment *Littérature acadienne I, II; Littérature québécoise I, II, III; et Littérature française I, II, III*) et des descriptions très vagues qui les accompagnent sur le site web s'est posée à de nombreuses reprises lors de notre visite. Le rapport Daveluy-Hotte recommandait déjà de préciser le contenu des cours (Recommandation 4), suite à quoi le département a décidé d'envoyer le plan de cours par courriel avant le début des classes aux étudiant.e.s inscrit.e.s. Lors de notre rencontre avec les étudiant.e.s, ceux-ci se sont montrés ambivalents par rapport à cette pratique (certain.e.s en étaient satisfaits, d'autres non; une personne présente n'avait pas reçu l'information par courriel et a appris le contenu de ses séminaires lors de la première séance du cours). Cette stratégie est donc utile mais insuffisante.

Il nous apparaît essentiel de prendre d'autres mesures pour gagner en clarté, dans le double objectif (1) d'améliorer la communication avec les étudiant.e.s inscrit.e.s dans les programmes de maîtrise et de doctorat et (2) de favoriser le recrutement. Si le système actuel permet une flexibilité appréciable puisque le département est en mesure d'adapter l'offre aux étudiant.e.s inscrit.e.s, les désavantages de ce système nous apparaissent trop importants. Après avoir discuté de diverses options, nous recommandons fortement d'afficher très tôt sur le site web le plan de cours de tous les séminaires enseignés dans l'année universitaire courante. De cette façon, tous les étudiant.e.s pourront se faire une idée du type de cours et d'évaluation offerts par le département, même si les plans de cours changent d'une année à l'autre. Lorsque c'est possible, il faudrait privilégier des intitulés de cours plus précis (tels que LITT7420 « Théorie littéraire », LITT7860 « Analyse textuelle informatisée » et LITT7330 « Institution littéraire »).

Par ailleurs, la pratique de donner le même cours sous différents sigles (par exemple le cours sur le roman historique a été donné sous LITT7130 à l'automne 2019 mais sous LITT7120 à l'automne 2017 [plusieurs autres cours suivent ce modèle]) est loin d'être idéale et porte à confusion. Il serait de loin préférable que chaque professeur.e développe deux séminaires avec des intitulés plus précis et des descriptions plus stables, et que ceux-ci soient donnés en alternance pour s'assurer d'offrir des séminaires variés. La lourdeur administrative et la lenteur du processus officiel pour instaurer des changements aux cours ont été identifiées par plusieurs personnes comme des obstacles à la refonte de l'offre des cours; il serait dans l'intérêt de l'Université de Moncton de développer une stratégie pour faciliter les modifications aux cours et favoriser l'adaptation continue.

#### 2.1.4. Recommandations

1. Diversifier les corpus enseignés pour s'assurer que les étudiant.e.s sont exposés à des œuvres d'auteur.e.s racisé.e.s durant leurs études de maîtrise ou de doctorat.
2. Afficher sur le site web au moins un mois avant le début des classes les plans de cours des séminaires offerts pendant l'année universitaire à venir.
3. Revoir les intitulés et les descriptions des séminaires afin qu'ils correspondent au contenu enseigné, s'il est possible de le faire sans compromettre la souplesse dans l'offre de cours.

4. Rendre le séminaire de méthodologie de la recherche (actuellement siglé LING6800) obligatoire pour les étudiant.e.s inscrit.e.s dans les programmes de maîtrise ou de doctorat en études littéraires. [Nous reconnaissons que le processus est déjà enclenché par le département; cette recommandation a pour fonction d'appuyer les efforts en ce sens.]

## 2.2. La direction et les ressources professorales (ref : Questions 3 a, b et 4 a, b, c)

### 2.2.1. Observations générales

Tel qu'on peut le voir dans le rapport d'autoévaluation, l'unité possède une vision claire des programmes de maîtrise et de doctorat en études littéraires et se montre attachée à ceux-ci. Le corps professoral compte actuellement 6 professeurs et professeures, dont un, Maurice Raymond, part à la retraite en décembre, au moment où nous évaluons les programmes. De 8 professeurs et professeures qu'ils étaient au moment de la dernière évaluation, les membres du corps professoral liés à ces programmes sont donc aujourd'hui au nombre de 5. Ils couvrent actuellement les domaines des littératures française, québécoise et, de manière beaucoup moins prégnante, acadienne; considérant que Maurice Raymond couvrirait ce secteur avec Benoit Doyon-Gosselin, ce dernier se trouve à faire cavalier seul. La perte constante, au cours des dernières années, de ressources en littérature acadienne ne manque pas d'inquiéter toutes les instances que nous avons consultées, depuis les étudiants et étudiantes, en passant par les professeurs et professeures et les représentants et représentantes de l'administration.

### 2.2.2. Forces

Il faudrait être sourd et aveugle pour ne pas constater le grand dynamisme déployé par les 6 professeurs du département, tant sur le plan de l'enseignement que de la recherche.

Commençons par l'enseignement : la petite taille des groupes, le ratio de direction (pour l'année 2019-2020, 19 étudiant.e.s étaient dirigés par 6 professeur.e.s, ce qui mène à un ratio de 3,2 étudiant.e.s/professeur.e), la disponibilité des enseignants et enseignantes favorise en effet un climat d'apprentissage qui semble extrêmement stimulant. Le témoignage des étudiants et étudiantes est unanime à ce sujet : il s'agit là d'un des principaux facteurs de leur appréciation des programmes. Ils louent unanimement la compétence, le dévouement et la flexibilité de leurs enseignants et enseignantes, en plus de souligner la multiplicité des approches qu'ils maîtrisent. Fréquentant une université de petite taille, les étudiants et étudiantes n'ont pas l'impression d'être privés de connaissances, bien au contraire : ils ont souligné à grands traits à quel point les membres du corps professoral les mettent en contact avec des approches théoriques variées, qui leur permettent d'appréhender différemment leurs corpus. Cette expertise et ce dynamisme du corps professoral se reflète évidemment dans leurs recherches.

L'ensemble des professeurs et professeures du département est activement engagé dans la recherche, et leur réputation dépasse les frontières du Canada. Ils sont tous partie prenante d'importants réseaux s'intéressant à la littérature francophone, qui les ont amenés à participer à des projets collectifs majeurs, par exemple *La vie littéraire au Québec*, l'édition critique de la correspondance de Louis Dantin, le *Dictionnaire des œuvres littéraires de l'Acadie et des Maritimes*, pour n'en nommer que trois. Ils reçoivent régulièrement des subventions, dont

bénéficient les étudiants et étudiantes qui sont embauchés en tant qu'auxiliaires de recherche, ce qui, on le sait, constitue un facteur de réussite dans les programmes d'études supérieures en sciences humaines. La recherche est évidemment dynamisée par la Chaire de recherche du Canada en études acadiennes et milieux minoritaires, détenue par Benoit Doyon-Gosselin. En somme, les professeurs et professeures de ce département jouissent d'une grande renommée dans leurs champs d'expertise respectifs, renommée dont on pourrait tirer davantage profit dans le recrutement des étudiants et étudiantes aux cycles supérieurs (le site internet pourrait donner beaucoup plus de visibilité à leurs travaux).

### 2.2.3. Éléments à renforcer

Très actifs en recherche, disponibles pour leurs étudiants et étudiantes, fortement impliqués dans les programmes de maîtrise et de doctorat en études littéraires, les membres du corps professoral jouent le rôle d'hommes et de femmes orchestres. Pour l'énoncer de manière très franche, ils font énormément, avec très peu. De manière unanime, une double inquiétude est survenue lors des discussions : l'amenuisement des expertises en littérature acadienne; la perte constante de ressources professorales.

Nous ne saurions trop insister sur l'importance non pas de préserver, mais de développer davantage l'enseignement sur la littérature acadienne à l'Université de Moncton. L'expertise actuelle, reposant essentiellement, après le départ de Maurice Raymond, sur les épaules de Benoit Doyon-Gosselin, n'est pas suffisante. Bien que le titulaire de la CRC en études acadiennes et milieux minoritaires déploie de fabuleux efforts pour tout faire, il ne peut, à lui seul, couvrir les besoins dans ce domaine. Et la situation est d'autant plus navrante que le précédent rapport Daveluy-Hotte en faisait une recommandation formelle (n° 23). Il est évident à nos yeux que, si l'U. de Moncton faisait de réels efforts pour renforcer ce secteur, les étudiants et étudiantes francophones du pays, intéressés par la littérature acadienne, convergeraient vers Moncton.

On sent également que les membres du corps professoral non seulement portent le fardeau des postes perdus dans le passé, mais voient aussi dans le futur proche des raisons de craindre. Deux départs à la retraite surviendront dans les prochaines années, et doivent impérativement être remplacés. À cet égard, la question de la place à donner à la création littéraire est revenue à plusieurs reprises dans les discussions. Puisque l'U. de Moncton a pour mission de desservir les besoins de la communauté acadienne, il y aurait sans doute là un vide à combler. Un étudiant ou une étudiante désireux de poursuivre ses études supérieures en création littéraire voudra le faire dans une université qui possède des ressources dédiées à ce domaine. David Décarie peut en ce moment encadrer des étudiant.e.s en création, mais il le fait à travers ses autres champs d'expertise. Nous croyons que le département devrait se pencher sur la question, quitte à faire par exemple un sondage auprès des étudiants et étudiantes du baccalauréat. Sont-ils susceptibles de s'exiler vers une université québécoise, s'ils souhaitent poursuivre en création aux cycles supérieurs? Si oui, pourquoi? Considérant le dynamisme de la vie culturelle à Moncton, considérant aussi que l'U. de Moncton possède un département d'arts visuels et un département d'arts dramatiques, il y aurait lieu d'envisager le développement d'un profil en création, enchâssé dans la maîtrise en études littéraires. Il faudrait alors embaucher une ressource dans ce secteur, laquelle pourrait bénéficier aussi de l'apport de chargées et chargés de cours spécialisés en création, de même que de l'écrivaine ou l'écrivain en résidence.

Enfin, l'analyse des programmes (point 2.1) a démontré qu'en dehors des corpus français, québécois et acadiens, les autres littératures sont peu couvertes. Interrogés à ce sujet, les étudiants et étudiantes ont manifesté un grand intérêt pour des corpus moins canoniques et davantage liés aux enjeux actuels concernant la diversité. Il nous semble que, en fonction de la composition du corps professoral actuel qui peut couvrir la littérature française, québécoise et, avec de prochaines embauches, mieux couvrir la littérature acadienne et la création, l'embauche d'un ou d'une spécialiste des littératures de la francophonie mondiale créerait un véritable équilibre.

#### 2.2.4. Recommandations

5. Embaucher, de manière imminente, une ressource spécialisée en littérature acadienne dans un poste permanent.
6. Embaucher un ou une spécialiste d'un autre espace francophone (Caraïbes, Afrique, Maghreb), préférablement dans un poste permanent.
7. Réfléchir à la possibilité de renforcer le profil « création » pour la maîtrise et embaucher une ou un spécialiste de la création dans un poste permanent.
8. Mieux utiliser les ressources offertes par le programme d'écrivain.e en résidence.
9. Revoir en profondeur le site internet, de manière à accorder une plus grande visibilité aux travaux novateurs du corps professoral.

### 2.3. L'enseignement et les conditions associées (ref : Questions 5 a, b et 6 a, b)

#### 2.3.1. Observations générales

En nous basant sur notre discussion avec un groupe d'étudiant.e.s, les plans de cours joints au dossier d'évaluation, et nos rencontres avec les professeur.e.s du département, il est aisé de constater que les programmes de maîtrise et de doctorat en études littéraires de l'Université de Moncton offrent aux étudiants et étudiantes une excellente expérience d'enseignement. L'expérience étudiante dans les séminaires semble être l'un des points forts du département.

Pour ce qui est des ressources matérielles et humaines du département, nous avons été impressionnées par la qualité des installations (que nous n'avons pu visiter que de façon virtuelle) ainsi que par la chaleur et le professionnalisme de toute l'équipe. Nous tenons tout de même à rappeler que les ressources humaines du département, bien qu'excellentes, ont cruellement besoin d'être renforcées par l'embauche d'au moins deux autres collègues d'ici les deux prochaines années.

Il ressort des diverses conversations que nous avons eues que les ressources financières du département sont limitées, voire précaires. Outre le besoin urgent de créer et de combler des postes permanents, nous nous inquiétons aussi du fait que les fonds consacrés aux chercheur.e.s invités aient fondu au fil des ans, au point de disparaître cette année. Cela est d'autant plus navrant que ce budget avait été garanti lorsque le département avait accepté, il y a plusieurs années, de renoncer à

un poste de professeur.e régulier. La question des ressources financières pour les étudiants et étudiantes fait l'objet d'une discussion ailleurs dans le rapport (voir 2.4.3 et recommandation 12).

### 2.3.2. Forces

Les ressources humaines constituent de toute évidence le cœur du département, comme en fait foi l'attachement intense pour le département et les personnes qui le constituent dont les étudiant.e.s ont témoigné lors de notre rencontre. Les chercheur.e.s étudiants peuvent en outre compter sur une équipe de bibliothécaires et de personnel de soutien hors pair qui fait des pieds et des mains pour créer et maintenir une riche collection en études acadiennes ainsi que dans les domaines littéraires liés aux recherches des étudiant.e.s et des professeur.e.s du département. Nous avons été particulièrement impressionnées par la collaboration étroite entre le département et la bibliothèque Champlain ainsi que par le dévouement des bibliothécaires (voir section 2.5.2).

L'enseignement se produit dans des conditions optimales du point de vue du nombre d'étudiant.e.s présents dans les séminaires (souvent autour de cinq). Chaque étudiant.e bénéficie d'un milieu d'apprentissage stimulant où ses besoins sont pris en compte. Les étudiant.e.s de maîtrise et de doctorat que nous avons rencontrés étaient très satisfaits de l'enseignement prodigué au département, louant notamment la disponibilité des professeur.e.s – à la fois leur flexibilité, leur facilité d'approche et leur proximité physique (plusieurs ont mentionné qu'il était « facile d'aller cogner à la porte d'à côté » pour obtenir des informations, par exemple). Elles et ils ont apprécié leur expérience dans les séminaires et ont trouvé que les professeur.e.s étaient très compétents et respectaient leur point de vue. Elles et ils ont souligné que la petite taille des groupes permet non seulement un bon accès aux professeur.e.s, mais favorise aussi les échanges intellectuels et la camaraderie. Il nous a paru évident que ces étudiant.e.s étaient ravis d'avoir choisi d'étudier en littérature à l'Université de Moncton.

En examinant les plans de cours soumis dans le dossier d'autoévaluation, certaines activités proposées dans les séminaires nous ont paru particulièrement originales, intéressantes et pertinentes. C'est le cas notamment d'une promenade littéraire dans la ville de Moncton dans le cours LITT7420 à l'automne 2019 ou de la préparation d'un article de vulgarisation soumis à une revue littéraire dans le cours LITT7330 à l'hiver 2018. Aussi, certains plans de cours présentaient de façon très claire et détaillée les méthodes d'évaluation (nombre de pages exigé, critères d'évaluation, date de remise, etc.) – à titre d'exemple : LITT7420 (2019-2020); LITT7860 (2019-2020); LITT7510 (2019-2020); LING6800 (2019-2020).

### 2.3.3. Éléments à renforcer

D'autres plans de cours étaient moins informatifs sur les méthodes d'évaluation, faisant une liste des types de travaux à remettre avec le pourcentage accordé à chacun. Ce type d'approche minimaliste n'est pas idéal. Il est préférable que les étudiant.e.s puissent avoir accès à des informations le plus détaillées possible sur la façon dont ils et elles seront notés et sur ce qu'on attend d'eux. Par ailleurs, les dissertations finales demandées dans les séminaires varient de 12 à 30 pages, ce qui constitue un assez grand écart; si l'homogénéité n'est pas obligatoire, une telle variation paraît excessive. Nous suggérons aux collègues du département de discuter entre eux de leurs méthodes d'évaluation dans les séminaires, afin de déterminer s'il serait souhaitable d'établir une plus grande constance au sein des programmes d'études supérieures.

Par ailleurs, si le document d'autoévaluation et les documents officiels de l'Université de Moncton pratiquent le dédoublement inclusif (par exemple : les étudiantes et les étudiants), les plans de cours utilisent toujours le masculin générique (l'étudiant), ce qui est malheureux et facile à rectifier. Nous avons aussi remarqué que lorsque les plans de cours contenaient une section « Méthode pédagogique », la première méthode nommée était généralement « cours magistraux », ce qui est surprenant pour un séminaire. Questionnés à ce sujet, les étudiant.e.s ont dit qu'ils et elles avaient eu une expérience plus interactive que les plans de cours le laissaient croire; il serait donc bon de mettre davantage de l'avant les autres méthodes pédagogiques afin de refléter l'enseignement dynamique dont les étudiant.e.s disent faire l'expérience.

Enfin, la méthode d'évaluation de certains cours place une trop grande pression sur la toute fin du cours, où les étudiant.e.s reçoivent presque l'entièreté de leur note. Dans le cours LITT7230 donné à l'hiver 2018, par exemple, les étudiant.e.s font un exposé oral valant 20 % de leur note puis remettent la semaine suivante un travail de recherche connexe valant 50 % de leur note. Si on ajoute la note de participation de 10 % habituellement remise à la fin du cours également, c'est dire que 80 % de la note finale est attribuée dans la dernière semaine. Nous recommandons de privilégier des méthodes d'évaluation plus formatives tout au long du trimestre – c'est-à-dire plusieurs travaux courts valant 20 % de la note ou moins. Ce type d'évaluation est généralement meilleur pour la santé mentale des étudiant.e.s.

#### 2.3.4. Recommandations

**10.** Nous recommandons aux collègues d'organiser une retraite départementale ayant pour but de réfléchir ensemble à la pédagogie des cours aux études supérieures, notamment en ce qui concerne les méthodes d'évaluation.

**11.** Le budget servant à inviter des spécialistes externes devrait être immédiatement renfloué.

### 2.4. Les résultats d'apprentissage et leurs atteintes (ref : Questions 7, 8, et 9)

#### 2.4.1. Observations générales

En matière d'objectifs d'apprentissage, voire de résultats, nous considérons que, en dépit des suggestions d'amélioration déjà mentionnées, les programmes sont sains. Nous considérons cependant que la durée des études fait partie des « résultats escomptés ». Il ne s'agit pas uniquement, selon nous, de compléter un programme, mais encore faut-il y parvenir dans des délais qui permettent de préserver les acquis et les apprentissages, pour les étudiants et les étudiantes. Autrement dit, nous considérons que des études qui se prolongent longtemps finissent par avoir un impact négatif sur l'apprentissage lui-même : prenons ce cas de figure de l'étudiant ou de l'étudiante qui, chaque fois qu'il ou qu'elle se replonge dans son mémoire ou sa thèse, doit réactualiser ses connaissances, refaire des lectures, effectuer de nouvelles recherches sur l'état de la question, etc. Dans ces situations, le temps devient un piège qui gruge la confiance en soi de l'étudiant et de l'étudiante, ce qui l'empêche de progresser : le cercle vicieux peut devenir interminable.

Certes, il faut être prudent dans l'interprétation des statistiques à notre portée : reposant sur de petits nombres, ces données sont susceptibles d'être liées de près à des impératifs personnels qui ne sont pas structurels. Néanmoins, les tableaux fournis nous mènent aux constats suivants :

- Au doctorat, en compilant les chiffres pour la période 2015-2018, la moyenne de durée des études est de 15,8 trimestres, mais les années plus récentes semblent indiquer que le programme se complète plus ou moins en 4 ans : en 2017, la moyenne est de 15 trimestres et, en 2018, de 12. Rien n'indique donc qu'il n'y ait de véritable souci de ce côté.
- En revanche, à la maîtrise, la moyenne pour cette période est de 11,5 trimestres; en 2017 et en 2018, les étudiantes et étudiants ont eu besoin de 12 trimestres pour compléter leur programme. Sans être une anomalie (la plupart des programmes de maîtrise en études littéraires, au Québec, ont fait face à ce type de données dans les dernières années), ces résultats sont préoccupants.

#### 2.4.2. Forces

L'une des forces du programme réside dans la facilité, pour les étudiants et étudiantes, à obtenir l'information sur les résultats attendus ou sur la suite de leur parcours. Ils savent ce que leur cursus leur réserve, sont conscients des étapes à venir et des exigences qu'il leur faudra rencontrer. Encore une fois, la disponibilité du corps professoral et la proximité favorise l'échange d'informations.

Bien que nous n'ayons pu discuter avec des étudiants et étudiantes qui auraient éprouvé plus de difficultés, un étudiant ayant pris plus de temps à compléter son mémoire nous a dit avoir pu sortir du syndrome de la page blanche en fréquentant, lors de sa période de rédaction, un séminaire à titre d'auditeur libre. Il s'agit là, encore une fois, d'une preuve de complicité entre professeures, professeurs et étudiantes, étudiants, qui favorise l'apprentissage.

#### 2.4.3. Éléments à renforcer

Plusieurs facteurs peuvent expliquer un allongement de la durée des études à la maîtrise. Le sous-financement des étudiants et étudiantes, qui doivent souvent occuper un emploi rémunéré parallèlement à leurs études, en est un. L'U. de Moncton a fait le choix d'octroyer des bourses au 3<sup>e</sup> cycle, sous forme d'exonération de droits de scolarité; aucune bourse n'est prévue pour les étudiant.e.s de maîtrise, ce qui nous semble discutable. Non seulement il devient difficile pour les étudiant.e.s de maîtrise de défrayer les droits de scolarité sans recourir à un travail rémunéré; mais le programme de maîtrise se trouve aussi moins compétitif par rapport à d'autres universités francophones qui, elles, offrent des bourses d'admission à la maîtrise. Le fait de n'octroyer que des bourses de doctorat entraîne, de surcroît, une dévaluation symbolique du programme de maîtrise (un peu comme s'il s'agissait d'une étape à passer pour arriver enfin au doctorat).

Par ailleurs, selon certain.e.s intervenants rencontrés, les étudiant.e.s pourraient être encouragés à postuler plus systématiquement aux programmes de bourses du Fonds de recherche en innovation sociale du Nouveau-Brunswick.

Mais cet aspect n'explique pas tout. Quelques intervenants et intervenantes suggéraient que la lourdeur des exigences de la maîtrise pouvait expliquer une telle durée : les données concernant la

longueur des mémoires déposés dans les dix dernières années ne pointent pas en ce sens (la moyenne est de 121 pages). Cela ne veut pas dire que les étudiants et étudiantes ont une facilité à conceptualiser leur mémoire, et c'est en ce sens que le séminaire de méthodologie paraît tout à fait pertinent dans leurs parcours.

Tant les étudiants et étudiantes consultés que la professeure de linguistique actuellement chargée de ce cours, Isabelle LeBlanc, sont enthousiastes face à ce séminaire. Actuellement non obligatoire pour les étudiants et étudiantes de littérature, ce cours originellement prévu pour le secteur linguistique a été suivi dans les deux dernières années par beaucoup de littéraires. La compétence et l'intelligence de la professeure à identifier les problèmes des étudiants et étudiantes semble être l'une des grandes forces de ce séminaire. Grâce à ce cours qui devrait être rendu obligatoire (voir recommandation 4), non seulement les étudiants et étudiantes ciblent plus tôt dans leur parcours leur sujet et apprennent à mieux le problématiser, mais ils obtiennent au sein de ce groupe un extraordinaire réseau de soutien, qui leur permet de dédramatiser leurs embûches. Soulignons à cet égard l'engagement peu commun d'Isabelle LeBlanc qui, constatant par exemple en 2020 la détresse psychologique vécue par la classe pendant la pandémie, a décidé de poursuivre les rencontres virtuelles du groupe pendant tout l'été!

Un meilleur suivi des dossiers étudiants pourrait aussi être fait. Par rapport à d'autres programmes qui présentent des parcours plus balisés, la maîtrise en études littéraires semble offrir peu ou pas d'incitatifs à la progression. À l'U. de Moncton comme dans d'autres universités francophones, on entretient une certaine culture des études supérieures en littérature, où le temps ne compte pas. Or, nous l'avons dit, le facteur temps peut être extrêmement défavorable à l'apprentissage. À cet égard, on pourrait être imaginatif : les rapports d'avancement produits par les étudiants et étudiantes, qui semblent actuellement relever d'une formalité, pourraient être mieux utilisés. Par exemple, le comité d'études supérieures pourrait se pencher sur chaque dossier et, si la progression était jugée insatisfaisante, envoyer un avis clair, en ce sens, à l'étudiant ou à l'étudiante. Après la première année de scolarité, un calendrier pourrait également être défini, découpant le projet en plusieurs étapes (par exemple, dépôt de projet, rédaction 1, 2 et 3). Ces étapes pourraient, d'une part, être assorties de crédits spécifiques, d'autre part, les étudiants et étudiantes qui les compléteraient selon le calendrier prévu pourraient bénéficier d'une remise de frais de scolarité, même minime. On nous a répété que les fonds alloués à cette opération ne pourraient être considérables, mais tous les paliers de l'administration que nous avons rencontrés se sont montrés ouverts à une telle initiative. Dans d'autres universités, la combinaison d'octroi de crédits et de remise sur les frais de scolarité a prouvé son efficacité, en matière d'incitatif à la progression. Autrement dit, ces mesures relativement simples et peu coûteuses ont permis, ailleurs, de combattre cette culture selon laquelle le facteur temps n'est en rien néfaste à l'apprentissage, à la maîtrise.

Chose certaine, l'actuel règlement des études, tel que formulé, nous semble laxiste et devrait être repensé :

- « Règlement 31.8.1 : À moins d'indication contraire tel que prévu à l'article 29.1, le délai de soumission de la thèse de maîtrise est de trois ans après la fin de la durée normale de la scolarité. »

Ce règlement pose problème pour trois raisons : 1) il donne beaucoup de latitude; 2) la scolarité ne s'effectue pas toujours en 1 an, ce qui, encore une fois, ouvre la porte au report des échéances; 3) il formule implicitement qu'une durée de 4 ans constitue la norme et qu'un ou une étudiant.e qui

terminerait en 4 ans ne serait pas considéré.e comme en retard, par rapport au calendrier. Une formulation comme celle qui suit nous semblerait nettement plus appropriée : *Le programme est d'une durée normale de deux ans et doit être complété au maximum dans un délai de quatre ans.* Par ailleurs, la procédure des demandes de délais devrait également être clarifiée quant au nombre et à la durée.

Au doctorat, nous l'avons dit, la durée des études ne pose pas vraiment problème. Néanmoins, la pertinence de la formule actuelle de l'examen doctoral a été maintes fois soulevée lors des visites et constitue l'une des questions du rapport d'autoévaluation. De manière générale, la mouture qui consiste à présenter, en deux parties, un texte d'une cinquantaine de pages, est appréciée par les étudiants et étudiantes, qui y voient là une façon directe de faire avancer leur projet. Mais, toujours dans l'optique de briser l'isolement lors de la rédaction, cette étape pourrait très aisément être scindée en deux moments distincts, ce qui permettrait aux candidat.e.s d'obtenir des réactions en deux temps sur son projet.

#### 2.4.4. Recommandations

**12.** Faire pression sur la haute administration de l'U. de Moncton pour que le système de bourses soit revu et qu'une partie des sommes actuellement dédiées aux programmes de doctorat soit redirigée vers les programmes de maîtrise.

**13.** Encourager et aider les étudiants à postuler plus systématiquement aux bourses provinciales (Fonds de recherche en innovation sociale) : faire preuve d'inventivité pour démontrer l'utilité sociale des projets de mémoires en études littéraires.

**14.** Mettre sur pied un comité chargé d'établir des mécanismes de suivi plus serré des dossiers étudiants, et collaborer avec la Faculté des études supérieures pour élaborer à cet égard une stratégie efficace et concertée. Établir une procédure claire quant aux demandes de délais (en nombre et en durée).

**15.** Modifier le règlement des études quant à la durée, afin d'en réduire l'empan.

**16.** Scinder en deux moments distincts la remise des deux parties de l'examen doctoral.

### 2.5. L'appui aux étudiantes et aux étudiants (ref : Questions 10 et 11)

#### 2.5.1. Observations générales

Les étudiants et étudiantes des cycles supérieurs en littérature peuvent s'appuyer sur plusieurs ressources, à l'U. de Moncton. À la bibliothèque Champlain, ils bénéficient des services d'une bibliothécaire attitrée à leur secteur, Nathalie Richard. Ils peuvent également réserver des locaux pour des séances de groupes, voire disposer d'un bureau personnel. L'organisation même des locaux dans la bibliothèque Champlain leur permet d'accéder à d'autres services, notamment liés à la réussite scolaire. Enfin, le Centre d'études acadiennes Anselme-Chiasson leur donne accès à une vaste collection de littérature acadienne, de même qu'à plus de 1600 fonds d'archives.

De même, les locaux utilisés par le département semblent modernes et bien équipés; une atmosphère conviviale est créée par les couleurs et les panneaux littéraires affichés aux murs dans le couloir. La proximité des bureaux occupés par les étudiant.e.s et les professeur.e.s est également une force, quoique l'accès à un espace de travail propre n'ait pas toujours été reconnu comme suffisant par les étudiant.e.s à qui nous avons parlé. Tandis que ceux et celles qui sont impliqués dans des projets de recherche financés ont facilement accès à un bureau, la situation des autres étudiant.e.s nous a paru plus incertaine.

### 2.5.2. Forces

À l'évidence, par son dynamisme, la Bibliothèque Champlain constitue l'un des aspects très positifs des études à l'U. de Moncton. La collection de la bibliothèque est impressionnante et semble extrêmement bien nantie en matière de littérature canadienne; les locaux sont conviviaux et centrés sur les besoins spécifiques des étudiants (salon avec jeux d'échecs et fauteuils, salles de visionnement, salles de travail, accès aux ordinateurs portables, aux logiciels spécialisés ainsi qu'à d'autre matériel électronique pertinent). Le dévouement du personnel semble tout aussi exceptionnel : les étudiants et étudiantes jouissent du soutien constant des bibliothécaires, qui les appuient dans la recherche de références, mais qui procèdent également, à leur demande, à l'achat de monographies en lien avec leur sujet personnel. Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que la bibliothèque soit tant fréquentée. Si l'on divise les 201 647 visites reçues en 2018-2019, par une moyenne d'environ 4500 étudiantes et étudiants à l'U. de Moncton, on se rend compte que chaque étudiant ou étudiante y est allé 45 fois, ce qui est énorme, à l'ère de la prolifération des ressources numériques. Spontanément questionnés sur les avantages d'étudier à l'U. de Moncton, les étudiantes et étudiants ont immédiatement nommé les ressources et services offerts par la Bibliothèque Champlain.

### 2.5.3. Éléments à renforcer

Deux seuls éléments semblent perfectibles. D'une part, les locaux dédiés aux étudiants et étudiantes sont en forte demande à la Bibliothèque Champlain, en particulier les bureaux des étudiantes et étudiants des cycles supérieurs.

D'autre part, il semble que les ressources archivistiques du Centre d'études acadiennes Anselme-Chiasson soient peu connues des étudiantes et étudiants.

### 2.5.4. Recommandations

17. Prévoir, à moyen terme, un réaménagement/agrandissement de la Bibliothèque Champlain, de manière à offrir plus de bureaux pour les étudiantes et étudiants.

18. Arrimer davantage l'enseignement dans les séminaires et les fonds d'archives du Centre d'études acadiennes Anselme-Chiasson. Certains séminaires thématiques (par exemple le LITT7330 « Institution littéraire ») s'y prêtent mieux que d'autres. À tout le moins, une visite annuelle aux archives devrait être prévue (peut-être dans le séminaire de méthodologie), de manière à ce que les étudiants et étudiantes soient conscients de la richesse de ces fonds à leur portée, et s'initient éventuellement à la recherche en archives.

## 2.6. La R-D-C et sa contribution (ref : Questions 12 et 13)

### 2.6.1. Observations générales

Les professeur.e.s du département d'études littéraires sont engagés dans des projets de recherche majeurs qui apportent un rayonnement important à l'U. de Moncton. Leur renommée et les occasions de participer à leurs projets de recherche attirent des étudiant.e.s aux études supérieures, qui se déplacent parfois de loin pour venir travailler avec les professeur.e.s du département.

Aussi, les recherches des professeur.e.s sont directement mobilisées dans les séminaires offerts aux étudiant.e.s de maîtrise et de doctorat : les recherches de Jean Morency sur l'américanité dans la littérature québécoise nourrissent directement les séminaires *Littérature québécoise I, II et III*; les recherches d'Hélène Destrempe sur la littérature autochtone l'ont menée à proposer cet automne l'un des rares séminaires existant sur ce corpus à travers le pays; les séminaires « projet spécial » et *Littérature française I* qu'il enseigne prennent racine dans les travaux de David Décarie sur Guèvremont, Céline et le cycle romanesque; les recherches de Janine Gallant sur Mérimée et Stendhal alimentent la réflexion dans les séminaires sur la littérature française du XIX<sup>e</sup> siècle qu'elle donne; le regard féministe que les recherches de Benoit Doyon-Gosselin posent sur la littérature acadienne et franco-canadienne se répercute dans la création de séminaires mettant les voix de femmes à l'honneur.

### 2.6.2. Forces

Durant la période couverte par le rapport, les professeur.e.s ont obtenu des subventions majeures à de nombreuses reprises, des chiffres particulièrement impressionnants si on tient compte que l'équipe n'est formée que de cinq professeur.e.s actifs en recherche :

- Participation à quatre projets subventionnés par une bourse Savoir du CRSH
- Participation à l'édition critique des œuvres fondamentales de la littérature acadienne subventionnée par le CRSH
- Participation à un projet subventionné par une bourse Connexion du CRSH
- Gestion d'une subvention d'aide aux revues savantes du CRSH
- Gestion d'une subvention pour le laboratoire de traitement numérique d'archives acadiennes de la Fondation canadienne pour l'innovation

En plus de ces subventions majeures cumulant plusieurs centaines de milliers de dollars, les collègues ont obtenu un grand nombre de bourses et de subventions plus modestes – à l'interne comme à l'externe – pour développer des projets, présenter leurs recherches dans des colloques ou organiser des conférences.

Benoit Doyon-Gosselin détient depuis 2014 la Chaire de recherche du Canada en études acadiennes et milieux minoritaires au Canada, ce qui procure au département une belle visibilité, en plus d'opportunités d'assistantat intéressantes pour les étudiant.e.s. La Chaire ayant été renouvelée jusqu'en 2024, elle apporte à elle seule un financement appréciable d'1 million de dollars. Soulignons que, dans la période précédant notre évaluation, Jean Morency a lui aussi été titulaire d'une Chaire de recherche du Canada pendant une dizaine d'années, ce qui montre encore une fois le calibre des professeur.e.s du département.

Entre 2014 et 2020, les professeur.e.s du département ont par ailleurs publié 2 monographies, dirigé ou codirigé 3 ouvrages collectifs, et fait paraître 2 éditions critiques. Pendant la même période, elles et ils ont maintenu un solide rythme de publication d'articles dans des revues universitaires prestigieuses (parmi lesquelles on note par exemple : *Voix & Images*, *Arborescences*, *Québec Studies*, *Francophonies d'Amérique*, *La Revue de l'Université de Moncton*, *Cahiers Mérimée*, *Cahiers Anne Hébert*, *temps zéro*, *@analyses*, etc.), ainsi que dans des ouvrages collectifs. La liste d'ouvrages et d'articles en préparation est également impressionnante et annonce des années fastes pour le développement de la recherche dans le département d'études françaises.

L'ensemble des collègues participe régulièrement à des conférences, colloques et autres événements scientifiques dans leurs champs de spécialisation. Plusieurs organisent et contribuent en outre à des événements littéraires mixtes auprès de la communauté comme les soirées *De la plume au micro* et les événements *J'viens de Moncton* et *Une ville, un livre*. Il ne nous paraît pas utile de faire une liste exhaustive des événements littéraires organisés par le corps professoral, mais notons encore une fois que le nombre et la variété de ces événements sont remarquables – à titre indicatif, David Décarie a coorganisé des événements littéraires à Moncton à chaque année couverte par le rapport. Cette implication notable auprès de la scène littéraire de Moncton permet de créer des liens forts entre le département et la communauté, participant à la visibilité du département – et par ricochet au recrutement local. Notons également l'engagement de certains collègues auprès de revues littéraires telles que *Lettres québécoises*, *Québec français*, *Ancrages*, *Liaison* ou *Astheure*, où ils publient régulièrement.

Par ailleurs, les membres du département sont très sollicités pour l'adjudication de subventions, de bourses, de prix (aussi prestigieux que celui du Gouverneur général du Canada), ainsi que pour l'évaluation d'articles et d'ouvrages dans leur domaine. La reconnaissance de leur expertise s'exprime également dans le fait qu'on se tourne souvent vers eux pour évaluer des mémoires et des thèses soutenues dans d'autres universités, mais aussi pour évaluer les demandes de permanence et de promotion de collègues dans des universités ailleurs au Canada. Plusieurs professeur.e.s du département sont membres du comité éditorial de revues scientifiques ou littéraires majeures, un autre signe de la reconnaissance par les pairs de leurs accomplissements en recherche.

Une autre force du département est le souci d'inclure des étudiant.e.s dans les travaux de recherche des professeur.e.s, leur permettant de développer un dossier compétitif. Notons par exemple un article de David Décarie co-écrit avec Julien DesRochers et soumis à la prestigieuse revue *Études françaises*, de même qu'un chapitre co-écrit par David Décarie et Daouda Diarra pour un ouvrage collectif préparé par des spécialistes de Céline. Benoit Doyon-Gosselin a lui aussi publié un article co-écrit avec une étudiante, Maria Cristina Greco, pour la revue *Tangence*. Ces opportunités sont particulièrement précieuses pour les doctorant.e.s qui cherchent à développer leur curriculum vitae et à s'établir dans le domaine.

### 2.6.3. Éléments à renforcer

Aucun élément n'est à renforcer dans cette catégorie. Advenant le développement du secteur « création » (un souhait formulé à plusieurs reprises par divers participant.e.s à nos entretiens), il faudra s'assurer que les professeur.e.s impliqués développent des projets de création d'envergure,

ce qui n'a pas semblé être le cas au cours des dernières années – du moins nous n'avons pas eu connaissance de tels projets durant notre visite.

#### 2.6.4. Recommandations

Étant donné la qualité, la quantité et le rayonnement des activités de recherche des professeur.e.s du département, nous n'avons pas de recommandation à proposer dans cette catégorie, si ce n'est d'encourager les collègues à poursuivre leur travail remarquable.

### 2.7. Le ou les programmes et le milieu (ref : Question 14)

#### 2.7.1. Observations générales

En formant des étudiants et étudiantes aptes à porter un regard analytique sur la société qui les environne, les programmes de maîtrise et de doctorat en études littéraires contribuent à l'épanouissement de la société. Ils forment certes des spécialistes en recherche, mais également des agents habilités à travailler dans le milieu culturel, voire à le faire grandir. À plusieurs reprises, nous avons entendu lors des visites que l'une des missions de ces programmes est de servir les besoins de la communauté acadienne; à cet égard, les formations de cycles supérieures en études littéraires sont essentielles en ce qu'elles permettent l'élaboration d'une pensée critique qui est plus que jamais essentielle pour affronter les problèmes des sociétés de l'extrême-contemporain.

#### 2.7.2. Forces

Au risque de nous répéter, rappelons que l'une des forces de ce programme est de tabler sur la littérature acadienne, en se situant géographiquement au cœur de la communauté acadienne. Les spécialistes qu'elle forme en ce domaine deviennent des ambassadeurs et ambassadrices de cette culture à l'échelle internationale.

#### 2.7.3. Éléments à renforcer

Suivant la recommandation 7, le département pourrait renforcer ses liens avec la communauté littéraire francophone des Maritimes, si l'unité décide d'aller de l'avant avec le renforcement du profil en création à la maîtrise en études littéraires.

#### 2.7.4. Recommandations

Nous n'avons aucune recommandation spécifique à formuler à ce sujet : les recommandations qui précèdent auront toutes, à des degrés variables, des retombées sur le milieu.

### 2.8. Autres interrogations ou observations sur le ou les programmes

Le contexte de la pandémie mondiale a fait surgir une inquiétude, concernant l'enseignement à distance. On craint en effet, tant chez les étudiants et étudiantes que chez les professeurs et professeures, que, pour des raisons budgétaires, l'enseignement à distance se généralise et s'installe

à demeure. La tentation est d'autant plus grande que les campus de Moncton, d'Edmunston et de Shippagan sont interreliés. S'il nous semble opportun de faire preuve, à l'occasion et de manière très ciblée, de souplesse pour certains cas d'étudiants ou d'étudiantes qui ne sont pas en mesure de déménager, prendre le virage de l'enseignement à distance serait une grave erreur pour les programmes ici en évaluation. Ce virage entraînerait la dissolution de ce qui fait la force des programmes actuels, soit la proximité avec le corps professoral, la qualité des échanges interpersonnels, la chaleur des relations humaines.

Par ailleurs, la question du niveau des étudiants et étudiantes étrangers cause une vive inquiétude au département. Il apparaît difficile de juger adéquatement des compétences langagières et d'analyse littéraire d'étudiant.e.s issu.e.s de contextes éducatifs entièrement différents du système canadien. Il serait important que les collègues conviennent d'une meilleure façon d'évaluer les demandes de l'étranger. Les stratégies suivantes ont été évoquées : rehausser le niveau minimal de compétence en français de B2 à C1; faire passer un test de rédaction ou d'analyse littéraire; jumeler les étudiant.e.s prospectifs à un ou une collègue susceptible de les diriger afin qu'ils entrent en contact avant la demande d'admission officielle.

### 3. Conclusion

En conclusion, ces programmes, importants pour le rayonnement de la culture acadienne et, plus largement, pour la formation de spécialistes en littérature, occupent une place essentielle dans l'offre de formation de l'U. de Moncton. C'est pour cette raison qu'il faut continuer de les soutenir, particulièrement en leur attribuant des ressources professorales et financières. C'est à cette condition qu'ils pourront se bonifier et se parfaire, pour continuer à être compétitifs par rapport aux autres programmes similaires.

Nous souhaitons enfin remercier l'ensemble des intervenants et intervenantes avec qui nous avons eu la chance de discuter. Nous espérons que ces échanges, ainsi que les recommandations qui en découlent, pourront être utiles à la communauté universitaire de Moncton.

Marie-Pier Luneau, U. de Sherbrooke

Joëlle Papillon, U. McMaster

## ÉVALUATION DES PROGRAMMES DE 2<sup>E</sup> ET DE 3<sup>E</sup> CYCLES EN ÉTUDES LITTÉRAIRES

### **Réactions de l'unité au *Rapport d'évaluation concernant les programmes de maîtrise et de doctorat en études littéraires* déposé par Marie-Pier Luneau (U. de Sherbrooke) et Joëlle Papillon (U. McMaster) [désormais le *Rapport Luneau-Papillon*]**

#### **PRÉAMBULE**

Il faut d'emblée, signaler l'accord global des professeures et professeurs de l'unité (le secteur études littéraires, désormais « nous ») avec le *Rapport Luneau-Papillon* et leurs sincères remerciements à l'équipe d'évaluation pour son excellent travail dans un contexte difficile (de longues réunions Teams) et pour la pertinence de ses recommandations. L'ordre des réactions pour chaque catégorie suit l'ordre du *Rapport*. Nous terminons en proposant une piste de réflexion intéressante qui n'a pas été incluse dans le rapport.

#### **Recommandations 2.1.4 sur le contenu des programmes et leur évolution**

##### **1. Diversifier les corpus enseignés pour s'assurer que les étudiant.e.s sont exposés à des œuvres d'auteur.e.s racisé.e.s durant leurs études de maîtrise ou de doctorat.**

Nous sommes conscients de l'importance de cette question, d'autant plus d'actualité alors que de nombreuses étudiantes et de nombreux étudiants proviennent de l'international. Nous ferons des efforts notamment pour diversifier les corpus de leurs séminaires et pour intégrer des auteur.e.s d'origines diverses. Soulignons que nous possédons déjà une ressource importante en la personne d'Hélène Destrempe, spécialiste de la littérature autochtone et de l'approche interculturelle. Il faut noter cependant que, contrairement à bien des collègues œuvrant dans des départements de taille similaire, nous devons couvrir trois corpus (acadien, québécois et français). Nos professeures et professeurs doivent aussi composer avec leur spécialité, qu'il s'agisse du corpus acadien ou de la littérature française du XIX<sup>e</sup> siècle, pour ne donner que ces exemples. Dans les embauches futures, il sera important de garder à l'esprit cette recommandation.

##### **2. Afficher sur le site web au moins un mois avant le début des classes les plans de cours des séminaires offerts pendant l'année universitaire à venir.**

Nous avons déjà comme pratique d'envoyer aux étudiantes et étudiants une description détaillée des séminaires offerts. Nous poursuivrons cette pratique et nous tenterons d'intégrer cette rubrique au site web.

##### **3. Revoir les intitulés et les descriptions des séminaires afin qu'ils correspondent au contenu enseigné, s'il est possible de le faire sans compromettre la souplesse dans l'offre de cours.**

Comme cette recommandation se trouvait déjà dans l'évaluation externe précédente, nous allons, à cet effet, revoir notre banque de séminaires.

**4. Rendre le séminaire de méthodologie de la recherche (actuellement siglé LING6800) obligatoire pour les étudiant.e.s inscrit.e.s dans les programmes de maîtrise ou de doctorat en études littéraires.**

Nous allons continuer nos démarches en ce sens et poursuivre notre réflexion, avec nos collègues de linguistique, sur la possibilité d'offrir également ce séminaire aux étudiantes et étudiants de troisième cycle (il faudrait alors un sigle 7000).

**Recommandations 2.2.4 sur la direction et les ressources professorales**

**5. Embaucher, de manière imminente, une ressource spécialisée en littérature acadienne dans un poste permanent.**

Nous sommes absolument d'accord. Il faut remplacer le poste de notre collègue Maurice Raymond.

**6. Embaucher un ou une spécialiste d'un autre espace francophone (Caraïbes, Afrique, Maghreb), préférablement dans un poste permanent.**

Nous serions bien sûr d'accord si l'Université allouait une ressource professorale supplémentaire (soit 7 professeur.e.s pour le département) . Il ne faut toutefois pas perdre de vue que nous avons présentement deux spécialistes de littérature québécoise, Jean Morency et Hélène Destrempe, qui prendront leur retraite dans les années à venir et il faudra impérativement remplacer au moins l'un de ces postes, l'autre poste pouvant être redirigé vers une autre spécialité. De plus, s'il nous fallait choisir entre les recommandations 6 et 7, nous choisirions la recommandation 7. Il ne faut aussi pas oublier que les programmes d'études supérieures ne fonctionnent pas en vase clos. Il faudra également tenir compte des besoins du premier cycle. Quelle que soient nos décisions futures, nous rechercherons, entre autres, des qualifications dans le domaine d'un autre espace francophone lors de nouvelles embauches.

**7. Réfléchir à la possibilité de renforcer le profil « création » pour la maîtrise et embaucher une ou un spécialiste de la création dans un poste permanent.**

Nous croyons certainement au développement du profil création. La popularité de ce profil dans plusieurs universités (notamment à l'université de Sherbrooke) semble indiquer qu'il y aurait là une occasion de croissance pour notre programme de maîtrise. Nous croyons aussi que le développement du profil création répondrait à un réel besoin de la communauté acadienne et recevrait l'aide et le support enthousiaste de l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick. Ce profil renforcerait de plus les liens de notre département avec le secteur des arts.

**8. Mieux utiliser les ressources offertes par le programme d'écrivain.e en résidence.**

En développant la création littéraire aux trois niveaux, il serait en effet justifié d'utiliser davantage ce programme (comme le font d'autres universités anglophones).

**9. Revoir en profondeur le site internet, de manière à accorder une plus grande visibilité aux travaux novateurs du corps professoral.**

Oui, nous sommes tout à fait disposé.e.s à améliorer le site web, de même que les documents de présentation de nos programmes (presque tous désuets). Il nous faudra pouvoir compter sur l'aide de la Direction des communications.

**Recommandations 2.3.4 sur l'enseignement et les conditions associées**

**10. Nous recommandons aux collègues d'organiser une retraite départementale ayant pour but de réfléchir ensemble à la pédagogie des cours aux études supérieures, notamment en ce qui concerne les méthodes d'évaluation.**

Nous avons été surpris.e.s de la diversité de nos pratiques dans nos séminaires et nous nous réunirons pour les repenser à l'aune du rapport d'évaluation.

**11. Le budget servant à inviter des spécialistes externes devrait être immédiatement renfloué.**

Absolument! Nous incluons une lettre sur ce sujet émanant de notre Comité des études supérieures.

**Recommandations 2.4.4 sur les résultats d'apprentissage et leurs atteintes**

**12. Faire pression sur la haute administration de l'U. de Moncton pour que le système de bourses soit revu et qu'une partie des sommes actuellement dédiées aux programmes de doctorat soit redirigée vers les programmes de maîtrise.**

Si nous sommes d'accord qu'il faudrait absolument un système de bourse pour la maîtrise, nous croyons cependant qu'il ne faudrait pas, pour ce faire, opérer des ponctions dans le système des bourses doctorales qui, dans l'état actuel, répondent minimalement aux besoins de nos étudiantes et étudiants de doctorat, qui doivent presque toutes et tous travailler après la première année de leur programme.

**13. Encourager et aider les étudiants à postuler plus systématiquement aux bourses provinciales (Fonds de recherche en innovation sociale) : faire preuve d'inventivité pour démontrer l'utilité sociale des projets de mémoires en études littéraires.**

Nous sommes bien prêts à le faire pour certaines thèses, mais les résultats, par le passé, n'ont jamais été concluants. Il faudrait, à notre sens, que la FESR et l'Université presse la province de mettre en place des programmes destinés aux disciplines fondamentales et aux arts.

**14. Mettre sur pied un comité chargé d'établir des mécanismes de suivi plus serré des dossiers étudiants, et collaborer avec la Faculté des études supérieures pour élaborer à cet égard une stratégie efficace et concertée. Établir une procédure claire quant aux demandes de délais (en nombre et en durée).**

Oui, nous proposons d'organiser, à la fin de chaque semestre, une réunion spéciale du CÉS pour suivre la progression de nos étudiantes et étudiants.

**15. Modifier le règlement des études quant à la durée, afin d'en réduire l'empan.**

Le règlement 31.8.1 (« À moins d'indication contraire tel que prévu à l'article 29.1, le délai de soumission de la thèse de maîtrise est de trois ans après la fin de la durée normale de la scolarité. ») devrait, en effet, être revu et nous demanderons à la FESR de le revoir.

**16. Scinder en deux moments distincts la remise des deux parties de l'examen doctoral.**

Rappelons que notre examen prédoctoral consiste en une présentation orale devant un jury et porte sur un travail en deux volets:

- a) Le premier volet, d'environ 25 pages, décrit le projet de thèse. La candidate ou le candidat doit y démontrer son aptitude à situer son travail dans le champ de recherche concerné. Il doit également pouvoir en défendre la rigueur méthodologique et théorique et faire valoir l'originalité de la contribution au champ de connaissances;
- b) Le second volet, d'environ 25 pages, consiste en un échantillon d'analyse portant sur un exemple significatif tiré du corpus, permettant ainsi de tester l'approche de la candidate ou du candidat et de démontrer qu'il est en mesure de maîtriser les diverses étapes de la recherche.

Ainsi, nous sommes en désaccord avec cette recommandation. D'une part, les étudiantes et étudiants ont déjà une rétroaction sur la partie « projet de thèse » de l'examen doctoral lors du dépôt de leur projet de thèse. L'examen prédoctoral nous permet de plus de vérifier que les changements demandés lors de cette première étape ont bien été effectués. D'autre part, il ne serait pas pratique, pour l'intelligibilité du second volet, de supprimer le premier volet.

#### **Recommandations 2.5.4 sur l'appui aux étudiantes et aux étudiants**

**17. Prévoir, à moyen terme, un réaménagement/agrandissement de la Bibliothèque Champlain, de manière à offrir plus de bureaux pour les étudiantes et étudiants.**

Nous sommes d'accord.

**18. Arrimer davantage l'enseignement dans les séminaires et les fonds d'archives du Centre d'études acadiennes Anselme-Chiasson. Certains séminaires thématiques (par exemple le LITT7330 « Institution littéraire ») s'y prêtent mieux que d'autres. À tout le moins, une visite annuelle aux archives devrait être prévue (peut-être dans le séminaire de méthodologie), de manière à ce que les étudiants et étudiantes soient conscients de la richesse de ces fonds à leur portée, et s'initient éventuellement à la recherche en archives.**

Notre collègue, Maurice Raymond, le faisait systématiquement. Cette pratique nous semble en effet intéressante pour les séminaires en littérature acadienne.

### **Réflexions non incluses dans le rapport**

Une piste de réflexion intéressante a émergé lors de la discussion finale des évaluatrices avec le vice-doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche, M. François Vigneau; le doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales, M. Jean-François Thibault, et le vice-doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales, M. Matthieu LeBlanc ; le directeur du département d'études françaises, David Décarie, la directrice-adjointe et présidente du Comité des études supérieures au département d'études françaises, Laurence Arrighi : celle de créer une maîtrise professionnelle de 30 crédits en sociolinguistique et littérature acadienne destinée aux éducatrices et aux éducateurs. Cette idée émanait de François Vigneau et celui-ci a évoqué des demandes répétées pour une maîtrise dans ce domaine, ainsi que la grande popularité de la maîtrise professionnelle à la Faculté d'éducation. Nous aimerions donc poursuivre, avec la FASS et la FESR, une réflexion sur la création de cette nouvelle maîtrise professionnelle.

Soulignons en terminant, le caractère dynamique et fructueux de cette discussion à plusieurs niveaux qu'il faudrait répéter hors du contexte des évaluations. Les évaluatrices, dans leur rapport, notaient leurs nombreuses rencontres avec des représentants et des représentantes de divers paliers de l'administration. Nous souhaiterions, nous aussi, avoir l'occasion de rencontrer et de discuter de nos programmes avec les différentes instances décisionnelles de l'Université. Nous saluons à cet égard l'ouverture dont a fait preuve le nouveau Recteur, Denis Prud'homme, en allant à la rencontre des professeures et professeurs.



David Décarie  
Directeur, département d'études françaises  
8 février 2021



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des arts et des sciences sociales  
Bureau du doyen

**PAR COURRIEL**

Le 22 février 2021

Monsieur Gilles Roy  
Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche  
Université de Moncton

**Objet : Réaction du décanat de la FASS au rapport des évaluateurs  
externes des programmes de M.A. et de Ph. D. en études littéraires**

Monsieur le Vice-recteur,

La présente constitue la réaction du décanat de la Faculté des arts et des sciences sociales au rapport préparé par les membres de l'équipe d'évaluation des programmes de **M.A.** et de **Ph. D. en études littéraires**. Elle fait suite à une note de service de la vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales en date du 23 décembre 2020. Cette réaction a été élaborée à la lumière du rapport d'évaluation externe présenté par M<sup>me</sup> Marie-Pier Luneau et M<sup>me</sup> Joëlle Papillon, et après lecture des réactions préparées par les membres du secteur littérature du Département d'études françaises et la FESR, lesquelles sont annexées à la présente réaction. Veuillez noter que, dans la mesure où aucun mécanisme formel n'est prévu à cet effet dans la Politique d'évaluation des programmes de l'Université de Moncton, nous nous autorisons dans cette réaction à exposer plus globalement la perspective du décanat de la Faculté sur la situation de la maîtrise et du doctorat ainsi que sur les modifications que le secteur littérature pourrait proposer à ces programmes dans les années à venir.

Précisons d'emblée que nous avons lu avec grand intérêt le rapport préparé par les membres de l'équipe d'évaluation. Nous sommes ainsi heureux de noter le sérieux avec lequel ils ont effectué leur travail et le souci qu'ils ont mis à réfléchir aux développements qui pourraient être envisagés pour renforcer les programmes et en assurer la pérennité. Sur le fond, l'évaluation qui est faite des programmes par les membres de l'équipe d'évaluation nous apparaît très positive.

RECOMMANDATIONS DES ÉVALUATRICES	RÉACTION DU DÉCANAT DE LA FASS
<b>Le contenu du programme et leur évolution</b>	
1. Diversifier les corpus enseignés pour s'assurer que les étudiant.e.s sont exposés à des œuvres d'auteur.e.s racisé.e.s durant leurs études de	Nous invitons le secteur littérature à diversifier le corpus des œuvres étudiées dans les séminaires afin de favoriser une plus grande diversité.

maîtrise et de doctorat.	
2. Afficher sur le site web au moins un mois avant le début des classes les plans de cours des séminaires offerts pendant l'année universitaire à venir.	Nous invitons le secteur à explorer cette possibilité ou à établir des pratiques reflétant cet esprit.
3. Revoir les intitulés et les descriptions des séminaires afin qu'ils correspondent au contenu enseigné, s'il est possible de le faire sans compromettre la souplesse dans l'offre de cours.	Cette recommandation, qui figurait dans le dernier rapport d'évaluation externe, nous apparaît essentielle. Nous invitons ainsi le secteur à procéder à cet exercice dans les plus brefs délais.
4. Rendre le séminaire de méthodologie de la recherche (actuellement LING6800) obligatoire pour les étudiant.e.s inscrit.e.s dans les programmes de maîtrise ou de doctorat en études littéraires.	Nous sommes d'avis que ce cours devrait figurer dans les programmes en études littéraires et en sciences du langage. Il faudra ainsi qu'il soit double-siglé.
<b>La direction et les ressources professorales</b>	
5. Embaucher, de manière imminente, une ressource spécialisée en littérature acadienne dans un poste permanent.	Nous sommes d'avis que la prochaine embauche au secteur littérature devrait se faire dans le domaine de la littérature acadienne. Peut-être serait-il possible d'élaborer un profil croisé avec la recommandation 6 ou 7.
6. Embaucher un ou une spécialiste d'un autre espace francophone (Caraïbes, Afrique, Maghreb), préférablement dans un poste permanent.	En fonction des ressources disponibles, nous sommes favorables à cette recommandation. Peut-être serait-il possible d'élaborer un profil croisé avec la recommandation 5 ou 7.
7. Réfléchir à la possibilité de renforcer le profil « création » pour la maîtrise et embaucher une ou un spécialiste de la création dans un poste permanent.	En fonction des ressources disponibles, nous invitons le secteur à explorer la possibilité et l'attrait que pourrait représenter un tel profil « création » à la maîtrise. Peut-être serait-il possible d'élaborer un profil croisé avec la recommandation 5 ou 6.
8. Mieux utiliser les ressources offertes par le programme d'écrivain.e en résidence.	Indépendamment de la décision du secteur à l'effet de renforcer le profil « création » du programme de maîtrise, nous l'invitons à mieux utiliser les ressources offertes par le programme d'écrivaine ou d'écrivain en résidence et à prévoir également des activités afin de renforcer sa visibilité et son impact au sein du Département.
9. Revoir en profondeur le site internet, de manière à accorder une plus grande visibilité aux travaux novateurs du corps professoral.	Le design de la page Web du Département ne peut être modifié, nous invitons tout de même le secteur à mieux alimenter sa page Web et à encourager les professeures et professeurs à mettre à jour leur page afin notamment de rendre davantage visibles les travaux de recherche.
<b>L'enseignement et les conditions associées</b>	
10. Organiser une retraite départementale ayant pour but de réfléchir ensemble à la pédagogie des cours aux études supérieures, notamment en ce qui concerne les méthodes d'évaluation.	Nous appuyons cette idée.
11. Le budget servant à inviter les spécialistes externes devrait être immédiatement renfloué.	Nous encourageons le secteur et le Département à engager des discussions avec la Faculté afin de

	préciser les besoins et d'étudier les possibilités d'un financement plus stable.
<b>Les résultats d'apprentissage et leurs atteintes</b>	
12. Faire pression sur la haute administration de l'Université pour que le système de bourses soit revu et qu'une partie des sommes actuellement dédiées aux programmes de doctorat soit redirigée vers les programmes de maîtrise.	Nous invitons le secteur à faire preuve de prudence de manière à ne pas pénaliser les étudiantes et étudiants au doctorat. Pour le 2 <sup>e</sup> cycle, il serait opportun d'explorer toutes les pistes en ce sens, en collaboration avec la FESR.
13. Encourager et aider les étudiants à postuler plus systématiquement aux bourses provinciales (Fonds de recherche en innovation sociale) : faire preuve d'inventivité pour démontrer l'utilité sociale des projets de mémoires en études littéraires.	Nous appuyons fermement cette idée et encourageons le secteur et le Département à développer des stratégies afin de mieux encadrer les étudiantes et étudiants dans la préparation de ces demandes.
14. Mettre sur pied un comité chargé d'établir les mécanismes de suivi plus serré des dossiers étudiants, et collaborer avec la FESR pour élaborer à cet égard une stratégie efficace et concertée. Établir une procédure claire quant aux demandes de délais (en nombre et en durée).	Nous sommes d'avis qu'un encadrement plus serré des étudiantes et étudiants aux cycles supérieurs contribuera à améliorer la rétention dans les programmes. Ainsi, nous appuyons cette initiative.
15. Modifier le règlement des études quant à la durée, afin d'en réduire l'empan.	La FESR a récemment soumis un projet de modification de plusieurs règlements dans le cadre de la création d'un régime d'études à mi-temps. Les modifications proposées permettent de mieux encadrer la durée des études aux cycles supérieurs. (Cf. lettre du doyen de la FESR.)
16. Scinder en deux moments distincts la remise des deux parties de l'examen doctoral.	Nous sommes d'accord avec le secteur pour dire qu'il serait mal avisé de scinder en deux moments distincts l'examen prédoctoral, les deux volets étant intimement liés.
<b>L'appui aux étudiantes et aux étudiants</b>	
17. Prévoir, à moyen terme, un réaménagement/ agrandissement de la Bibliothèque Champlain, de manière à offrir plus de bureaux pour les étudiantes et étudiants.	Comme il est peu probable que la Bibliothèque Champlain soit agrandie, nous invitons le secteur à voir si certains bureaux de la bibliothèque peuvent être attribués aux étudiantes et étudiants des programmes de maîtrise et de doctorat, du moins pour certaines parties de l'année universitaire.
18. Arrimer davantage d'enseignement dans les séminaires et les fonds d'archives du Centre d'études acadiennes Anselme-Chiasson.	Nous sommes d'accord avec cette recommandation.
<b>La R-D-C et sa contribution</b>	
Aucune recommandation n'a été formulée.	s. o.
<b>Les programmes et le milieu</b>	
Aucune recommandation n'a été formulée.	s. o.

Pour conclure, nous tenons à rappeler que, dans le *Rapport sur la planification académique de l'Université de Moncton* présenté au CCJ en juin 2016, les programmes de M.A. et de Ph. D. (études littéraires) figurent parmi les **programmes prioritaires**, c'est-à-dire ceux « qui s'inscrivent directement dans la mission d'une unité académique ou qui montrent un arrimage étroit avec le plan stratégique institutionnel » (p. 59 du *Rapport sur la planification académique*). Nous nous réjouissons ainsi de l'évaluation positive qui en est

faite par les évaluateurs et nous sommes d'avis que le secteur littérature du Département d'études françaises accueillera favorablement la majorité des recommandations qui découlent du rapport.

En vous remerciant, Monsieur le Vice-recteur, de l'attention que vous porterez au processus d'évaluation du programme de M.A. et de Ph. D. en études littéraires, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les plus sincères.



Jean-François Thibault, Ph. D.

p. j. Réaction du secteur littérature  
Réaction de la FESR

- c. c. M<sup>me</sup> Elizabeth Dawes, vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales  
M. Matthieu LeBlanc, vice-doyen, Faculté des arts et des sciences sociales  
M. Francis LeBlanc, doyen, Faculté des études supérieures et de la recherche  
M<sup>me</sup> Dominique Thomassin, responsable des suivis aux programmes, Faculté des arts et des sciences sociales  
M. David Décarie, directeur, Département d'études françaises  
M<sup>me</sup> Laurence Arrighi, présidente du CES, Département d'études françaises



Le 17 février 2021

**PAR COURRIEL**

Monsieur Jean-François Thibault  
Doyen  
Faculté des arts et des sciences

**Objet : Évaluation des programmes d'études supérieures en études littéraires**

Monsieur le Doyen,

Conformément aux étapes de l'évaluation externe des programmes, la Faculté des études supérieures et de la recherche réagit au rapport de l'évaluation externe des programmes de cycles supérieurs.

Premièrement, je tiens à remercier les évaluateurs externes les professeurs Marie-Pier Luneau (U. de Sherbrooke) et Joelle Papillon (U. McMaster), le Département d'études françaises et la Faculté des arts et des sciences sociales pour leur excellente participation au processus d'évaluation.

Les évaluateurs sont extrêmement élogieuses envers le corps professoral du Département d'études françaises. Par exemple, on mentionne « *un corps professoral dévoué aux étudiant.e.s, qui se démarque par l'excellence de la recherche pratiquée par chaque membre de l'équipe* ». On écrit également « *Il faudrait être sourd ou aveugle pour ne pas constater le grand dynamisme déployé par les 6 professeurs du département* » et les étudiantes et étudiants des programmes « *louent unanimement la compétence, le dévouement et la flexibilité des leurs enseignantes et enseignants* ». Je félicite le Département d'études françaises et plus particulièrement le corps professoral en études littéraires pour leur grand dévouement.

Puisque les évaluateurs proposent une multitude de recommandations, je commenterai uniquement celles plus directement pertinentes à la qualité des programmes.

.../2

Monsieur Jean-François Thibault

Page 2

Le 17 février 2021

Afin d'améliorer la qualité des programmes et par suite de la diminution des ressources professorales en études littéraires depuis un certain temps, les évaluatrices suggèrent un réinvestissement à ce chapitre. On recommande notamment l'ajout d'un premier poste en littérature acadienne et un deuxième d'un autre espace francophone. On invite aussi l'unité de réfléchir à la possibilité d'embaucher une ou un spécialiste de la création. Ces suggestions s'alignent parfaitement avec l'axe de développement sur les études acadiennes et les milieux minoritaires. Quoique la FESR ne contrôle pas les leviers du financement au sein de l'Université, il est clair qu'elle appuie l'ajout de ressources, car ces programmes sont d'une importance capitale pour la société acadienne et l'Université.

Les évaluatrices recommandent des modifications mineures aux programmes, ce qui témoigne de leur grande qualité. Elles suggèrent que le cours LING6800 devienne obligatoire dans les deux programmes en question. On suggère également que les corpus enseignés soient plus diversifiés, les plans de cours soient affichés sur le site web avant le début des cours et de revoir les intitulés, les descriptions des séminaires et ses méthodes d'évaluation de certains cours. J'encourage le Département d'examiner ces propositions et, le cas échéant, de recommander des modifications aux cours concernés.

Les évaluatrices dénotent l'incongruité du règlement sur la durée du programme de maîtrise. La FESR a justement soumis un projet de modification de plusieurs règlements dans le cadre de la création d'un régime à mi-temps qui encadre mieux la durée des programmes des cycles supérieurs.

Les évaluatrices mentionnent le besoin de mieux financer les étudiantes et les étudiants des programmes concernés. La FESR est consciente qu'il y a un défi de financement pour ces programmes et d'autres. Quoique la FESR est d'accord que plus de bourses soient accordées aux étudiantes et étudiants des cycles supérieurs, elle est limitée par la quantité de fonds que l'Université accorde pour ce type de bourse. Par ailleurs, la FESR est constamment à l'affût de toute source de financement qui pourrait améliorer la situation.

Veuillez agréer, Monsieur le Doyen, l'expression de mes sentiments distingués.

Le vice-recteur adjoint à la recherche  
et doyen,



Francis LeBlanc

c. c. Monsieur Gilles Roy, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche  
Madame Elizabeth Dawes, vice-rectrice adjointe à l'enseignement  
Monsieur David Décarie, directeur, Département d'études françaises

# UNIVERSITÉ DE MONCTON

## Évaluation des programmes de maîtrise et de doctorat en études littéraires

### Avis du Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche au Comité conjoint de la planification

#### 1. Introduction

Les 7 et 8 décembre 2020, les professeures Marie-Pier Luneau de l'Université de Sherbrooke et Joëlle Papillon de l'Université McMaster ont effectué une visite d'évaluation virtuelle par Teams afin d'examiner les programmes de maîtrise et de doctorat en études littéraires offerts par le Département d'études françaises et de donner leur avis au sujet de ces programmes. Elles ont remis leur rapport d'évaluation le 16 décembre 2020.

Comme prévu dans la politique d'évaluation des programmes, le Département d'études françaises, Francis LeBlanc, doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche (FESR), et Jean-François Thibault, doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales (FASS), ont eu l'occasion de réagir au rapport de l'équipe d'évaluation. Leurs rapports datent du 8 février 2021, du 17 février 2021 et du 22 février 2021 respectivement.

À la suite de l'étude du rapport d'autoévaluation préparé par le Département d'études françaises, du rapport de l'équipe d'évaluation externe Beaudet et Boivin et des réactions du Département d'études françaises, du doyen de la FESR et du doyen de la FASS à ces rapports, le Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche présente au Comité conjoint de la planification son rapport d'évaluation des programmes de maîtrise et de doctorat en études littéraires.

#### 2. Réponse au mandat d'évaluation

Dans le *Rapport sur la planification académique de l'Université de Moncton* présenté au CCJ en juin 2016, les programmes de maîtrise et de doctorat en études littéraires figurent parmi les **programmes prioritaires**, c'est-à-dire ceux « qui s'inscrivent directement dans la mission d'une unité académique ou qui montrent un arrimage étroit avec le plan stratégique institutionnel » (p. 59 du *Rapport sur la planification académique de l'Université de Moncton*). L'équipe d'évaluation Luneau-Papillon note que la dernière évaluation externe des deux programmes a eu lieu en 2012 (p. 1).

##### 2.1 Le contenu du programme et son évolution

L'équipe d'évaluation constate que « les programmes de maîtrise et de doctorat en études littéraires sont structurés de façon à offrir une excellente formation aux étudiantes et étudiants, adaptée à leurs besoins et à ceux du milieu » (p. 2). Elles ajoutent que « les exigences des programmes d'études supérieures correspondent aux normes attendues » (p. 2).

Les évaluatrices externes observent que « les corpus enseignés manquaient de diversité : aucune œuvre d'auteur.e racisé.e n'a été mise au programme durant la période couverte par le rapport

(automne 2014 – hiver 2020) » (p. 3). Elles indiquent que « le désir d'une diversité accrue des corpus a été soulevé par plusieurs étudiant.e.s » (p. 3). Elles affirment qu'« il est également possible et désirable d'intégrer l'œuvre d'auteur.e.s racisé.e.s appartenant aux espaces géographiques présentement couverts au département : France, Québec, Acadie, Canada français » (p. 3). Le doyen de la FASS invite « le secteur littérature à diversifier le corpus des œuvres étudiées dans les séminaires afin de favoriser une plus grande diversité » (p. 1). Le Département d'études françaises indique que « nous ferons des efforts notamment pour diversifier les corpus de leurs séminaires et pour intégrer des auteur.e.s d'origines diverses » (p. 1).

### **Recommandation 1**

*Que le secteur littérature du CES diversifie les corpus enseignés pour s'assurer que les étudiant.e.s sont exposés à des œuvres d'auteur.e.s racisé.e.s durant leurs études de maîtrise ou de doctorat.*

L'équipe d'évaluation note que le département n'a pas implémenté certaines recommandations de la dernière évaluation « comme l'adoption d'intitulés et de descriptions de cours qui annonceraient mieux le contenu des séminaires » (p. 2). Elles mentionnent que « la question des intitulés de cours (notamment *Littérature acadienne I, II; Littérature québécoise I, II, III; et Littérature française I, II, III*) et des descriptions très vagues qui les accompagnent sur le site web s'est posée à de nombreuses reprises lors de notre visite » (p. 4). Elles notent que « la pratique de donner le même cours sous différents sigles [...] est loin d'être idéale et porte à confusion » (p. 4).

Les évaluatrices externes recommandent de « revoir les intitulés et les descriptions des séminaires afin qu'ils correspondent au contenu enseigné, s'il est possible de le faire sans compromettre la souplesse dans l'offre de cours » (p. 4). Le Département d'études françaises indique que « nous allons, à cet effet, revoir notre banque de séminaires » (p. 1). Le doyen de la FASS invite « le secteur à procéder à cet exercice dans les plus brefs délais » (p. 2).

### **Recommandation 2**

*Que le secteur littérature du CES revioie les intitulés et les descriptions des séminaires afin qu'ils correspondent au contenu enseigné.*

Les évaluatrices externes suggèrent aussi d'« afficher sur le site web au moins un mois avant le début des classes les plans de cours des séminaires offerts pendant l'année universitaire à venir » (p. 4). Le Département d'études françaises indique que « nous tenterons d'intégrer cette rubrique au site web » (p. 1).

L'équipe d'évaluation observe que « le département fait montre d'une volonté d'amélioration continue [...] notamment en encourageant la participation au séminaire de méthodologie offert par le secteur des sciences du langage (LING6800) » (p. 2). Elles mentionnent que « le processus est déjà enclenché par le département » (p. 5) pour rendre le séminaire obligatoire. Le Département d'études françaises note qu'« il faudrait alors un sigle 7000 » (p. 2).

## **2.2 La direction et les ressources professorales**

Les évaluatrices externes notent que les étudiantes et étudiants « louent unanimement la compétence, le dévouement et la flexibilité de leurs enseignants et enseignantes, en plus de

souligner la multiplicité des approches qu'ils maîtrisent » (p. 5). Le doyen de la FESR observe que « les évaluatrices sont extrêmement élogieuses envers le corps professoral du Département d'études françaises » (p. 1).

L'équipe d'évaluation affirme que « nous avons trouvé que le département était « un *grand* petit département », avec un corps professoral dévoué aux étudiant.e.s, qui se démarque par l'excellence de la recherche pratiquée par chaque membre de l'équipe » (p. 2). Elles notent que « l'ensemble des professeurs et professeures du département est activement engagé dans la recherche, et leur réputation dépasse les frontières du Canada » (p. 5). Elles suggèrent de « revoir en profondeur le site internet, de manière à accorder une plus grande visibilité aux travaux novateurs du corps professoral » (p. 7). Le Département d'études françaises indique qu'« il nous faudra pouvoir compter sur l'aide de la Direction des communications » (p. 3). Le doyen de la FASS invite le secteur littérature « à mieux alimenter sa page Web » (p. 2).

Les évaluatrices externes soulignent que « malgré le rayonnement exceptionnel des recherches de Benoit Doyon-Gosselin, un ou une professeur.e ne peut constituer à elle ou lui seul un pôle d'enseignement et de recherche en littérature acadienne » (p. 3). Elles rappellent l'importance de remplacer le professeur parti à la retraite en décembre 2020. Le Département d'études françaises indique que « nous sommes absolument d'accord » (p. 2).

### **Recommandation 3**

*Que le Département d'études françaises explore des stratégies pour bonifier le pôle d'enseignement et de recherche en littérature acadienne.*

L'équipe d'évaluation identifie également un « vide à combler » en création littéraire : « considérant le dynamisme de la vie culturelle à Moncton, considérant aussi que l'U. de Moncton possède un département d'arts visuels et un département d'arts dramatiques, il y aurait lieu d'envisager le développement d'un profil en création, enchâssé dans la maîtrise en études littéraires » (p. 6). Le Département d'études françaises note que « le développement du profil création répondrait à un réel besoin de la communauté acadienne et recevrait l'aide et le support enthousiaste de l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick » (p. 2).

Les évaluatrices externes suggèrent aussi que le Département d'études françaises pourrait « mieux utiliser les ressources offertes par le programme d'écrivain.e en résidence » (p. 7). Le doyen de la FASS invite le secteur littérature « à mieux utiliser les ressources offertes par le programme d'écrivaine ou d'écrivain en résidence et à prévoir également des activités afin de renforcer sa visibilité et son impact au sein du Département » (p. 2).

Les évaluatrices externes indiquent que « les étudiants et les étudiantes ont manifesté un grand intérêt pour des corpus moins canoniques et davantage liés aux enjeux actuels concernant la diversité » (p. 7). Elles suggèrent que « l'embauche d'un ou d'une spécialiste des littératures de la francophonie mondiale créerait un véritable équilibre » (p. 7). Le Département d'études françaises affirme que « quelles que soient nos décisions futures, nous rechercherons, entre autres, des qualifications dans le domaine d'un autre espace francophone lors de nouvelles embauches » (p. 2).

Le doyen de la FASS soulève la possibilité « d'élaborer un profil croisé » (p. 2). Le doyen de la FESR note que « ces suggestions s'alignent parfaitement avec l'axe de développement sur les études acadiennes et les milieux minoritaires » (p. 2).

### **2.3 L'enseignement et les conditions associées**

Les évaluatrices externes se disent « particulièrement impressionnées par la collaboration étroite entre le département et la bibliothèque Champlain ainsi que par le dévouement des bibliothécaires » (p. 8). Elles mentionnent aussi que « certaines activités proposées dans les séminaires nous ont paru particulièrement originales, intéressantes et pertinentes. C'est le cas notamment d'une promenade littéraire dans la ville de Moncton dans le cours LITT7420 à l'automne 2019 ou de la préparation d'un article de vulgarisation soumis à une revue littéraire dans le cours LITT7330 à l'hiver 2018 » (p. 8).

L'équipe d'évaluation observe que « lorsque les plans de cours contenaient une section « Méthode pédagogique », la première méthode nommée était généralement « cours magistraux », ce qui est surprenant pour un séminaire » (p. 9). Elles notent que « la méthode d'évaluation de certains cours place une trop grande pression sur la toute fin du cours, où les étudiant.e.s reçoivent presque l'entièreté de leur note » (p. 9). Elles recommandent « de privilégier des méthodes d'évaluation plus formatives tout au long du trimestre – c'est-à-dire plusieurs travaux courts valant 20 % de la note ou moins » (p. 9).

Les évaluatrices externes constatent que « certains plans de cours présentaient de façon très claire et détaillée les méthodes d'évaluation (nombre de pages exigé, critères d'évaluation, date de remise, etc.) [...] D'autres plans de cours étaient moins informatifs sur les méthodes d'évaluation, faisant une liste des types de travaux à remettre avec le pourcentage accordé à chacun. Ce type d'approche minimaliste n'est pas idéal » (p. 8). Elles observent que « les dissertations finales demandées dans les séminaires varient de 12 à 30 pages, ce qui constitue un assez grand écart; si l'homogénéité n'est pas obligatoire, une telle variation paraît excessive » (p. 8). Le Département d'études françaises indique que « nous avons été surpris.e.s de la diversité de nos pratiques dans nos séminaires et nous nous réunirons pour les repenser à l'aune du rapport d'évaluation » (p. 3).

#### **Recommandation 4**

*Que le secteur littérature du CES revoie les méthodes d'évaluation utilisées dans ses cours afin d'établir certaines normes pour ses programmes.*

L'équipe d'évaluation note que les fonds dédiés aux chercheuses et chercheurs invités ont « fondu au fil des ans, au point de disparaître cette année » (p. 7). Le Département d'études françaises explique que « nous incluons une lettre sur ce sujet émanant de notre Comité des études supérieures » (p. 3). Le doyen de la FASS encourage « le secteur et le Département à engager des discussions avec la Faculté afin de préciser les besoins et d'étudier les possibilités d'un financement plus stable » (p. 2-3).

Enfin les évaluatrices externes observent que « si le document d'autoévaluation et les documents officiels de l'Université de Moncton pratiquent le dédoublement inclusif (par exemple : les étudiantes et les étudiants), les plans de cours utilisent toujours le masculin générique (l'étudiant), ce qui est malheureux et facile à rectifier » (p. 9).

## 2.4 Les résultats d'apprentissage et leurs atteintes

En ce qui concerne la durée des études au doctorat, l'équipe d'évaluation affirme que « rien n'indique donc qu'il n'y ait de véritable souci de ce côté » (p. 10). Mais à la maîtrise, « en 2017 et en 2018, les étudiantes et étudiants ont besoin de 12 trimestres pour compléter leur programme. Sans être une anomalie (la plupart des programmes de maîtrise en études littéraires, au Québec, ont fait face à ce type de données dans les dernières années), ces résultats sont préoccupants » (p. 10).

Les évaluatrices externes constatent qu'« aucune bourse n'est prévue pour les étudiant.e.s de maîtrise » (p. 10). Elles notent que « le programme de maîtrise se trouve aussi moins compétitif par rapport à d'autres universités francophones qui, elles, offrent des bourses d'admission à la maîtrise » (p. 10). Le Département d'études françaises souligne « qu'il ne faudrait pas, pour ce faire, opérer des ponctions dans le système des bourses doctorales qui, dans l'état actuel, répondent minimalement aux besoins de nos étudiantes et étudiants de doctorat, qui doivent presque toutes et tous travailler après la première année de leur programme » (p. 3). Le doyen de la FESR note que « quoique la FESR soit d'accord que plus de bourses soient accordées aux étudiantes et étudiants des cycles supérieurs, elle est limitée par la quantité de fonds, que l'Université accorde pour ce type de bourse » (p. 2). Le doyen de la FASS invite « le secteur à faire preuve de prudence de manière à ne pas pénaliser les étudiantes et étudiants au doctorat » (p. 3).

L'équipe d'évaluation suggère que « les étudiant.e.s pourraient être encouragés à postuler plus systématiquement aux programmes de bourses du Fonds de recherche en innovation sociale du Nouveau-Brunswick » (p. 10). Le Département d'études françaises note que « les résultats, par le passé, n'ont jamais été concluants. Il faudrait, à notre sens, que la FESR et l'Université pressent la province de mettre en place des programmes destinés aux disciplines fondamentales et aux arts » (p. 3). Le doyen de la FASS encourage « le secteur et le Département à développer des stratégies afin de mieux encadrer les étudiantes et étudiants dans la préparation de ces demandes » (p. 3).

Les évaluatrices externes indiquent que « par rapport à d'autres programmes qui présentent des parcours plus balisés, la maîtrise en études littéraires semble offrir peu ou pas d'incitatifs à la progression » (p. 11). Elles considèrent que « l'actuel règlement des études, tel que formulé, nous semble laxiste et devrait être repensé » (p. 11). Le règlement 31.8.1 prévoit que « le délai de soumission de la thèse de maîtrise est de trois ans après la fin de la durée normale de la scolarité » (p. 11). Le Département d'études françaises mentionne que « nous proposons d'organiser, à la fin de chaque semestre, une réunion spéciale du CES pour suivre la progression de nos étudiantes et étudiants » (p. 4). Il indique que « le règlement 31.8.1 [...] devrait, en effet, être revu et nous demanderons à la FESR de le revoir » (p. 4). Le doyen de la FASS est « d'avis qu'un encadrement plus serré des étudiantes et étudiants aux cycles supérieurs contribuera à améliorer la rétention dans les programmes » (p. 3). Le doyen de la FASS note que « la FESR a récemment soumis un projet de modification de plusieurs règlements dans le cadre de la création d'un régime d'études à mi-temps. Les modifications proposées permettent de mieux encadrer la durée des études aux cycles supérieurs » (p. 3).

## **Recommandation 5**

*Que le secteur littérature du CES examine les mécanismes possibles pour réduire la durée moyenne des études de maîtrise.*

En ce qui concerne l'examen doctoral, les évaluateurs externes suggèrent que « cette étape pourrait très aisément être scindée en deux moments distincts, ce qui permettrait aux candidat.e.s d'obtenir des réactions en deux temps sur son projet » (p. 12). Le Département d'études françaises affirme que « nous sommes en désaccord avec cette recommandation » (p. 4). Le doyen de la FASS explique « qu'il serait mal avisé de scinder en deux moments distincts l'examen prédoctoral, les deux volets étant intimement liés » (p. 3).

### **2.5 L'appui aux étudiantes et aux étudiants**

Les évaluateurs externes notent que le Centre d'études acadiennes Anselme-Chiasson « donne accès à une vaste collection de littérature acadienne, de même qu'à plus de 1600 fonds d'archives » (p. 12). Elles suggèrent qu'« à tout le moins, une visite annuelle aux archives devrait être prévue (peut-être dans le séminaire de méthodologie), de manière à ce que les étudiants et étudiantes soient conscients de la richesse de ces fonds à leur portée, et s'initient éventuellement à la recherche en archives » (p. 13). Le Département d'études françaises indique que « cette pratique nous semble en effet intéressante pour les séminaires en littérature acadienne » (p. 5).

L'équipe d'évaluation mentionne que « les locaux utilisés par le département semblent modernes et bien équipés; une atmosphère conviviale est créée par les couleurs et les panneaux littéraires affichés aux murs dans le couloir » (p. 13).

Les évaluateurs externes notent que « la Bibliothèque Champlain constitue l'un des aspects très positifs des études à l'U. de Moncton » (p. 13). Elles suggèrent de « prévoir, à moyen terme, un réaménagement/agrandissement de la Bibliothèque Champlain, de manière à offrir plus de bureaux pour les étudiantes et étudiants » (p. 13). Le doyen de la FASS note que « comme il est peu probable que la Bibliothèque Champlain soit agrandie, nous invitons le secteur à voir si certains bureaux de la bibliothèque peuvent être attribués aux étudiantes et étudiants des programmes de maîtrise et de doctorat, du moins pour certaines parties de l'année universitaire » (p. 3).

### **2.6 La R-D-C et sa contribution**

Les évaluateurs externes constatent que « les recherches des professeur.e.s sont directement mobilisées dans les séminaires offerts aux étudiant.e.s de maîtrise et de doctorat » (p. 14). Elles notent que « les professeur.e.s ont obtenu des subventions majeures à de nombreuses reprises » (p. 14). Elles ajoutent que « Benoit Doyon-Gosselin détient depuis 2014 la Chaire de recherche du Canada en études acadiennes et milieux minoritaires au Canada, ce qui procure au département une belle visibilité, en plus d'opportunités d'assistantat intéressantes pour les étudiant.e.s » (p. 14). Enfin, elles notent que « l'ensemble des collègues participe régulièrement à des conférences, colloques et autres événements scientifiques dans leurs champs de spécialisation » (p. 15).

## **2.7 Les programmes et le milieu**

Les évaluatrices externes rappellent que « l'une des forces de ce programme est de tabler sur la littérature acadienne, en se situant géographiquement au cœur de la communauté acadienne » (p. 16). Elles notent que « le département pourrait renforcer ses liens avec la communauté littéraire francophone des Maritimes, si l'unité décide d'aller de l'avant avec le renforcement du profil en création à la maîtrise en études littéraires » (p. 16).

## **2.8 Autres interrogations ou observations**

Enfin, le Département d'études françaises note que l'idée de « créer une maîtrise professionnelle de 30 crédits en sociolinguistique et littérature acadienne destinée aux éducatrices et aux éducateurs » a été soulevée par François Vigneau, vice-doyen de la FESR, « qui a évoqué des demandes répétées pour une maîtrise dans ce domaine, ainsi que la grande popularité de la maîtrise professionnelle à la Faculté d'éducation. Nous aimerions donc poursuivre, avec la FASS et la FESR, une réflexion sur la création de cette nouvelle maîtrise professionnelle » (p. 5).

## **Recommandations**

### **Recommandation 1**

*Que le secteur littérature du CES diversifie les corpus enseignés pour s'assurer que les étudiant.e.s sont exposés à des œuvres d'auteur.e.s racisé.e.s durant leurs études de maîtrise ou de doctorat.*

### **Recommandation 2**

*Que le secteur littérature du CES revoie les intitulés et les descriptions des séminaires afin qu'ils correspondent au contenu enseigné.*

### **Recommandation 3**

*Que le Département d'études françaises explore des stratégies pour bonifier le pôle d'enseignement et de recherche en littérature acadienne.*

### **Recommandation 4**

*Que le secteur littérature du CES revoie les méthodes d'évaluation utilisées dans ses cours afin d'établir certaines normes pour ses programmes.*

### **Recommandation 5**

*Que le secteur littérature du CES examine les mécanismes possibles pour réduire la durée moyenne des études de maîtrise.*

**Tableau des inscriptions et des diplômées et diplômés  
Programmes de cycles supérieurs en études littéraires**

	<b>INSCRIPTIONS</b>					
<b>Programmes</b>	<b>2015-2016*</b>	<b>2016-2017*</b>	<b>2017-2018*</b>	<b>2018-2019*</b>	<b>2019-2020**</b>	<b>2020-2021**</b>
<b>Maîtrise ès arts (études littéraires)</b>	9	8	7	7	10	14
<b>Doctorat en études littéraires</b>	19	15	14	11	9	11

	<b>DIPLOMATION</b>					
<b>Programmes</b>	<b>2014-2015*</b>	<b>2015-2016*</b>	<b>2016-2017*</b>	<b>2017-2018*</b>	<b>2018-2019**</b>	<b>2019-2020**</b>
<b>Maîtrise ès arts (études littéraires)</b>	1	2	0	3	1	0
<b>Doctorat en études littéraires</b>	0	3	2	1	2	0

\* Données retrouvées dans le rapport d'autoévaluation

\*\* Source : Registrariat (U de M)